

QUADRENNIAL PERIODIC REPORT CÔTE D'IVOIRE 2021

GENERAL INFORMATION

TECHNICAL INFORMATION

Name of Party:

Côte d'Ivoire

Date of Ratification:

2007

Officially Designated Point of Contact of the Convention:

Website: <http://www.culture.gouv.ci>

Ms.

ESTHER KOUASSI-BLE

MINISTERE DE LA CULTURE ET DES INDUSTRIES DES ARTS ET DU SPECTACLE

Cité Administrative, Tour E, 22è Etage

BP V 39 Abidjan

ABIDJAN

Ivory Coast

Phone Number: +2250707759277

Email: sterkouassi@yahoo.fr

Describe the multi-stakeholder consultation process established for the preparation of this report, including consultations with relevant ministries, public institutions, local governments and civil society organizations.:

Le Ministère de la Culture, chargé de la coordination du rapport quadriennal, dans un processus participatif, avec la Commission Nationale Ivoirienne pour l'UNESCO, ont organisé plusieurs rencontres de concertation et de récolte d'informations, impliquant les principales parties prenantes, acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, institutions, secteur privé et société civile.

Pour permettre à chaque participant de mieux cerner les attentes et de réunir les sources d'informations existantes, chaque partie prenante suscitée a reçu le document « Cadre des rapports périodiques quadriennaux sur les mesures visant à protéger et à promouvoir la diversité des expressions culturelles », suivant les directives opérationnelles de la Convention relatives à l'Article 9 « Partage de l'information et transparence ».

Un Comité de rédaction a été mis en place. Une fiche individuelle à renseigner a été transmise à chaque partie prenante. Pour finaliser le travail, des rencontres individuelles se sont tenues.

Grâce à une collaboration étroite avec les parties prenantes, un premier draft de projet de rapport compilant toutes les fiches renseignées a été élaboré

Une fois révisé par le Comité de rédaction, le projet de rapport a été envoyé à toutes les parties prenantes pour validation.

Executive summary:

La culture joue pleinement son rôle de vecteur du développement durable inclusive en Côte d'Ivoire, par la volonté affirmée du gouvernement d'investir dans l'industrie culturelle et créative

En effet, dans le nouveau Programme Stratégique CI 2030, composé de 2 grands axes, la culture et les ICC sont entièrement intégrées dans l'Axe 1 « Transformation économique et sociale » et de manière transversale dans l'Axe 2 « Transformation de l'administration et de la gouvernance ».

Au niveau du renforcement du cadre réglementaire, le pays dans l'application de la Loi N° 2014-425 du 14 juillet 2014, portant politique culturelle nationale a pris plusieurs textes règlementaires ces dernières années, parmi lesquels figurent :

- Le décret n°2015-271 du 22/04/2015 fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (BURIDA). Ce décret met en place des mécanismes susceptibles de garantir une gestion efficiente et transparente des droits d'auteurs
- Le décret n°2019-103 du 30/01/2019 portant acquisition des livres par les acheteurs institutionnels pour réglementer l'acquisition de livres par lesdits acteurs sur tout le territoire.

Des actions sociales ont été menées par l'Etat en faveur des artistes en leur octroyant une couverture assurance maladie et en créant un Fonds de retraite au BURIDA.

Dans le cadre de l'éducation et la formation artistique, le pays a été doté d'infrastructures d'enseignement artistique et culturel à travers le projet de construction, de renforcement, de recensement et d'équipement d'infrastructures de formation culturelle et créative.

Par ailleurs l'Etat a mis en place dans le cadre de l'INSAAC, en ligne, une plate-forme numérique de Formation Ouverte à Distance (FOAD) permettant au grand public d'accéder à une éducation culturelle de qualité.

Au niveau de la coopération culturelle internationale, les actions suivantes ont été menées :

- le renforcement de capacités de techniciens des métiers des arts de la scène au MASA
- le Marché Ivoirien de l'Artisanat (MIVA), plate-forme internationale de diffusion et de formation des artisans
- le programme ARPIC (Appui au Renforcement des Politiques et Industries Culturelles) qui lie à travers une convention, l'OIF et la CI, pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques des ICC
- le Salon International du Tourisme d'Abidjan (SITA) entre autres, en faveur du tourisme culturel en Côte d'Ivoire
- l'Etat a mis un accent particulier sur le tourisme mémoriel à travers le projet « La Route de l'Esclave » et le circuit touristique « La Route Des Rois » qui vont générer des activités, des biens et services culturels et créatifs.

L'Etat a favorisé la promotion des ICC par l'organisation des Etats Généraux de l'industrie de la mode.

Concernant la culture et le développement durable, les questions transversales et priorités de l'UNESCO, diverses actions ont été menées, notamment :

Au niveau du numérique

- L'Etat a mis en place le déploiement d'infrastructures wifi dans les universités et grandes écoles publiques de Côte d'Ivoire, dont INSAAC
- Le ministère en charge de la culture a créé le Département Cinéma et Audiovisuel à l'INSAAC

Au niveau du genre :

- Le projet d'autonomisation de la femme et de la jeune fille dans le secteur de la poterie de Katiola et de Motiamo a permis de mettre en place des activités génératrices de revenus pour les bénéficiaires.
- La Création du Salon de L'Artisanat Féminin Ivoirien (SAFI) dédié spécifiquement aux femmes
- Le défilé de mode en ligne : « JOLIDEH WEB FASHION SHOW »

Au niveau des jeunes :

-Le Festival National Vacances Culture

-Le Jeu concours « A nous les vacances »

L'ensemble des mesures prises démontre et affirme la volonté de la Côte d'Ivoire de faire des ICC, un pilier fort de croissance socio-économique répondant aux ODD 2030, tout en mettant en œuvre la Convention 2005.

Contact details of the stakeholders involved in the preparation of the quadrennial periodic report (QPR). Please also include the contact details of the civil society organizations (CSOs) if they have contributed to the QPR drafting, including through the CSO form.:

| | | | |
|---------------|---|----------------------------|---|
| Public Sector | Commission Nationale Ivoirienne pour l'UNESCO | o.mdjakaridja@gmail.com | http://www.comnat-unesco.ci |
| Public Sector | Ministère de l'Intégration Africaine | contact@valerie-oka.com | http://www.integration.gouv.ci |
| Public Sector | Ministère de la Culture et l'Industrie des Arts et du Spectacle | sterkouassi@yahoo.fr | http://www.culture.gouv.ci |
| Public Sector | Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste | s.gnabro@telecom.gouv.ci | http://www.telecom.gouv.ci |
| Public Sector | Ministère du Tourisme | bokabiyageorge@yahoo.fr | http://www.tourisme.gouv.ci |
| Public Sector | Ministère de l'Environnement et du Développement Durable | ckomoe@yahoo.fr | http://www.environnement.gouv.ci |
| Public Sector | Ministère de la Promotion des PME | eloyznda@yahoo.fr | http://www.pme.gouv.ci |
| Public Sector | Ministère de l'Artisanat | solangek766@gmail.com | http://www.arisanat.gouv.ci |
| Public Sector | Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant | aguyclaud@yahoo.fr | http://www.famille.gouv.ci |
| | Ministère du Commerce et de l'Industrie | hass.kano@yahoo.fr | http://www.industrie.gouv.ci/parole.php |
| Public Sector | Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle | ekraenouaye@yahoo.fr | http://www.oipi.ci |
| Public Sector | INSAAC (L'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle) | daosalif@gmail.com | http://www.insaac.edu.ci |
| Public Sector | OIPC (Office Ivoirien du Patrimoine Culturel) | belysee65@gmail.com | http://www.oipc.ci |
| Public Sector | BURIDA (Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur) | kevin.koffi@buridaci.com | http://www.buridaci.com |
| Public Sector | Chambre de Commerce et de l'Industrie-Cote d'Ivoire | bazoumanadiabate@cci.ci | http://www.cci.ci |
| Public Sector | Chambre Nationale des Métiers | levolotianseydou@gmail.com | http://www.cnmci.ci |
| Public Sector | Commission Nationale de la Francophonie | aboklyd@yahoo.fr | http://www.cnf.gouv.ci |
| Public Sector | Université Félix Houphouët-Boigny | massa.issan@yahoo.com | |

| | | | |
|----------------------------------|--|--------------------------------|---|
| Private Sector | Palais de la Culture Bernard Binlin-Dadié | dindjiboh@gmail.com | http://www.abidjan-palaisdelaculture.net |
| Public Sector | MASA ((MARCHE DES ARTS ET DU SPECTACLE AFRICAIN) | armene.doua@masa.ci | http://www.masa.ci |
| Civil Society Organization (CSO) | Chaire UNESCO Culture-Paix | Bahoueli74@yahoo.fr | http://www.chaireunesco.org |
| Civil Society Organization (CSO) | Association Internationale des Professionnels des Médias et de la Culture | abelomanois01@gmail.com | |
| Civil Society Organization (CSO) | Fédération Internationale des Créateurs et Conservateurs d'Images | belysee65@gmail.com | |
| Civil Society Organization (CSO) | Cas Humanitaire Plus | kahou692003@yahoo.fr | |
| Private Sector | KIDA Communication | yaolezin@gmail.com | |
| Private Sector | Afrika Toon | kansouffle@afrikatoon.com | http://www.afrikatoon.com |
| Civil Society Organization (CSO) | AIFA (Association Ivoienne du Film d'Animation) | kansouffle@afrikatoon.com | http://www.aifaassociation.com |
| Public Sector | Conseil Communal des Jeunes de Yopougon | nouhobakayoko@yahoo.fr | https://www.associations.jeunesse.gouv.ci/profil/748-conseil-communal-des-jeunes-de-yopougon |
| Public Sector | Mairie de Yopougon | djamacyriak@gmail.com | http://www.yopougon.ci |
| Private Sector | Entrepreneurial Solutions Partners (ESP) / ALLIANCE ICC | sminou@espartners.co | http://espartners.co |
| Civil Society Organization (CSO) | IVOIRE MARIONNETTES | ivoiremarionnette@gmail.com | http://www.academieivoiremarionnettes.com |
| Private Sector | FIJ-Communication - JOLIDEH | diaby.fatou@yahoo.fr | https://myplace-events.com/fr/event/jolideh-web-fashion-show-9252898451 |
| Private Sector | CENTRE NATIONAL DES ARTS ET DE LA CULTURE (CNAC) | dkmtrinity@gmail.com | https://cnac-cotedivoire.net |
| Civil Society Organization (CSO) | ONG AU SERVICE DU LIVRE | ong.auservicedulivre@gmail.com | |
| Civil Society Organization (CSO) | ONG « RESIFILLE » Reseau International de la Jeunesse Feminine / CINE DAME / BOSSON ETIENE | bossonettienne@hayoo.fr | |

GOAL 1 - SUPPORT SUSTAINABLE SYSTEMS OF GOVERNANCE FOR CULTURE



CULTURAL AND CREATIVE SECTORS

A Ministry (or agency with ministerial status) is responsible for cultural and creative sectors: YES

Regional, provincial or local governments or administrations have decentralised responsibilities for policies and measures promoting the cultural and creative sectors:: YES

Regulatory frameworks and sector specific laws, policies and/or strategies supporting the cultural and creative industries have been revised or adopted during the last 4 years: YES

If YES, has at least one of them been designed through interministerial cooperation (involving different government departments responsible for policy areas, such as communication, education, ICT, trade, foreign affairs, labor, finance): YES

Specific education and training programmes in the arts and the cultural and creative sectors are established, including:

Technical and vocational education and training programmes in

Cinema/Audiovisual arts

Cultural management

Design

Digital cultural and creative sectors

Media arts

Music

Performing arts

Publishing

Visual arts

Tertiary and university education degrees in

Cinema/audiovisual arts

Cultural management

Design

Digital cultural and creative sectors

Media arts

Music

Performing arts

Publishing

Visual arts

Specific measures and programmes have been implemented over the last 4 years to:

Support job creation in the cultural and creative sectors

Encourage the formalization and growth of micro/small and medium-sized cultural enterprises

Statistical offices or research bodies have produced data during the last 4 years:

related to cultural and creative sectors

evaluating cultural policies

Relevant Policies and Measures:

ACCELERER LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE AVEC LE SECTEUR DES « ARTS ET INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES (ICC) | PLAN STRATEGIQUE « COTE D'IVOIRE 2030 »

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Les ministères en charge de la culture, de la communication et de l'artisanat

Le ministère en charge du plan

Le mécanisme de pilotage, de suivi de l'évaluation du Plan arrimé à la Primature de la République de Côte d'Ivoire

Describe the main features of the policy/measure:

Avec cet axe stratégique de développement, le Chef de l'État a décidé de faire du secteur des ICC un catalyseur de croissance durable inclusif, en valorisant et en développant la double nature du secteur de la culture, sa transversalité et son importance dans les différentes stratégies sectorielles des plans de développement, et accélérer ainsi, la transformation structurelle de l'économie avec le secteur des arts et des ICC pour en faire un pilier fort du développement basé sur des mécanismes de coopération interministérielle. Cet axe stratégique est avant tout un instrument qui vise le développement intégré de la chaîne de valeur des ICC de manière à répondre aux besoins, avec une vision stratégique intégrée d'appui au secteur, permettant à la culture de devenir un facteur de développement économique et social à part entière. Les actions majeures du programme sont de : - Mutualiser les efforts des parties prenantes impliquées dans les ICC et l'économie créative, - Produire des statistiques relevant l'impact socio-économique du secteur culturel et créatif et de l'économie créative dans le PIB national afin d'aider à la prise de décisions relatives aux politiques, stratégies et programmes publics intégrés à mettre en place dans ce secteur pour : o valoriser et promouvoir la diversité des expressions culturelles et créatives ivoiriennes, et les productions de contenus (activités, biens et services) culturels ; o structurer le secteur avec un cadre réglementaire (juridique, fiscal, financier, économique et social) adapté ; o renforcer les capacités des acteurs sur toute la chaîne de valeur (notamment l'éducation-formation) ; o soutenir et accompagner la structuration, du secteur privé culturel et créatif, d'opérateurs culturels professionnels, de PNE pouvant assurer les fonctions intermédiaires, nécessaires pour la production, la reproduction, la promotion et la mise sur les marchés des produits culturels et créatifs ; o faciliter l'accès des créateurs et des entrepreneurs culturels et artistiques aux infrastructures numériques et créer une passerelle numérique dédiée aux ICC ; o gratifier la créativité et l'innovation, et mettre en lumière les talents nationaux ; o renforcer les coopérations Sud-Sud et Nord Sud en termes d'économie créative et d'économie d'échelle ; o structurer et accroître les marchés existant pour répondre à une demande exponentielle, locale/nationale/régionale/internationale de divertissement et de loisir ; o ouvrir ainsi de nouveaux marchés en encourageant la vente et l'exportation d'activités, biens et services culturels ivoiriens tout en bénéficiant de la valeur ajoutée de l'image d'une nation fière de mettre en lumière sa créativité, son innovation et l'excellence de ses talents créatifs, artistiques et culturels.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats escomptés sont : -la double nature du secteur de la culture, sa transversalité et son importance dans les différentes stratégies sectorielles des plans de développement nationaux sont promues et

développées, ainsi que la transformation structurelle de l'économie dans le secteur des arts et des ICC pour en faire un pilier fort du développement durable ; -une stratégie de développement intégrée des ICC est élaborée et un plan d'action fédérant toutes les parties prenantes avec des mécanismes de coordination interministérielle est mis en œuvre effectivement au niveau national et local ; -le cadre réglementaire est renforcé sur le plan fiscal, juridique, financier, économique et social ; -des cartographies par ville et des données permettant d'évaluer régulièrement le poids économique des ICC et de l'économie créative sont disponibles ; -les efforts des parties prenantes sont mutualisés, leurs capacités sont renforcées et un cadre de concertation inclusif est créé et est opérationnel ; -les créateurs et opérateurs culturels sont formés aux TIC ce qui leur permet de plus facilement créer, diffuser et monétiser leur contenu culturel et créatif en ligne ; -Les infrastructures d'éducation, de production / reproduction à grande échelle, de diffusion et d'accès aux produits culturels sur toute l'étendue du territoire sont renforcées ; -les liens entre les institutions financières et les grands projets culturels encouragent l'investissement dans les ICC et les financements dans le secteur des ICC sont ainsi facilités ; -de nouveaux marchés nationaux, régionaux et internationaux sont ouverts et productifs, un volet ICC est systématiquement présent dans les accords de coopérations et de partenariats économiques (économie créative), ce qui renforce la circulation des créateurs et de leurs œuvres : -la présence de la Côte d'Ivoire dans les grandes manifestations panafricaines et internationales est renforcée ; - l'économie créative ivoirienne et son poids dans le PIB national sont connus et conséquents ; -devenues un outil de communication internationale par excellence, les ICC ivoiriennes relèvent le positionnement de l'image de marque du pays en Afrique et à l'international.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Information non disponible

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Le nouveau Plan Stratégique « Côte d'Ivoire 2030 » est doté un mécanisme de Pilotage Un mécanisme de suivi de l'exécution du Plan est mis en place L'organe de Pilotage et du suivi de l'exécution du Plan est arrivé à la Primature Cette mesure gouvernementale axée sur développement des ICC, doit permettre de rendre visible, diffuser et valoriser de façon régulière et systématique le capital créatif, l'innovation, le talent, le patrimoine culturel et l'identité de la nation par l'intermédiaire de toute forme d'expression artistique Les perspectives de cette mesure reposent sur deux grands challenges : les Défis à relever et les enjeux économiques Pour bénéficier pleinement des retombées économiques du capital créatif ivoirien, il est indispensable de bâtir une architecture économique intégrée capable de prendre en compte la chaîne de valeurs du secteur des ICC. Cette variation nécessite, entre autres, la modification de l'environnement et du cadre réglementaire juridique qui encadre la fiscalité, l'investissement et le commerce international de produits et de services culturels et créatifs. En somme, cela dépend de la capacité à concevoir, élaborer et appliquer une stratégie nationale de développement intégré des ICC. Soutenir ce secteur et renforcer sa compétitivité, c'est aussi soutenir l'activité d'autres secteurs porteurs qui utilisent les activités, biens et les services culturels et créatifs comme facteur de production. C'est le cas par exemple de la communication et de tous les secteurs qui ont recours aux services de l'édition, de l'audiovisuel et de contenus créatifs en ligne et hors ligne. Pour la Côte d'Ivoire l'intérêt de soutenir ce secteur dépasse la seule perspective de pouvoir bénéficier pleinement des retombées économiques des activités protégées par la propriété intellectuelle et les droits d'auteurs. Il s'agit de développer les capacités de productions locales à grande échelle. L'argument sous-jacent renvoie à l'importance pour le pays de disposer d'une offre locale capable de satisfaire les besoins de sa population et de contribuer à la diversité des échanges culturels.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Les ministères sectoriels concernés par les ICC et l'économie créative

Type of entity:

DECRET N°2015-271 DU 22 AVRIL 2015 FIXANT LES ATTRIBUTIONS, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU BUREAU IVOIRIEN DU DROIT D'AUTEUR (BURIDA)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Le BURIDA (Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur)

Le Ministère en charge de la culture

Ministère de la Justice

Ministère de la Sécurité

Organisme de gestion collective

Website of the policy/measure, if available:

<http://www.buridaci.com>

Describe the main features of the policy/measure:

Cette Mesure en faveur de la promotion des expressions culturelles permet l'adoption de textes structurants dans le domaine culturel, du droit d'auteur. Le décret de 2015 est bâti autour d'une idée majeure, à savoir la mise en place des mécanismes susceptibles de garantir une gestion efficace, transparente et responsable. Cette démarche consiste à intégrer des règles correctives de toutes les faiblesses qui paralysent le fonctionnement normal du BURIDA. Par exemple, le projet de décret institue une Assemblée Générale exceptionnelle pour garantir le respect de l'obligation de reddition des comptes des dirigeants. En effet une première réforme du BURIDA a permis de modifier le décret N° 81-232 du 15 avril 1981, par le décret N° 2008-357 du 20 novembre 2008. Cette nouvelle réforme à son tour permet de remplacer le décret précité. Le décret 2015 comporte 5 chapitres. Le chapitre 1, intitulé "dispositions générales" est consacré aux définitions des concepts, à l'objet du décret, aux conditions d'adhésion au BURIDA et à la perte de la qualité de membre. Le chapitre 2 traite des attributions du BURIDA. Il présente la mission principale du BURIDA ainsi que ses missions spécifiques. Le chapitre 3 est relatif à l'organisation et au fonctionnement du BURIDA qui est administré par 4 organes. Il fait mention du personnel qui est composé de fonctionnaires et d'agents recrutés. En dehors de ce personnel, il existe des commissions et des agents assermentés qui sont utilisés pour des tâches spécifiques. Le chapitre 4, énumère les sanctions auxquelles s'exposent les associés en cas de violations des règles régissant le fonctionnement du BURIDA. Le chapitre 5 a trait aux dispositions finales. Une innovation dans ce décret, c'est qu'il permet au BURIDA de promouvoir des actions sociales en faveur des artistes sociétaires du BURIDA, de promouvoir et de défendre les intérêts matériels et moraux des sociétaires, de leurs ayants droits, des artistes interprètes et de tous les titulaires de droits voisins.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats attendus sont : • les attributions, l'organisation et le fonctionnement du BURIDA, en remplacement du décret n°2008-357 du 20 novembre 2008 sont fixés par le décret de 2015 ; • les attributions et l'organisation du BURIDA sont reformés et renforcés ; • des organes susceptibles de garantir la gestion efficace du BURIDA sont mis en place ; • un environnement propice et sécurisé pour l'exercice, la gestion collective et l'application des droits d'auteur et des droits voisins est créé. A cet effet, le BURIDA: - délivre des autorisations en application des mandats reçus par l'adhésion des titulaires de droits ; - perçoit et répartit tout droit à rémunération reconnu par la loi ou tout instrument juridique national et international ; - assure la gestion de tous les fonds constitués en application des textes législatifs et réglementaires à des fins culturelles et sociales au profit des associés ; - promeut des actions sociales en faveur des créateurs, des

titulaires de droits voisins ; - a créé et gère des fonds en faveur des artistes créateurs et des titulaires de droits voisins.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Budget du BURIDA

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

En somme, il s'agit de créer un environnement propice et sécurisé pour l'exercice, la gestion collective et l'application des droits d'auteur et des droits voisins La principale recommandation est de mettre en place effectivement des organes opérationnels susceptibles de garantir la gestion efficiente du BURIDA

DECRET N° 2019-103 DU 30 JANVIER 2019 PORTANT ACQUISITION DES LIVRES PAR LES ACHETEURS INSTITUTIONNELS

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

MINISTERE EN CHARGE DE LA CULTURE

Cultural domains covered by the policy/measure:

Publishing

Website of the policy/measure, if available:

<http://www.culture.gouv.ci.ci>

Describe the main features of the policy/measure:

Cette mesure s'inscrit dans le domaine législatif. Il est en adéquation avec l'adoption de lois structurantes dans le domaine culturel. En effet, la Côte d'Ivoire s'est dotée de la loi n°2014-425 du 14 juillet 2014 portant politique culturelle nationale et de la loi N° 2015-540 du 20 juillet 2015 relative à l'industrie du livre. Le décret n°2019-103 du 30 janvier 2019 portant acquisition des livres par les acheteurs institutionnels entre dans le cadre de l'application de la loi relative à l'industrie du livre. Il vise le renforcement de la distribution dans la chaîne nationale du livre. Depuis 2002 en effet, l'Etat de Côte d'Ivoire avait décidé de la gratuité du manuel scolaire qui représente le plus grand marché national du livre. L'Etat commande directement les livres avec les éditeurs. Il assure lui-même la diffusion et la distribution finale dans les Inspections de l'enseignement primaire qui les distribuent à leur tour aux élèves. Les diffuseurs et les libraires sont exclus de cette diffusion. L'analphabétisme étant élevé, le livre scolaire est le plus grand marché du livre, donc la plus grande source de revenus pour les libraires. A cela, s'ajoute la pratique des éditeurs qui déposent leurs livres auprès des enseignants qui les vendent aux élèves dans les classes. Ces deux pratiques excluent les diffuseurs et les libraires qui sont ainsi privés d'une grande partie de leurs revenus annuels. A terme, ces deux maillons de la chaîne nationale du livre sont condamnés à disparaître, ce qui sera un handicap pour la littérature générale qui n'aura plus de distributeurs de proximité que sont les libraires. Le décret portant acquisition des livres par les acheteurs institutionnels vise à régler cette entorse en remettant les librairies au centre de la distribution de proximité du livre sur l'ensemble du territoire national. Cette nouvelle réglementation fait obligation à l'Etat et à ses démembrés, ainsi qu'aux bibliothèques (municipales, scolaires et privées) d'acheter désormais leurs livres chez les libraires et non plus chez les éditeurs.

Does it specifically target young people?: YES

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats attendus sont : - des terminologies clés du secteur du livre sont définies pour plus d'objectivité dans l'achat des livres chez les libraires et la fréquentation des librairies ; - diverses dispositions sont prises pour plus de vitalité dans la distribution du livre en Côte d'Ivoire.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

La loi n'a pas prévu de ressources financières pour sa mise en œuvre, d'où une mobilisation de ressources envisageable au niveau du Budget de l'Etat.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

La mise en œuvre du Décret n° 2019-103 du 30 janvier 2019 portant acquisition des livres par les acheteurs institutionnels n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation. Perspectives A moyen terme, il s'agit de faire vivre tous les maillons de la chaîne ivoirienne du livre. Sur le long terme, il s'agit de faire du livre un facteur important de développement économique, social et culturel de la Côte d'Ivoire par la création de librairies sur

toute l'étendue du territoire national. En perspective, il y a la création d'un Fonds de développement du livre en Côte d'Ivoire.

CONSTRUCTION, RENFORCEMENT, RECENSEMENT ET EQUIPEMENT D'INFRASTRUCTURES DE FORMATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

LE MINISTERE EN CHARGE DE LA CULTURE ET AUTRES MINISTERES SECTORIELS IMPLIQUES

Cultural domains covered by the policy/measure:

Publishing

Website of the policy/measure, if available:

<http://www.culture.gouv.ci.ci>

Describe the main features of the policy/measure:

Doter le pays d'infrastructures d'enseignement artistique et culturel et rapprocher l'éducation en arts et en culture des populations aux niveaux communal et régional, avec pour mérite de forger d'avantage les identités propres à porter les valeurs humanistes et citoyennes au sein des communautés Répertoire les structures et espaces culturels privés de formation opérant sur le territoire national et contribuer à la valorisation socioprofessionnelle des jeunes formés et diplômés de par leur capacité d'entreprendre, développer leur esprit de créativité et mieux vivre de leur art Équiper les établissements d'enseignement artistiques publics et privés et faire des apprenants des artistes et acteurs culturels, des entrepreneurs opérationnels et compétitifs sur le marché culturel Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'intégration de la culture dans les politiques de développement durable et amplifie la contribution des arts et de la culture au développement économique nationale. C'est pourquoi le secteur éducation-formation sous le contrôle du Ministère en charge de la culture, à travers la Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC), s'est engagé dans un vaste chantier de construction et de recensement d'infrastructures éducatives en vue d'un maillage du territoire national et de l'identification d'une cartographie des établissements d'enseignements artistique et culturel. La présente mesure prévoit également un recensement des établissements privés d'enseignements artistiques et culturels en vue de constituer un répertoire avec pour phase pilote, le District d'Abidjan. Celui-ci a déjà fait l'objet d'un pré-inventaire de 2015 à 2017 avec 37 structures recensées. En matière de construction, la présente mesure prévoit : - 3 lycées d'enseignements artistiques de type technique et professionnel à Yamoussoukro, San-Pédro et Bouaké, préparant au Baccalauréat, série H (Arts et techniques des Arts). 3 séries de Baccalauréat H sont opérationnelles depuis 1995 : H1 Arts plastiques, H2 Musique et H3 Art dramatique. 5 séries de Baccalauréat en Arts et Culture, non encore opérationnelles : H 4 Danse, H 5 Cinéma et audiovisuel, H 6 Animation culturelle, H 7 Sciences de l'Information Documentaire et H 8 Patrimoine ; - 9 Centres Techniques des Arts Appliqués en région ; - des Conservatoires d'Arts et Métiers (CRAM) dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire, la création et l'équipement d'un nouveau Conservatoire Régionaux d'Arts et Métiers d'Abengourou (CRAMA) : - la réhabilitation et l'extension de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle ; - la contribution de la Côte d'Ivoire via le Ministère en charge de la culture à la construction du siège de l'Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Développement Culturel à Lomé au Togo.

Does it specifically target young people?: YES

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Résultats attendus : - Le pays est doté d'infrastructures artistiques et culturelles - Les structures et espaces culturels privés de formation sur le territoire national sont répertoriés - Les Établissements d'Enseignement Artistiques sont répertoriés - Une visibilité sur la capacité des Établissements d'Enseignements Artistiques et Culturels à contribuer significativement à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés est créée - Les savoir-faire et expertises des structures techniques du Ministère en charge de la culture et des partenaires

d'éducation-formation sont mutualisés - Des missions et objectifs pédagogiques des Établissements d'Enseignements Artistiques et Culturels dans la nomenclature de fonctionnement des Structures d'Enseignements Techniques et Professionnels en vigueur en Côte d'Ivoire sont inscrits - Les établissements du privé artistique et culturel sont identifiés et recensés - Des partenaires et autres parties prenantes du privé artistique et culturel sont identifiés et recensés - Un guide référentiel des Établissements d'Enseignements Artistiques et Culturels est élaboré et publié - Les mécanismes d'appui institutionnel et pédagogique pour des enseignements uniformisés, en vue de l'octroi de subventions conformément à la cartographie connue des établissements privés d'enseignement dans les filières culturelles sont identifiés - Des critères de distinction au regard du fonctionnement des établissements privés d'Enseignements Artistiques et Culturels (juridique, qualité, moyen, filière, population cible, espace, suivi-évaluation) sont mis en place - Des établissements répertoriés aux directives scolaires et académiques du Ministre en charge de la culture sont en conformité - L'Etat des lieux des filières d'enseignements, des contenus pédagogiques, des cursus de formation, des profils des élèves et des enseignants, des profils de sortie des élèves et du taux d'insertion socioprofessionnelle des produits formés est établi - Une plateforme de rencontres et d'échanges avec les établissements du privé artistique et culturel est mise en place et animée.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

En ce qui concerne le programme d'aménagement national du territoire en infrastructures éducatives culturelles et artistiques dénommé programme EPT (Éducation Pour Tous) culture, pour la projection 2016-2020 a un coût global de: 83. 784. 720. 000 F CFA / 167.569.440 \$ US. Quant aux espaces culturels privés à vocation éducative, des ressources financières garantissent le bon déroulement de cette mission capitale de recensement de ces structures. Pour le moment en pleine phase pilote circonscrite au District d'Abidjan, un financement d'un montant de 30.000.000 FCFA /55.800 \$ US est requis comme suit : - 10.000.000 FCFA/1.860 \$ US pour la poursuite de la mission de recensement des structures du District d'Abidjan en deux phases : • recensement des espaces culturels privés à vocation éducative au regard des subventions du ministère en charge de la culture sollicitées ; • recensement des établissements du privé artistique et culturel pour une maîtrise de cartographie exhaustive d'éducation formelle ; - 20.000.000 FCFA/3.719,7 \$ US pour l'organisation d'un atelier national sur la politique éducative du privé artistique et culturel dans la valorisation du système éducatif sous sa tutelle.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Les différents rapports d'évaluation à cet effet sont disponibles chez l'opérateur prestataire recruté et la DIEC (Direction des Infrastructures et Équipements Culturels). Le programme sectoriel d'Éducation Pour Tous (EPT) culture vient en appui au débat politique inspiré par la convention en ce sens que les questions d'éducation-formation sont partout et au cœur de toute action. D'ailleurs, l'implantation du Campus Senghor d'Alexandrie (Egypte) en Côte d'Ivoire est un exemple pertinent de mise en œuvre des dispositions de la convention afin de mettre le pays au même niveau de développement culturel que les autres pays africains en développement. Concrètement pour revenir à la présente mesure, les raisons justifiant ces propos s'identifient à deux niveaux : - c'est dans le cadre du PND 2016-2020 que l'Etat de Côte d'Ivoire via le Ministère en charge de la culture a initié une politique nationale d'éducation artistique et culturelle plus généralisée et décentralisée dénommée EPT culture, dont la matérialisation repose sur un vaste chantier d'infrastructures diverses de formation artistique et culturelle, d'où des investissements lourds à travers l'adoption d'un programme de neuf CTAA (Centre Technique des Arts Appliqués), trois LEA (Lycée d'Enseignement Artistique) et des Conservatoires Municipaux et Régionaux d'Arts et Métiers, la réhabilitation et l'extension de l'INSAAC, l'engagement de la Côte d'Ivoire à contribuer à la construction du siège de l'IRES-RDEC (Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherches en Développement Culturel) au Togo ; - par ailleurs, s'inscrivant dans la mise en œuvre de la politique nationale EPT ou Politique de Scolarisation Obligatoire

(PSO), la politique sectorielle EPT culture fut la référence au niveau du Ministère en charge de la culture. Celle-ci privilégie les aspects de réhabilitation, d'extension et de construction d'infrastructures d'enseignements artistiques et culturels. Le recensement des établissements d'enseignements du privé artistique et culturel s'inscrit également dans ce cadre décrit plus haut. En perspective, cette mesure, est inscrite la requête de prise en compte du projet de construction et d'équipement d'un atelier de lutherie au CTAA de Bingerville. Ce projet inscrit depuis 2016 dans les Projets d'Investissements Publics (PIP) consiste en la construction et en l'équipement d'un atelier de lutherie au sein du Centre Technique des Arts Appliqués de Bingerville. Il a pour objectif de permettre au pays de produire sur place et d'exporter des guitares dans plusieurs pays d'Afrique et du monde. Implanté au sein d'un établissement de type professionnel comme le CTAA, il servira de cadre pratique d'immersion, d'entrepreneuriat scolaire et d'insertion professionnelle des produits formés et en formation. Il est chiffré à 1.000.000.000 F CFA/1.859.185 \$ US.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

LEA (Lycée d'Enseignement Artistique) de Yamoussoukro

Type of entity:

Public Sector

CTAA (Centre Technique des Arts Appliqués) de Napiélé Dougou (Khorogo)

Type of entity:

Public Sector

DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES PAR L'ORGANISATION DES ETATS GENERAUX DE L'INDUSTRIE DE LA MODE

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère en charge de la culture et les ministères sectoriels concernés

Cultural domains covered by the policy/measure:

Design

Performing Arts

Describe the main features of the policy/measure:

La tenue des « États Généraux de l'Industrie de la Mode », s'est inscrite dans le cadre global de la promotion des Industries Culturelles et Créatives et avait pour objectifs, entre autres, de faire l'état des lieux du secteur de l'industrie de la mode, afin d'en faire la promotion, d'en dégager les opportunités et les perspectives tant au niveau économique, social que culturel. Les métiers de l'industrie de la mode se sont avérés, porteur de richesses et à forte employabilité pouvant, dans une certaine mesure, lutter contre la pauvreté et résoudre le problème du chômage. En réponse, l'accent a été mis sur les défis suivants : - dresser un bilan des actions menées dans le secteur de la mode en Côte d'Ivoire ; - identifier les besoins des acteurs de la mode ; - apporter un remède efficace aux maux de l'industrie de la mode ; - identifier les défis et perspectives à venir. La principale caractéristique de cette mesure est la création d'une synergie d'action avec les acteurs du secteur, en vue de mesurer l'impact socio-économique du secteur, les enjeux dont il revêt et les difficultés entravant son développement.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

La première partie a été consacrée aux échanges entre acteurs et professionnels de la mode en Côte d'Ivoire, tandis que la deuxième phase fut dédiée à la mise en commun et à l'harmonisation des points de vue autour des points suivants : - état des lieux du secteur ; - identification des acteurs du secteur de la mode ; - examen général des principaux problèmes de l'Industrie de la Mode (IM).

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

2.500.000 F CFA / 4.646 \$ US

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Perspectives 1. Réaliser une nomenclature des métiers 2. Passer de l'informel au formel 3. Former au métier de tissage des femmes 4. Promouvoir notre richesse vestimentaire (2018/2019 décrétée année de la valorisation du patrimoine vestimentaire) 5. Organiser le Salon International de la Mode d'Abidjan Relever les défis : Défi 1 : la réorganisation de la formation et de la création de nouvelles filières de textile, habillement en étroite collaboration avec le secteur privé. Une étude de marché pour déceler les profils du secteur afin d'adapter les formations. Défi 2 : la formation continue et de perfectionnement du secteur à travers la création d'un centre technique national. Un calendrier annuel de formation établi selon un thème adapté au besoin du secteur. Défi 3 : la mise en place d'un cadre réglementaire (institutionnel et juridique) du secteur de la mode afin de sortir progressivement le secteur de l'informel, par exemple en créant une zone franche de l'industrie de la mode ivoirienne pour un accès facile aux intrants et aux équipements de pointe. Défi 4 : la facilitation de l'accès au financement par des mesures d'incitations tels que des plans de crédit à des taux préférentiels. Défi 5 : le développement de l'innovation technologie au service de la commercialisation des produits de l'industrie de la mode. Défi 6 : la création d'un mécanisme de certification des produits « made in Côte d'Ivoire

» de l'Industrie de la mode. La prise en compte des défis/recommandations ci-dessus énumérés permettra à la Côte d'Ivoire de réaliser l'industrialisation du secteur de la mode, de tirer profit des nombreuses opportunités et avantages dont regorge ce secteur. Défi 7 : la promotion de l'industrie de la mode par des activités suivantes : - le Salon International de la Mode d'Abidjan (SIMODA) ; - le projet d'exposition des produits des industries créatives ; - le « e-mode Tours » à Abidjan et à l'intérieur du pays ; - La participation des créateurs aux rencontres sous régionales et internationales.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Commission nationale ivoirienne pour l'UNESCO

Type of entity:

Public Sector

MISE EN PLACE D'UNE CELLULE PEDAGOGIQUE A LA DFAC (DIRECTION DE LA FORMATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE) ET OUVERTURE D'ANTENNES DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET CULTURELS DANS LES DRC (DIRECTIONS REGIONALES DE LA CULTURE)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

MINISTERE EN CHARGE DE LA CULTURE et ses directions régionales

Describe the main features of the policy/measure:

Cette mesure s'inscrit dans le contexte général d'intégration de la culture dans les politiques de développement durable. Dans le cadre de sa politique d'autonomisation des jeunes, le Ministère en charge de la culture, sur la base de critères bien définis par la Direction de la Formation Artistique et culturelle (DFAC), pour la formation aux activités culturelles, appuie financièrement les jeunes diplômés voulant créer leurs entreprises. En amont de ce processus de projets d'entrepreneuriat scolaire, la présente mesure participe à la promotion des ICC selon le plan d'action de l'Union Africaine, en tant que moyen de développement de nos pays. Ainsi la promotion du secteur culturel, à travers l'éducation-formation, doit être faite et diffusée. La mesure a deux principales caractéristiques : une cellule pédagogique en direction centrale et des antennes de la pédagogie en région.

1- Création et mise en œuvre de la cellule pédagogique Il s'agit d'assainir le cadre pédagogique en mettant en place des mécanismes de contrôle et de gestion d'outils pédagogiques et didactiques adéquats en vue d'un suivi-évaluation effectif des enseignements et des enseignants. A cet effet, cette cellule est le laboratoire de recherche et de conception pédagogique. Par ailleurs ce sera l'occasion : - d'installer des antennes pédagogiques des enseignements artistiques et culturels dans les Directions Régionales en charge de la Culture ; - de clarifier les cursus, les profils d'entrée et de sortie des apprenants.

2-Ouverture d'antennes pédagogiques dans les Directions Régionales en charge de la Culture Il existe depuis 1990 des d'Etablissements d'Enseignements Artistiques et Culturels fonctionnels (LEA, CTAA et CRAMA). Et un programme de construction et d'équipements d'infrastructures éducatives sur toute l'étendue du territoire national (3 LEA, 9 CTAA, plusieurs Conservatoires d'Arts et Métiers). Ces établissements déjà fonctionnels assurent la formation artistique et culturelle par l'entremise d'un personnel enseignant qualifié. La nécessité de création d'antennes dans les Directions Régionales de la Culture va résoudre le problème d'harmonisation des curricula du secondaire artistique et par la même occasion la promotion des offres de formations artistiques et culturelles.

Does it specifically target young people?: YES

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats attendus sont, notamment : - Une cellule pédagogique au sein de la DFAC, en vue de mieux définir la politique générale de formation artistique et culturelle est mise en place. - Des antennes pédagogiques dans les Directions Régionales en charge de la culture en collaboration avec les partenaires d'éducation-formation sont implantées. - La qualité de la formation artistique et culturelle à travers la formation pédagogique des enseignants, le suivi, l'encadrement des enseignements est améliorée. - Des barrières entre l'éducation artistique du secondaire général (collèges, lycées et autres dispositifs de l'éducation nationale) et celles spécifiques au secondaire artistique via les Établissements d'Enseignements Artistiques et Culturels (LEA, CTAA et CRAM) sont définies. - Des niveaux d'apprentissage du secondaire au supérieur artistique à l'instar de l'éducation nationale sont clarifiés. - Des offres de formations artistiques et culturelles à travers la participation de la DFAC pour le compte du Ministère en charge de la culture aux « journées carrières » du Ministère en charge de l'éducation Nationale sont promues.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

- Création et mise en œuvre de la cellule pédagogique : le budget requis est estimé à 34.800.000 F CFA / 64.648 \$ US - Ouverture des antennes pédagogiques dans les Directions Régionales en charge de la Culture : le coût global des activités prévues est estimé à 24.115.000 F CFA / 44.779 \$ US - Activités annexes : • promotion des offres de formations artistiques et culturelles à travers la participation annuelle de la DFAC aux lancements des journées carrières du Ministère en charge de l'éducation nationale, chiffrée à 2.000.000 F CFA / 3.715 \$ US; • installation des jeunes diplômés sur la base de ressources financières acquises du le Ministère en charge de la culture via 5% du Fonds de Soutien à la Culture et à la Création Artistique (FSCCA) octroyé à la DFAC depuis 2015. Dans ce cadre, un groupe d'élèves diplômés du CTAA ont déjà bénéficié en 2017, d'un financement de leur projet d'entrepreneuriat culturel à hauteur de 13.000.000 F CFA / 24.149 \$ US. D'autres projets sont en attente de demande de financement du Ministère en charge de la culture via le FSCCA.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

La mise en œuvre des dispositions de la convention requiert impérativement d'importantes réformes du secteur culturel dans son ensemble. Le secteur d'éducation-formation piloté par la DFAC est engagé depuis lors dans diverses réformes tant du supérieur artistique et culturel, que du secondaire. Que ce soit l'obligation de création de la cellule pédagogique, l'ouverture des antennes pédagogiques et autres actions éducatives de renom, toute initiative entreprise est conforme à la convention. L'urgence à moyen termes est de veiller à la mise en œuvre effective des principaux objectifs de cette mesure notamment : - créer et faire fonctionner une cellule pédagogique au sein de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC) du Ministère en charge de la Culture en vue de mieux définir la politique générale de formation artistique et culturelle ; - implanter des antennes pédagogiques dans les Directions Régionales en charge de la Culture en collaboration avec les partenaires d'éducation-formation ; - améliorer la qualité de la formation artistique et culturelle à travers la formation pédagogique, le suivi et l'encadrement des enseignements ; - définir les barrières entre l'éducation artistique du secondaire général (collèges, lycées et autres dispositifs de l'éducation nationale) et celles spécifiques au secondaire artistique via les Etablissements d'Enseignements Artistiques et Culturels (LEA, CTAA et CRAM) ; - clarifier les niveaux d'apprentissage du secondaire au supérieur artistique à l'instar de l'éducation nationale ; - assurer la promotion des offres de formation artistique et culturelle à travers la participation de la DFAC pour le compte du Ministère en charge de la culture aux journées carrières du Ministère en charge de l'Éducation Nationale ; - faciliter l'insertion socioprofessionnelle des produits formés

DE L'INFORMEL AU FORMEL DANS LES ICC

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

MINISTERE DE LA CULTURE ET DES INDUSTRIES DES ARTS ET DU SPECTACLE

Describe the main features of the policy/measure:

Les rapports des différents ateliers organisés à l'intention des acteurs des ICC, notamment, « l'atelier sur les Etats Généraux de l'Industrie de la Mode » et « l'atelier sur la valorisation du textile traditionnel ivoirien », ont fait cas du manque d'information affiché de la quasi-totalité des acteurs des ICC, quant aux dispositions légales d'entrée dans le formel ; ceux-ci, rencontrent pour la plupart, des difficultés d'accès à l'information, au mécanisme de certification ou au système de formalisation en la matière. C'est à cette préoccupation fondamentale liée à la problématique du passage de l'informel au formel, que tentera de répondre le futur atelier qui portera sur le thème : « Comment passer de l'informel au formel ? ». Cette mesure s'inscrit dans la volonté du Ministère en charge de la Culture de prendre en compte les enjeux et les atouts de ce secteur pourvoyeur d'emplois et en pleine expansion. L'objectif principal est de contribuer à l'amélioration de la compétitivité des ICC en valorisant les métiers de l'artisanat d'art, du design de la mode. Les principales caractéristiques de cette mesure sont : - créer une chaîne de valeur créatrice d'emplois et de richesses dans le domaine des ICC ; - protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles ivoiriennes ; - contribuer à l'organisation d'événements de promotion des ICC ; - accompagner au niveau national les manifestations, festivals et rencontres scientifiques en faveur des filières du secteur des ICC ; - contribuer à l'exportation du label « Côte d'Ivoire » des biens et services relevant des ICC - initier des renforcements de compétences aux acteurs du secteur des ICC sur le marketing et le commerce digital ; - contribuer au développement du marché local concernant les produits des ICC ; - présenter les stratégies ou voies de facilitation de passage de l'informel au formel (Outils de gestion, dispositifs mis en place par l'Etat) ; - encourager ou inciter les acteurs des ICC à la formalisation ; - permettre l'accès des entreprises culturelles aux financements et marchés nationaux et internationaux.

Does it specifically target young people?: YES

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Résultats attendus : - Un environnement juridique et légal des ICC est mis en place - Les faitières des ICC sont bien organisées - Les acteurs du secteur des ICC sont régulièrement formés aux nouvelles méthodes de gestion - Des statistiques fiables sont disponibles - Une stratégie de développement national des ICC est conçue - Les métiers des ICC sont formels et modernisés - La diversité des expressions culturelles est promue - Le secteur privé investit considérablement dans le secteur des ICC - Un partenariat fécond existe entre la Côte d'Ivoire et des pays du sud - L'accès aux fonds de soutien aux professionnels du secteur des ICC est facilité - L'appui au renforcement des compétences des acteurs des ICC est effectif

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Le budget de l'Etat / budget de fonctionnement de la Direction des Industries Culturelles et Créatives : 9.000.000 F CFA/16.721 \$ US Le Fonds de Soutien à la Culture et à la Création Artistique (FSCCA)

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Les rapports des différents ateliers organisés à l'intention des acteurs des ICC, notamment « l'atelier sur les états généraux de la mode », « l'atelier sur la valorisation du textile traditionnel ivoirien », ont fait cas du manque d'information affiché de la quasi-totalité des acteurs des ICC, quant aux dispositions légales d'entrée dans le formel ; ceux-ci, rencontrent pour la plupart, des difficultés d'accès à l'information, au mécanisme de certification ou au système de formalisation en la matière. C'est à cette préoccupation fondamentale liée à la

problématique du passage de l'informel au formel, que tentera de répondre le futur atelier qui portera sur le thème : « Comment passer de l'informel au formel ? ». Cette mesure s'inscrit dans la volonté du Ministère en charge de la Culture de prendre en compte les enjeux et les atouts de ce secteur pourvoyeur d'emplois et en pleine expansion. L'objectif principal est de contribuer à l'amélioration de la compétitivité des ICC en valorisant les métiers de l'artisanat d'art, du design de la mode. Recommandations sont : - structurer l'environnement légal et juridique des métiers de l'artisanat d'art, du design et de la mode et textile ; - apporter un appui à l'organisation des faitières ; - renforcer les compétences des acteurs du secteur ; - produire et diffuser des statistiques sur les ICC ; - élaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement national des ICC ; - professionnaliser et moderniser les métiers des ICC ; - assurer les études et veiller à la promotion de la diversité des expressions culturelles ; - encourager le secteur privé à investir dans les ICC ; - soutenir la formation, la création, la production, la diffusion, la commercialisation et l'accès aux activités, biens et services culturels ivoiriens ; - développer les partenariats avec les pays du sud dans le domaine des ICC ; - créer un mécanisme de facilitation à l'accès aux financements. Perspectives : - Prendre un décret sur la nomenclature des métiers de l'artisanat d'art, du design, de la mode et du textile ; - Voter la loi relative aux ICC ; - Créer un Fonds de Développement des ICC - Elaborer une stratégie de développement des ICC - Créer un incubateur des ICC - Mettre en place un Programme National de Développement des ICC (PNDICC)

RENFORCEMENT DE LA REGLEMENTATION DE L'ÉDUCATION-FORMATION EN ARTS ET CULTURE POUR UN MEILLEUR RENDEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère en charge de la Culture
Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC)

Website of the policy/measure, if available:

<http://culture.gouv.ci>

Describe the main features of the policy/measure:

Cette mesure s'inscrit dans le contexte d'intégration de la Culture dans les politiques de développement durable. Elle est relative au cadre juridique de l'enseignement artistique et culturel. Face au vide juridique qui prévaut au niveau de l'enseignement artistique et culturel privé, la Direction de la Formation Artistique et Culturelle (DFAC), du Ministère en charge de la Culture a entrepris depuis 2016, des mesures en vue de renforcer le cadre juridique et réglementaires du secteur éducation- formation. Elle a pour objectifs de : - renforcer le cadre législatif et réglementaire dans le domaine de l'Enseignement Artistique et Culturel (élaboration de nouveaux textes) ; - clarifier le statut des Etablissements d'Enseignements Artistiques et Culturels et le rang de leur responsable ; - faire connaître et appliquer la feuille de route de l'UNESCO en matière d'éducation artistique et culturelle et la loi nationale sur la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) ; - faire connaître et respecter les conditions d'autorisation, de création et d'ouverture des Etablissements Privés d'Enseignements Secondaire et Supérieur Artistique et Culturel ; - recenser les Etablissements du Privé Artistique et Culturel et les inciter à se conformer aux directives réglementaires des points de vue pédagogiques et académiques du Ministère en charge de la Culture ; - permettre par voie réglementaire, l'ouverture des formations artistiques et culturelles au monde industriel (adéquation formation-emploi) ; - renforcer la politique de promotion de l'Enseignement Artistique et Culturel à travers une base juridique fiable. Nous avons 2 champs d'actions : 1-L'enseignement artistique et culturel Nous notons les textes suivants : - décret n°94-305 du 1er juin 1994, portant création et organisation du Lycée d'Enseignement Artistique (LEA); - décret n°95-11 du 11 janvier 1995, portant création et organisation du Conservatoire Régional des Arts et Métiers d'Abengourou (CRAMA); - décret n°94-304 du 1er juin 1994, portant création et organisation du Centre Technique des Arts Appliqués (CTAA); - décret n°2017-126 du 22 février 2017, fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC); - arrêté n°045 MCF/CAB/du 07 Mai 2008, portant organisation et fonctionnement de la Direction de la Formation Artistique et Culturelle ; - arrêté interministériel n°007069/MEN/MESRS/MCF du 05 décembre 2002, modifiant l'annexe I de l'arrêté interministériel n°0023/MENFB/ MESRS/METFP/MC du 23 décembre 1999, portant règlement général des baccalauréats de l'Enseignement Général, Technique et Artistique du second degré ; - décret n0 95 du 1er janvier 1995 portant création du baccalauréat artistique ; - arrêté n° 024/MC/DEAC/S-DESA, portant création et organisation du Brevet Technique des Arts Appliqués (BTAA); - arrêté n023/MCF/CAB/ du 16 septembre 2010, portant fonctionnement des Établissements Secondaires d'Enseignement Artistique. 2-Des agréments du Ministère en charge de la Culture : Des reformes ont permis aux structures de formation artistique et culturelle de voir le jour. Mais certaines sont agréés et d'autres exercent dans l'illégalité. D'où la nécessité de prendre l'agrément. La DFAC a enregistré une dizaine de demandes d'agréments dans les localités d'Abidjan, Yamoussoukro et Man. Un seul établissement a bénéficié de l'agrément par décision n° 075/MC/DEAC/S-DEAS du 26 novembre 1997, portant reconnaissance de l'Institut pour la Promotion des Arts Conservatoires.

Does it specifically target young people?: YES

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

- Le cadre législatif et réglementaire de l'Enseignement Artistiques et Culturels a été renforcé - La question du statut des établissements d'Enseignements Artistiques et Culturels a été clarifiée - La connaissance, la compréhension, la maîtrise, l'application et le suivi-évaluation de la feuille de route de l'UNESCO en matière d'éducation artistique et culturelle et la loi nationale sur la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) sont mis en œuvre - La conformité du privé artistique et culturel aux conditions d'autorisation, de création et d'ouverture des Établissements d'Enseignements Secondaires et Supérieurs Artistiques et Culturels est connue - Les Établissements Privés Artistiques et Culturels sont recensés en conformité aux directives pédagogiques et académiques du Ministère en charge de la Culture - Les formations artistiques et culturelles sont ouvertes au monde industriel - La politique de promotion de l'Enseignement Artistique et Culturel est renforcée.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Budget de l'Etat (Ministère en charge de la Culture)

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Après l'adoption du décret n02016-508 du 13 juillet 2016, portant organisation du Ministère en charge de la culture, diverses structures administratives ont été soit restructurées, soit créées. Un tel acte s'inscrit dans la mise en œuvre de la convention 2005 de l'UNESCO. Ce fut ainsi l'ouverture d'un vaste chantier de dispositifs juridiques d'appui sans lesquels aucune action, aussi pertinente soit-elle, n'est crédible. La DFAC a ses actions éducatives inscrites dans ce cadre de mise en place de dispositifs juridiques requis à travers la présente mesure dont la mise en œuvre réussie est vivement attendue.

MEDIA DIVERSITY

Public service media has a legal or statutory remit to promote a diversity of cultural expressions: NO

Policies and measures promote content diversity in programming by supporting:

Regional and/or local broadcasters

Linguistic diversity in media programming

Community programming for marginalised groups (e.g. indigenous peoples, migrants and refugees, etc.)

Socio-cultural programming (e.g. children, youth, people with disabilities, etc.)

Domestic content regulations for audio-visual media exist (e.g. quotas for production or distribution requirements for national films, TV series or music on radio): YES

Regulatory authority(ies) monitoring media exist: YES

If YES, please provide the name and year of establishment of the regulatory authority(ies):

Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle / Créée le 30 avril 2011. Cette mesure figure dans le précédent rapport de la CI

If YES, these regulatory authority(ies) monitor:

Public media

Community media

Private sector media

Online media

If YES, these regulatory authority(ies) are responsible for:

Issuing licenses to broadcasters, content providers, platforms

Receiving and addressing public complaints such as online harassment, fake news, hate speech, etc.

Monitoring editorial independence of the media

Monitoring diversity in media ownership (diversity of ownership structures, transparency of ownership rules, limits on ownership concentration, etc.)

Relevant Policies and Measures:

-

DIGITAL ENVIRONMENT

Policies, measures or mechanisms are in place to support the digital transformation of cultural and creative industries and institutions (e.g. funding for digitization of analogue industries): YES

Policies or measures have been introduced to ensure vibrant domestic digital cultural and creative industries markets with a diversity of e-players of all sizes (e.g. fair remuneration rules; control market concentration; prevention of monopolies of digital content providers/distributors or their algorithms that potentially restrict the diversity of cultural expressions, etc.): NO

Policies and measures have been implemented to enhance access to and discoverability of domestically produced cultural content in the digital environment (e.g. action plans or policies for digital content pluralism, public support to cultural or artistic portals in specific languages, national or regional online distribution platforms for domestic content, etc.): YES

Measures and initiatives have been implemented to promote digital creativity and competencies of artists and other cultural professionals working with new technologies (e.g. spaces for experimentation, incubators, etc.): YES

Statistics or studies with recent data on access to digital media, including on the type of cultural content available through digital media, are available: NO

Relevant Policies and Measures:

DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES WIFI DANS LES UNIVERSITES ET GRANDES ECOLES PUBLIQUES DE COTE D'IVOIRE (CAS DE L'INSAAC)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère en charge de l'Economie Numérique

Ministère en charge de l'Enseignement supérieur, en liaison avec l'INSAAC

Website of the policy/measure, if available:

<http://www.enseignement.gouv.ci>

Describe the main features of the policy/measure:

Dans le but de permettre l'accès à l'internet à moindre coût aux étudiants et personnels des universités publiques, l'Etat de Côte d'Ivoire a initié le projet de déploiement d'infrastructures WIFI dans toutes les universités publiques de Côte d'Ivoire. Ce projet a connu un début de mise en œuvre en mars 2017 à l'Université Félix Houphouët Boigny, mais il a été interrompu pour des raisons de financement. Aujourd'hui, l'Etat exprime le besoin de relancer le projet avec en plus l'ajout d'une composante pour interconnecter toutes les universités et grandes écoles publiques et privées. L'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC), bénéficie de ce projet en tant que grande école publique. Les principales caractéristiques sont : - permettre aux étudiants et personnels des universités et écoles publiques de Côte d'Ivoire d'avoir accès à l'internet sur les campus et dans les salles de cours et les bâtiments administratifs ; - couvrir toutes les universités et grandes écoles publiques de Côte d'Ivoire en WIFI ; - améliorer les conditions d'études et de recherches en milieu artistique et culturel ; - promouvoir les arts et la culture au plan national, au moyen du numérique ; - rendre l'internet accessible aux étudiants et au personnel de l'INSAAC ; - créer et rendre accessibles, les bibliothèques numérisées spécialisées en Art et en Action Culturelle ; - favoriser la gestion administrative numérique des étudiants ; - organiser l'accompagnement des étudiants et du personnel en vue d'une bonne utilisation du wifi internet ; - professionnaliser les métiers des arts et de l'Action Culturelle par l'entremise du numérique.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats attendus sont : - les conditions d'études et de recherches en milieu artistique et culturel sont améliorées ; - les arts et la culture au plan national, au moyen du numérique, sont promus ; - l'internet est accessible aux étudiants et au personnel de l'INSAAC ; - les bibliothèques numérisées, spécialisées en art et en Action Culturelle sont créées et rendues accessibles aux étudiants et enseignants de l'INSAAC ; - la gestion administrative numérique des étudiants est effective ; - l'accompagnement des étudiants et du personnel est assuré en vue d'une bonne utilisation du wifi internet ; - les métiers des arts et de l'Action Culturelle, par l'entremise du numérique, sont professionnalisés.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Le Budget de l'Etat : la mesure s'évalue à 100 000 000 FCFA, soit 200 000 \$ US.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Pour assurer la pérennisation de la mesure, il convient de : - assurer une interconnexion entre l'INSAAC et d'autres écoles culturelles au plan national ; - mettre en place un cadre d'échanges d'expériences avec d'autres universités ou grandes écoles au plan régional, voire international ; - équiper les amphithéâtres et salles de travaux dirigés d'équipements de vidéoconférence pour faciliter l'enseignement et la formation en

ligne ; - rendre possible les recherches via internet ; - définir une stratégie garantissant le paiement récurrent d'abonnement internet.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

l'Agence Nationale du Service Universel de Télécommunications (ANSUT)

Type of entity:

Public Sector

la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI)

Type of entity:

Public Sector

la Direction des Projets, des Systèmes de l'Information et des Statistiques (DPSIS)

Type of entity:

Public Sector

MISE EN PLACE D'UNE PLATE FORME NUMERIQUE DE FORMATION OUVERTE A DISTANCE (FOAD)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

L'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)
Le Centre de Formation Continue Numérique et des Conservatoires

Website of the policy/measure, if available:

<http://insaac.edu.ci>

Describe the main features of the policy/measure:

L'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) est un établissement supérieur de formation et de recherche. Il reçoit un important effectif d'étudiants au-delà de sa capacité d'accueil. De plus, le passage de l'institut au système Licence-Master-Doctorat (LMD) exige un minimum de conditions adéquates au bon déroulement des enseignements. Le programme académique influencé par l'avènement de la pandémie COVID-19 a imposé à l'institut, le système d'enseignement et de formation en ligne dans le but de permettre aux enseignants et étudiants d'accéder aux cours à distance et d'achever les différents programmes. Les objectifs de la mesure sont : - favoriser l'accès aux formations à distance à un plus grand nombre d'apprenants ; - créer une plateforme numérique de formation ; - moderniser le système d'enseignement, conformément aux exigences du système LMD ; - combler le déficit de salles de classe et d'enseignants ; - renforcer les capacités des professionnels en mettant à leur disposition différentes formations depuis leurs localités ou lieux d'habitation. Cette mesure est une innovation dans le domaine de la formation des apprenants à l'INSAAC. Elle utilise les outils numériques modernes. Il s'agit, entre autres, du tutorat à distance, de plateforme numérique, des réseaux sociaux et de la messagerie. En effet, cette mesure vise à encourager la créativité et renforcer les capacités de production par la mise en ligne de programmes d'éducation, de formation et d'échanges dans le domaine des industries culturelles et créatives.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

La mise en place de la FOAD au sein de l'INSAAC favorise les actions suivantes : - les meilleures conditions de formation des étudiants sont réunies ; - un système de collaboration entre les différents acteurs (enseignants, administration, étudiants) est créé ; - les conditions de suivi par les professionnels des cours à alternance avec leurs professions sont créées.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Les ressources allouées à la mise en œuvre de la FOAD au sein de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle proviennent du budget de l'institut et également du Fonds de Développement de la Formation Professionnelle (FDFP).

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Recherche de financement pour : - acquérir des matériels techniques et informatiques adéquats ; - intensifier les formations ; - permettre à chaque étudiant et enseignant d'avoir accès aux matériels techniques ; - acquérir une connexion WIFI haut débit au sein de l'institut.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

L'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire (UVCI)

Type of entity:

Private Sector

FDFP : Fonds de Développement de la Formation Professionnelle

Type of entity:

MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION D'APPUI A LA CREATION ET A LA PROMOTION DU REPERTOIRE DES MEMBRES DU BUREAU IVOIRIEN DU DROIT D'AUTEUR (BURIDA)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (BURIDA)

Website of the policy/measure, if available:

<http://www.buridaci.com>

Describe the main features of the policy/measure:

Le Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur (BURIDA) est l'organisme ivoirien de gestion collective (collecte et de distribution) des Droits d'Auteurs et des droits voisins. Il a pour mission entre autres de délivrer les autorisations d'exploitation des œuvres artistiques et littéraires à lui confié par ses membres. Il a créé en son sein une Commission d'appui à la création et à la promotion du répertoire, en vue de répondre aux préoccupations sociales des sociétaires. La création de cette commission a pour objectif général la recherche de financement et toutes autres formes de soutiens aux artistes membres. Cette mesure a également pour objectifs spécifiques de : - rechercher des financements au profit des artistes sociétaires ; - apporter un financement aux porteurs de projets artistiques ; - octroyer des appuis à la création et à la promotion culturelle ; - statuer sur toutes les questions d'ordre social et culturel des sociétaires du BURIDA ; - administrer le Fonds Spécial d'Action Culturelle et Sociale (FSACS). Cette mesure s'inscrit dans le cadre des mesures utilisées en faveur de la promotion des expressions culturelles spécialement aux actions sociales en faveur des artistes. La Commission d'Appui à la Création et à la Promotion du Répertoire est chargée, exclusivement, de conduire les opérations et procédures d'octroi d'appui à la création et à la promotion culturelle. Elle a pour mission de statuer sur toutes les questions d'ordre social et culturel des associés et d'administrer le Fonds Spécial d'Action Culturelle et Sociale (FSACS). Le Fonds Spécial d'Action Culturelle et Sociale (FSACS) est alimenté par quatre ressources : - Le Fonds d'Actions Culturelles (FAC) C'est en 1997, lors d'une Assemblée Générale, que les sociétaires du BURIDA ont décidé, de la création d'un Fonds d'Actions Culturelles (FAC), destiné uniquement à soutenir les actions de création et de promotion de leurs œuvres. - Des revenus provenant de la rémunération pour copie privée -Des revenus provenant de la rémunération pour reproduction pour reprographie - Les produits de la redevance perçue sur l'exploitation des œuvres tombées dans le domaine public et les irrépartissables juridiques.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats attendus sont : - une aide financière est apportée aux porteurs projets artistiques ; - des appuis sont octroyés à la création et à la promotion culturelle ; - toutes les questions d'ordre social et culturel des associés sont traitées ; - le Fonds Spécial d'Action Culturelle et Sociale (FSACS) est administré.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

- Le Fonds d'Actions Culturelles (FAC) - 5% des revenus provenant de la rémunération pour copie privée - 5% des revenus provenant de la rémunération pour reproduction pour reprographie - Les produits de la redevance perçue sur l'exploitation des œuvres tombées dans le domaine public et les irrépartissables juridiques.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Un rapport annuel est produit sur la gestion du Fonds Spécial d'Actions Culturelles et Sociales. Depuis 2016, la Commission d'appui à la création et à la promotion a distribué 125 851 251 FCFA, soit 251 70 3 \$ US à une trentaine d'artistes porteurs de projets. Mettre en œuvre la gestion de la copie privée et de la reprographie pour générer plus de ressources pour approvisionner le Fonds.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Fonds d'Actions Culturelles (FAC)

Type of entity:

Public Sector

MISE EN PLACE DU DEPARTEMENT CINEMA ET AUDIOVISUEL DE L'INSAAC

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC)

Ministère en charge de la culture, de la communication et les Ministères sectoriels concernés

Website of the policy/measure, if available:

<http://insaac.edu.ci>

Describe the main features of the policy/measure:

L'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC) est un établissement supérieur de formation et de recherche. Le décret N°2017-126 du 22 février 2017, signé sur proposition du Ministre chargé de la Culture fixe les nouvelles attributions, l'organisation et le fonctionnement de l'Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle (INSAAC). Ce décret met en place, au sein de l'École Supérieure de Théâtre, de Cinéma et d'Audiovisuel, le Département de Formation en Cinéma et Audiovisuel. Les principales caractéristiques reposent sur les objectifs clés de cette mesure. Il s'agit pour l'Etat ivoirien de : - former et renforcer les capacités des acteurs et professionnels des métiers du cinéma et de l'audiovisuel, à savoir les réalisateurs, les directeurs photo, les cadreurs, les storyboarders, les machinistes, les monteurs de sons et monteurs d'images, les étalonneurs, les régisseurs de sons, les régisseurs de lumières, les scénaristes, les producteurs, les chargés de production, et bien d'autres ; - soutenir les acteurs et professionnels pour de meilleures productions ; - donner une visibilité aux productions nationales et assurer leur promotion à l'échelle internationale ; - assurer la formation académique, technique et professionnelle des étudiants dans les différents métiers du cinéma et de l'audiovisuel. Ce département assure ainsi la formation des étudiants après le BAC au niveau académique et technique dans le domaine cinématographique et audiovisuel. A cet effet, l'école recrute à partir du baccalauréat, sur concours. La formation se déroule à trois niveaux : niveau théorique, pratique et stage en entreprise. L'école forme de la Licence au Master dans 6 spécialités : - la réalisation ; - le scénario ; - la production ; - la direction de la photographie ; - le montage ; - le son.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats attendus sont : Les étudiants sont formés au niveau académique et technique dans divers domaines du cinéma. - Les productions cinématographiques ivoiriennes sont de qualité - Les jeunes trouvent de l'emploi dans le milieu cinématographique et audiovisuel. Effectifs des étudiants en formation depuis 2018 : -93 en Licence Professionnelle 1 (2018-2019) -80 en Licence Professionnelle 2 (2019-2020) -51 en Licence Professionnelle 3 (2020-2021)

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Budget de l'Institut

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Ce département manque cruellement de matériel pour donner un enseignement de qualité Perspectives - L'acquisition de matières techniques, audiovisuelles plus autres pour renforcer l'enseignement donné - L'insertion des jeunes dans le tissu socio-économique du pays - La mise en place de plusieurs écoles de cinéma en Côte d'Ivoire - La réalisation de grandes productions cinématographiques - L'envoi en stage des étudiants dans les structures de production nationale et internationale.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

L'Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel du Bénin (Cotonou)

Type of entity:

Public Sector

L'Institut Supérieur de l'Image et du Son de Ouagadougou (ISIS)

Type of entity:

Public Sector

PARTNERING WITH CIVIL SOCIETY

Professional organizations and/or trade unions representing artists and/or cultural professionals in the following sectors exist in your country (i.e. federation of musicians, publishers unions, etc.):

-

Public funding schemes supporting CSOs involvement in promoting the diversity of cultural expressions exist: YES

Training and mentoring opportunities were organized or supported by public authorities during the last 4 years to build skills on communication, advocacy and/or fundraising of civil society organizations involved in the promotion of the diversity of cultural expressions: YES

Dialogue mechanisms between public authorities and CSOs for cultural policy making and/or monitoring have been implemented during the last 4 years (meetings, working groups, etc.): YES

If YES, please provide up to 2 examples:

Le séminaire sur le Statut des artistes organisé par le Ministère en charge de la culture en collaboration avec les BURIDA (voir fiche) a associé pleinement la société civile

Les décrets présents dans ce rapport ont associé la société civile lors de leur élaboration et validation

Policies and measures promoting the diversity of cultural expressions have been elaborated in consultation with CSOs during the last 4 years: YES

Relevant Policies and Measures:

YOP CREALAB

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Conseil Communal des Jeunes de Yopougon

Mairie de Yopougon

Describe the main features of the policy/measure:

Le projet YOP.CREALAB est un projet de Tiers-lieu pluridisciplinaire et multi-acteurs, né d'une initiative portée par la société civile ivoirienne et française, en collaboration étroite avec la Mairie de Yopougon (co-porteuse et principal financeur avec l'AFD). Porté par la Plateforme de Services de Yopougon (PFS Yop), le Conseil Communal de la Jeunesse (CCJY), l'Agence Emploi Jeunes - Yopougon (AEJ) et l'Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques (AISA), l'Association Culture et Développement (France), la Mairie de Yopougon, Yop.Crealab s'articule autour de 4 pôles (FabLab, Repair Café, Jardins et potagers partagés ainsi que des Espaces communautaires) et trois thématiques d'intervention prioritaires reliées entre elles par les activités : industries culturelles et créatives, numérique, agriculture urbaine et environnement/développement durable. Ces thématiques sont constamment interconnectées pour favoriser la coopération transectorielle et l'innovation, par les activités (ateliers, formations, conférences, animation et partage de l'information) Basé sur un concept de tiers-lieu pluridisciplinaire conçu par Culture et Développement (ONG, basée en France) à partir des expériences de coopération au développement territorial durable par la culture, en particulier en Afrique, le projet tient compte aussi bien des priorités de la Mairie en matière de développement socio-culturel comme le développement de l'accès aux savoirs, y compris numériques, l'aménagement de services de base pour la population avec une attention particulière pour la jeunesse et les enjeux de développement durable que des priorités gouvernementales. Il tient notamment compte des priorités en matière de : a) éducation / enseignement supérieur : - éducation gratuite pour les enfants (contribution à des activités d'animation dans les écoles mais également certains week-end pour les enfants des quartiers défavorisés); - donner une 2eme chance aux jeunes sortis trop tôt du parcours scolaires ou en décrochage, améliorer la qualité de

l'enseignement supérieur, favoriser l'employabilité et l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur (notamment par la promotion de parcours professionnels dans des métiers d'avenir des ICC, du numérique et des métiers verts), le développement des compétences en sciences, technologies (notamment par le partenariat avec des Écoles d'Excellence du numérique, l'Institut National des Arts, l'AISA, comme Association de Chercheurs en Agronomie et les laboratoires de rattachement de ces chercheurs); le développement du numérique (dès le plus jeune âge, notamment par des ateliers en milieu scolaire grâce au Fablab mobile et dans l'espace public, afin de faciliter l'accès au plus grand nombre, par la mise à disposition de matériels informatiques dans un espace co-working, la réalisation de journées d'orientation sur les métiers du numérique y compris appliqués aux autres secteurs d'intervention du YOP.Crealab); - promouvoir la culture scientifique (par des activités ludiques, ouvertes à tous et/ou en lien avec l'innovation par la jeunesse, par exemple, par l'organisation de Hackathons sur l'application du numérique pour le développement des services de base des administrations au profit des citoyens, impliquant développeurs, mais également membres de la société civile et habitants); b) en matière de culture : - favoriser l'économie créative (par des formations à des activités génératrices de revenus autour de la création numérique) ; - favoriser l'accès à la culture pour tous (par le Fablab mobile qui devient cinéma numérique ambulant, par exemple, par la mise à disposition de matériel de fabrication numérique en tant qu'outil transversal de formation par la pratique pour tous les domaines du YOP.Crealab, par la formation sur l'écriture journalistique pour le web et le développement de contenus culturels en ligne comme un e-magazine du YOP.Crealab); c) en matière d'environnement et agriculture : développement durable, biodiversité, traitement des déchets (par des formations à l'économie circulaire), valorisation des produits locaux et sécurité alimentaire (par les parcelles d'agriculture urbaines et des activités de sensibilisation dans le futur jardin potager partagé). Plusieurs ministères en charge de la culture, de la jeunesse et de l'emploi, de la cohésion sociale, de la femme, de l'artisanat et du numérique sont impliqués dans des concertations sur l'organisation d'activités et apportent un soutien institutionnel, de mise en réseau du projet par rapport à des initiatives et feuilles gouvernementales. D'autres organisations publiques, privées, fondations, sont partenaires des activités. Le soutien de la Mairie de Yopougon aux côtés de l'Agence Française de Développement, naît d'une réflexion structurée plus large sur l'aménagement socio-culturel du territoire de Yopougon par des infrastructures mises à disposition de l'expression créative et de l'apprentissage de la jeunesse et d'autres publics prioritaires (dont les femmes), approfondie en coopération avec l'association Culture et Développement. Ce plan d'aménagement qui a déjà vu la réalisation d'une Médiathèque dans le quartier de Niangon Sud avec le soutien de l'AIMF, est une mise en œuvre des orientations du Plan stratégique de Développement Culturel de la Mairie élaboré grâce au soutien du FIDC en 2011-2012, que la Mairie met actuellement à jour, entre autres avec l'appui de Culture et Développement.

Does it specifically target young people?: YES

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

En 3 ans d'activités, les partenaires du YOP Crealab ont réalisé plus de 60 activités, touché 4000 bénéficiaires directs et 15000 indirects, 2500 jeunes et adolescents, plus de 500 enfants, 300 femmes, et 1500 professionnels et chômeurs, 10 universités et centres de formation, plus de 20 partenaires nationaux et internationaux. Un équipement sera en construction dès 2021 a) l'amélioration de la gouvernance culturelle : organisation de rencontres publiques et ateliers de présentation dans des universités et instituts de formation, en ligne et en présentiel, association décideurs publics, acteurs professionnels et grand public pour élargir les connaissances, y compris des acteurs publiques, des possibilités d'application du numérique aux diverses filières culturelles et créatives, y compris pour influencer sur l'éco-système des politiques et mesures nationales (participation au RIANA, rencontre des Arts numériques et visuels à Abidjan, organisation de démonstrations sur la fabrication d'accessoires mode et maquettes d'architecture en 3D), organisation de plusieurs ateliers

d'écriture pour le Web et production de contenus médias produits par la jeunesse locale dans le cadre du volet Médialab du projet, structuration du projet autour d'un partenariat multi-acteur public-privé, associant une collectivité locale et des acteurs de la société civile ivoirienne et étrangers tous à l'initiative du projet conjoint. b) Concernant le flux équitable de biens et services culturels et la mobilité d'artistes et d'opérateurs culturels, la coopération internationale est au coeur du projet élaboré en synergie entre la société civile française (Culture et Développement, Grenoble), la Mairie de Yopougon et 3 acteurs de la société civile locale en collaboration avec l'Agence Emploi Jeunes. Des formateurs de la sous-région experts en management culturel ont assuré des actions de renforcement de l'équipe locale du projet en planification du programme « samedi créatifs » pour les enfants entre autres, fabrication et impression 3D appliqués aux ICC; Le Centre des Arts d'Enghien les Bains (France) a mis à disposition une MOOC sur les arts numériques qui a été proposée par ateliers collectifs. c) Le YOP.Crealab met en avant la contribution de la culture aux divers enjeux du développement durable notamment par la promotion à l'insertion des jeunes par les métiers créatifs (organisation de journées d'orientations avec l'Agence Emploi Jeunes et la PFS entre autres), la promotion de la cohésion sociale et l'éducation artistique vers des publics défavorisés des quartiers précaires d'Abidjan et l'organisation de renforcement des capacités génératrices de revenus par la mode (notamment apprentissage à la fabrication de masques lors de l'épidémie covid, concours de mode pour couturiers locaux...) Au niveau des droits fondamentaux et des libertés fondamentales une activité phare porte sur la réinsertion socio-économique des femmes victimes de violence, veuves et démunies par l'Art-thérapie/PNL alors que l'ensemble des activités incitent la participation de jeunes filles et femmes aux activités. L'implication de femmes créatrices (artiste, architecte, styliste) comme marraines du projet (Valérie Oka, Melissa Kacoutié, Rebecca Zorro) a également comme objectif de créer des modèles inspirants les jeunes générations et talents féminins à entreprendre des parcours créatifs

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Budget global (Phase 1 / 3 ans) : 895 387 euros (prévisionnel) incluant des valorisations (71 500 euros)

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

a) Un dispositif d'incubation est en train d'être lancé, qui sera également axé sur les ICC dans l'objectif de soutenir des projets à impact positif et social, associant également d'autres incubateurs spécialisés en France et ailleurs dans un objectif d'échanges d'expériences et expertises b) Les tournées du Fablab mobile visent à rapprocher toutes les couches de la population aux savoirs numériques et aux contenus culturels qu'ils véhiculent, à faciliter la formation aux métiers du numérique de la culture de manière décentralisée et informelle par des ateliers dans les écoles spécialisées, à offrir un dispositif de cinéma ambulant et espace de diffusion dans l'espace public vont être poursuivis pour faciliter l'accès à la culture pour tous c) le YOP.Crealab fait partie du REDFFAO, le réseau de Fablabs Francophones d'Afrique de l'Ouest dans le cadre duquel plusieurs rencontres et projets communs sont organisés. Dans ce cadre, le YOP.Crealab proposera des webinaires sous-régionaux sur les ICC, fablabs et numérique d) La promotion du développement durable passera par l'application de principes d'économie circulaire et réduction d'impacts énergétiques dans la construction du bâtiment du YOP.Crealab, tiers-lieu qui sera également pôle de pratiques culturelles et artistiques, espace d'exposition, diffusion de créations (dont en lien avec le numérique). Des ateliers sur le recyclage créatif également créateur d'opportunités de revenus, en luttant ainsi contre la fracture numérique. e) Les partenariats avec les écoles et centres de formation artistiques et culturels locaux, nationaux, régionaux et internationaux seront approfondis dans une optique de coopération internationale, la création de résidences artistiques (avant fin 2021) axées entre autres sur le street art et la sensibilisation vers les Arts urbains, émergents au sein de la société civile mais nécessitant d'un cadre institutionnel reconnaissant leur apport au développement urbain notamment, la coopération nord-sud-sud sera constamment mobilisée f) L'égalité des genres restera une des priorités transversales du projet ; des indicateurs et des activités

continueront à être plus particulièrement dédiées aux femmes ; les ateliers d'art-thérapie/PNL entre autres, l'organisation de panels en partenariat avec les pouvoirs publics et d'autres partenaires pour contribuer ainsi à l'évolution du cadre législatif et réglementaire. L'exposition qui retrace l'évolution du projet sera enrichie lors de sa phase 2 ; elle présente la contribution du projet à l'Agenda 2030, l'Agenda 2063 et la Convention de 2005 en particulier, ces 3 agendas ayant inspiré directement la conception du cadre conceptuel du projet : <https://drive.google.com/file/d/1gPUY7WQ1ThfEzkJQXTlrXWHA4WR7vklr/view?usp=sharing>

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Culture et Développement

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Agence Française de Développement

Type of entity:

Private Sector

Agence Ivoirienne des Sciences Agronomiques

Type of entity:

Public Sector

Plateforme de Service – Yopougon

Type of entity:

Public Sector

Agence Emploi Jeune – Yopougon

Arterial CI; ESATIC; Stop au Chat Noir; Mozaïk Studios; Institut Africain des Médias; Empow'her; Fondation Jeunesse Numérique; REFFAO, Institut Français Côte d'Ivoire

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

PROGRAMME D'APPUI AU RENFORCEMENT DES POLITIQUES ET INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES (ARPIC)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Le Ministère en charge de la culture | Direction des Industries Culturelles et Créatives (DICC)

Describe the main features of the policy/measure:

Dans le cadre de sa mission de promotion de la diversité culturelle, le Ministère en charge de la culture s'est doté d'une Direction des Industries Culturelles et Créatives (DICC). Elle a initié le Programme d'Appui au Renforcement et aux Politiques des Industries Culturelles (ARPIC). En effet, la culture était appréhendée comme un secteur de simple divertissement et réduite à sa simple expression artistique. Les initiatives de promotion et de développement culturel sont restées purement événementielles au point où les projets structurants ont été quasi inexistantes. En outre, le secteur des Industries Culturelles et Créatives continue d'être dominé par l'informel. Au regard de ce qui précède, le renforcement des politiques culturelles, par un appui conséquent, s'impose. Le programme ARPIC, œuvre au renforcement et à l'appui aux politiques des Industries Culturelles et Créatives (ICC). Le secteur des ICC ayant subi d'énormes dommages du fait de la COVID-19, ledit programme représente une opportunité pour hisser la culture dans toutes ses dimensions comme un réel facteur stratégique de développement économique, au bénéfice des créateurs et de la valorisation de la diversité des expressions culturelles. Cette mesure a pour objectifs de : - mettre en œuvre des politiques visant à promouvoir la créativité, la production, la distribution et la diffusion de biens et services culturels, ainsi qu'à consolider les Industries Culturelles et Créatives ; - renforcer les capacités des acteurs concernés ; - formuler et mettre en œuvre des politiques et mesures culturelles ; - faire de la production et de la commercialisation des biens et services culturels des facteurs qui contribuent au développement économique et social de la Côte d'Ivoire ; - renforcer la prise en compte de la culture comme une dimension essentielle des politiques et des stratégies de développement durable ; - accompagner l'émergence d'une société civile culturelle professionnelle.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats attendus sont : - les acteurs ayant bénéficié du renforcement de leurs capacités sont opérationnels ; - la mise en œuvre des politiques et mesures culturelles est effective ; - la production et la commercialisation des biens et services culturels sont des facteurs qui contribuent effectivement au développement économique et social de la Côte d'Ivoire ; - la prise en compte de la culture comme une dimension essentielle des politiques et des stratégies de développement durable est renforcée ; - la société civile culturelle professionnelle connaît une véritable émergence.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

• Apport OIF : 32 797 850 FCFA, soit 65 596 \$ US numéraire • Apport Région du Bélier : 6 559 570 FCFA, soit 13 119 \$ US numéraire • Culture et Développement : 6 559 507 FCFA, soit 13 119 \$ US apport en industrie • Mairie de Yopougon : 6 559 507 FCFA, soit 13 119 \$ US numéraire • Ministère en charge de la culture : 29 518 065 FCFA, soit 59 036 \$ US numéraire

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Perspectives - Mettre en place le statut de l'artiste - Mettre en œuvre une plateforme de sensibilisation et de promotion du droit d'auteur et des droits voisins - Former sur l'entrepreneuriat culturel des acteurs du secteur des ICC ; - Mettre en place des instruments de financements de projets structurant à fort taux d'impact.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Culture et Développement

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON DANS LA CHAÎNE DE DISTRIBUTION DU LIVRE : L'EXEMPLE DE L'ASSOCIATION DES LIBRAIRES ET DÉTAILLANTS DE LIVRES DE CÔTE D'IVOIRE (ADLCI)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

le Ministère en charge de la Culture

L'Association des Libraires et Détaillants de Livres de Côte d'Ivoire (ADLCI)

Describe the main features of the policy/measure:

La contrefaçon menace sérieusement l'industrie du livre en Côte d'Ivoire. Les chiffres avancés par les éditeurs en 2018 et 2019 s'élèvent à plusieurs dizaines de milliards de francs CFA. Les « librairies par terre », librairies informelles de distribution de livres de seconde main, constituant le plus grand réseau de distribution de livres en Côte d'Ivoire, sont indexées dans l'écoulement des livres contrefaits. En 2018 et 2019, des éditeurs engagent la police pour descendre dans certaines librairies par terre vendant les livres contrefaits. En collaboration avec le Ministère en charge de la Culture et sa Direction du livre, l'Association des Libraires et Détaillants de Livres de Côte d'Ivoire (ADLCI), est née pour appuyer l'Etat dans cette lutte. Cette mesure s'inscrit dans la défense des droits des acteurs de la chaîne du livre. En effet, la création de l'ADLCI vise à sortir des aspects fondamentaux de la distribution du livre de l'informel. C'est une mesure d'assainissement de la distribution de proximité du livre. En même temps qu'elle luttera contre la distribution des livres contrefaits, ce sera aussi l'occasion d'une autre lutte en milieu scolaire, notamment contre la vente des livres directement dans les écoles entre éditeurs et enseignants. Dans son appui aux associations nationales formelles des professionnels du livre, elle veille à ce que la vente des livres dans les écoles se fasse par le biais des librairies. Cela mettra ainsi fin à la vente des livres par les enseignants et les inspecteurs de l'enseignement primaire. Cette mesure a pour objectifs de : - formaliser leurs interventions dans la promotion et la protection du livre du point de vue professionnel et juridique ; - faire agréer et reconnaître leur statut en tant que libraires et détaillants de livres de Côte d'Ivoire ; - contribuer à la généralisation des librairies sur toute l'étendue du territoire national à l'instar des associations formelles des professionnels libraires ; - regrouper les libraires et détaillants de livres de Côte d'Ivoire ; - créer un cadre formel de discussion avec les éditeurs conventionnels agréés ; - se faire reconnaître et formaliser leur activité en formant ses membres ; - aider les libraires et détaillants de livres à mieux s'organiser dans leur circuit de distribution et de vente ; - pouvoir couvrir le territoire national dans les normes en vigueur afin de contribuer efficacement à la facilitation de l'accès au produit livre.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats attendus par le fonctionnement effectif de l'ADLCI sont : - les libraires et détaillants de livres de Côte d'Ivoire sont regroupés ; - un cadre formel de discussion avec les éditeurs conventionnels agréés est créé ; - les libraires et détaillants du livre sont reconnus avec leurs activités formalisées et leurs membres formés ; - les libraires et détaillants de livres sont aidés et mieux s'organiser dans leur circuit de distribution et de vente ; - la couverture du territoire national en librairies est assurée à travers les actions des libraires et détaillants de livres de Côte d'Ivoire.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Non transmis

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

A moyen et long terme, l'ADLCI, une fois reconnue à travers son champ d'actions pertinentes dans la chaîne des valeurs du livre, elle devait procéder à la formation et à l'installation de librairies formelles, conventionnelles vendant des livres originaux sur le territoire national ivoirien.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

L'AssEdI (Association des Editeurs Ivoiriens) et l'ADLCl.

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

GOAL 2 - ACHIEVE A BALANCED FLOW OF CULTURAL GOODS AND SERVICES AND INCREASE THE MOBILITY OF ARTISTS AND CULTURAL PROFESSIONALS



MOBILITY OF ARTISTS AND CULTURAL PROFESSIONALS

Please indicate if the following policies and measures exist in your country:

Policies and measures supporting the outward mobility of artists and cultural professionals (e.g. export offices, support for participation in international cultural markets for cultural professionals, etc.)

Specific visa policies or other cross border measures supporting the inward mobility of foreign artists and cultural professionals in your country (e.g. simplified visa procedures, reduced fees for visas, visas for longer durations)

Please indicate if the following operational programmes have been developed or supported/funded by public authorities during the last 4 years:

Information resources or training services providing practical guidance to facilitate the mobility of cultural professionals (e.g. Internet platforms)

Infrastructure (e.g. arts residencies, cultural institutes, etc.) having a mandate to promote the diversity of cultural expressions and hosting a large number of foreign artists, notably from developing countries

Major cultural events (e.g. cultural seasons, festivals, cultural industries markets, etc.) having a mandate to promote the diversity of cultural expressions and hosting a large number of foreign artists, notably from developing countries

Please indicate if the following mobility funds (e.g. scholarships, travel grants, etc.) have been managed or supported by public authorities during the last 4 years:

Public funds supporting the outward mobility of national or resident artists and other cultural professionals

Public funds supporting the inward mobility of foreign artists and other cultural professionals, notably from developing countries

Public funds specifically supporting the mobility of artists and other cultural professionals from or between developing countries, including through North-South-South and South-South cooperation

Relevant Policies and Measures:

« CLAP ACP/FONSIC » : PROJET DE FONDS CINEMATOGRAPHIQUE

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Le FONSIC

Le Ministère en charge de la culture / Direction du Cinéma

L'Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire (ONAC- CI)

Website of the policy/measure, if available:

<http://fonsic-ci.com>

Describe the main features of the policy/measure:

Face aux nombreuses sollicitations des cinéastes et à l'insuffisance des moyens de l'État, le Gouvernement ivoirien, à travers le Ministère en charge de la Culture, a jugé utile d'explorer de nouvelles pistes en vue d'accroître les moyens de production. Suite à l'appel à candidature de l'Union Européenne dans le cadre de son programme ACP-UE Culture lancé à l'endroit des Fonds nationaux africains afin d'héberger le fonds CLAP-ACP, la Côte d'Ivoire a été retenue. Sur un ensemble de pays africains, la Côte d'Ivoire a été éligible pour le dynamisme et le mode de fonctionnement de son Fonds national d'appui au cinéma, le Fonds de Soutien à l'Industrie Cinématographique (FONSIC). Réservé aux productions des pays du groupe Afrique, Caraïbe, Pacifique (ACP), ce Fonds est alloué par le Fonds Européen de Développement et le FONSIC. Ce programme est mené par le FONSIC en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Essentiellement basé sur la coproduction entre cinéastes des États ACP, il vise à financer des productions et coproductions dans les catégories Long Métrage, Série et Documentaire. Le fonds CLAP - ACP/ FONSIC est un programme qui s'étend sur 2 ans (2020 -2021) avec à la clé le financement de 18 films. Ce projet est ouvert à tous les cinéastes des états ACP. Aussi, les producteurs ivoiriens sont-ils au centre de ce projet par la mise en place d'une coproduction obligatoire. Il s'agit entre autres de : - mettre en relation un producteur ivoirien avec son ou ses homologues des autres Etats ACP ; - utiliser des comédiens ou techniciens ivoiriens ; - tourner tout ou une partie du film en Côte d'Ivoire.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Le Fonds CLAP-ACP/FONSIC est destiné à financer les coproductions suite à deux appels à projets. Phase 1 : l'appel à projet 2020 a été lancé le 31 mars. 7 films ont été retenus par le Comité national de lecture du FONSIC Long métrage : - « Éternel » de la maison de production ZIV - « Les trois lascars » de la maison de production ALMA PRODUCTION - « Djagassa » de la maison de production PRODIM Série : - « NYALA », de la maison de production RTI - « Rouge à lèvres » de la maison de production MARTIKA PRODUCTION Documentaire : - « ZION MUSIC » de la maison de production BOUL FALLE IMAGES - « Je reste photographe » de la maison de production TSK STUDIO Les résultats attendus sont - 18 films sont réalisés - La coproduction entre producteurs des pays ACP est encouragée - La qualité des films est améliorée.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Le Fonds CLAP ACP / FONSIC est doté de - 679 571 452 F CFA, soit 1 359 143 \$ US (dont 229 584 950 FCFA, soit 459 169 \$ US alloués par le FONSIC) - 449 986 502 FCFA, soit 899 973 \$ US par le Fonds Européen de Développement dans le cadre du programme ACP-UE Culture

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Le protocole d'accord de subvention entre l'OIF et le FONSIC indique le mécanisme de suivi et d'évaluation du projet avec les indicateurs de sa mise en œuvre. Nous sommes à présent à l'étape du suivi des projets par l'équipe du FONSIC et les experts chargés de l'encadrement des projets. Perspectives Mise en commun des financements des différents fonds nationaux africains pour la réalisation de projets cinématographiques.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Les ACP / Fonds Européen de Développement dans le cadre du programme ACP-UE Culture

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

FLOW OF CULTURAL GOODS AND SERVICES

Export strategies or measures to support the distribution of cultural goods and services outside your country exist for the following cultural domains:

Cinema/Audiovisual arts

Design

Media Arts

Music

Publishing

Visual Arts

Performing Arts

Cultural management

Your country has granted or benefited from preferential treatment* to support a balanced exchange of cultural goods and services in the last 4 years:

YES, I have granted preferential treatment

YES, I have benefited from preferential treatment

If YES, please provide up to 2 examples:

Ce référer au point « CLAP ACP/FONSIC » dans le rapport

Your country has provided or benefited in the last 4 years from Aid for Trade support, a form of Official Development Assistance (ODA), that helped to build capacities to formulate trade policies, participate in negotiating and implementing agreements that provide a special status to cultural goods and services:

-

If YES, please provide up to 2 examples:

-

Relevant Policies and Measures:

MARCHE IVOIRIEN DE L'ARTISANAT (MIVA)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministre en charge de l'Artisanat / Direction de la Promotion de l'Artisanat et de la Commercialisation des Produits Artisanaux (DPACPA)

Describe the main features of the policy/measure:

Le MIVA est le Marché Ivoirien de l'Artisanat créé et organisé la première fois le 07 avril 2014 par le Ministère en charge de l'artisanat. Il se tient chaque deux ans à Abidjan. C'est une plate-forme voulue par l'Etat pour faire la promotion de l'entreprise individuelle. La 3e édition du Marché ivoirien de l'artisanat (MIVA) s'est tenue en 2018. Elle avait pour thème « Artisanat : Enjeux et perspectives pour l'autonomisation des Femmes en Afrique ». Cette mesure a pour objectif de : - contribuer à l'émergence de l'artisanat Ivoirien à l'horizon 2030 ; - former les artisans afin qu'ils puissent exposer leurs œuvres, les vendre et avoir des opportunités de partenariat sur le plan international ; - créer un environnement économique viable pour accompagner les artisans ivoiriens ; - renforcer les capacités techniques et opérationnelles des artisans ivoiriens ; - renforcer les capacités techniques entrepreneuriales et commerciales des artisans ivoirien ; - réaliser une série de reportages sur le marché ; - assurer la coordination du projet à travers des indicateurs. La Direction de la Promotion de l'Artisanat, chargée de contribuer à l'autonomisation des femmes artisanes ivoiriennes par le

renforcement de leurs capacités techniques entrepreneuriales et commerciales selon l'approche du genre et par l'appui à la création de leurs propres entreprises, a contribué à la mise en œuvre de cette dernière édition du MIVA. Cette mesure encourage l'émergence d'un secteur culturel dynamique celui de l'artisanat, en tenant compte de tous les aspects des activités artisanales depuis les modes de création, de production, de diffusion, de distribution et d'accès, quels que soient les moyens et les technologies utilisés. Le MIVA consolide le caractère international du Marché. Il lui confère une dimension plus importante qui le met en lien avec les problématiques de l'économie sociale et solidaire. De 2014 à 2018, Il y a eu trois éditions du MIVA. En 2020 compte tenu de la crise sanitaire du Covid 19, la 4e édition n'a pas pu se tenir. C'est le lieu de rassemblement de tous les artisans ivoiriens et africains pour tisser des partenariats et avoir des financements extérieurs, accroître leurs revenus et les sortir de la pauvreté.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

De 650 exposants en 2016 on est passé à 1000 exposants en 2018 De 21 pays participants en 2016 l'on est passé à 40 pays participants d'Afrique, d'Europe, d'Asie, d'Amérique et d'Océanie en 2018 Les résultats atteints sont : - Les artisans formés peuvent exposer leurs œuvres, les vendre et avoir des opportunités de partenariat sur le plan international ; - Un environnement économique viable pour accompagner les artisans ivoiriens a été créé - Les capacités techniques et opérationnelles des artisans ivoiriens sont renforcées ; - Les capacités techniques, entrepreneuriales et commerciales des artisans ivoiriens sont renforcées ; - Une série de reportages sur le marché a été fait - La coordination du projet a été à travers des indicateurs est assurée (650 exposants en 2016, 1000 exposants en 2018)

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

950 000 000 FCFA, soit 1 900 000 Dollars US

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministère du Tourisme

Type of entity:

Public Sector

Ministère de la Culture

Type of entity:

Public Sector

SALON INTERNATIONAL DU TOURISME D'ABIDJAN (SITA)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Le Ministère en charge du tourisme
Côte d'Ivoire Tourisme (CIT)

Website of the policy/measure, if available:

<http://www.tourisme.gouv.ci>

Describe the main features of the policy/measure:

Le Salon International du Tourisme d'Abidjan (SITA) est un Salon International dédié aux professionnels du Tourisme. Il a été initié en 2010, et est organisé par le Ministère en charge du tourisme à travers sa structure Côte d'Ivoire Tourisme (CIT). L'organisation du SITA s'inscrit dans une perspective de développement du tourisme africain en général et du tourisme culturel en particulier. Le SITA est un salon de référence de l'industrie touristique africaine. Il donne une visibilité sur l'un des continents possédant la plus grande diversité culturelle et des pôles d'attractions touristiques et économiques. Il réunit chaque année des professionnels et experts du tourisme mondial qui opèrent en Afrique. Ce salon attractif pour les professionnels regroupant la majorité des pays africains favorise des rencontres et des échanges commerciaux entre les acteurs africains et internationaux. Le SITA a pour objectifs de : - Promouvoir le tourisme en général et le tourisme culturel en particulier en Côte d'Ivoire, en Afrique et dans le monde entier ; - fédérer les potentialités touristiques africaines pour développer le continent ; - permettre aux professionnels du secteur de capter de nouveaux financements; - informer les professionnels sur les nouvelles tendances touristiques; - permettre aux acteurs du secteur de vendre et de valoriser leurs marques et leurs activités; - permettre aux entreprises touristiques de fidéliser leurs clients ; - faciliter les rencontres avec les professionnels du tourisme en général et du tourisme culturel en particulier ; - permettre aux professionnels de développer leurs réseaux d'affaires; - permettre aux professionnels d'obtenir des avantages concurrentiels en vue de devenir des leaders du marché - permettre aux professionnels du secteur des industries culturelles et touristiques de tirer des bénéfices de leurs expositions Le SITA encourage l'émergence d'un secteur dynamique de l'industrie touristique, qu'est le tourisme culturel. Il tient compte de tous les aspects des activités, biens et services culturels à travers diverses activités de développement touristique. Il vise à promouvoir les possibilités d'accès aux biens et services culturels, par le biais de canaux touristiques publics, privés ou institutionnels, aux niveaux national, régional et international. C'est un salon qui dure une semaine pendant laquelle tous les acteurs de l'industrie culturelle et touristique viennent exposer et proposer leurs services et montrer les richesses de la diversité culturelle ivoirienne et africaine. Cet événement, hautement médiatisé, fait appel à tous les professionnels du tourisme africains et internationaux. Outre les expositions, des conférences, des séminaires, des débats, des panels, des formations, des concerts et des jeux éducatifs pour les enfants se déroulent pendant le SITA. Le SITA reçoit plus de 30 000 visiteurs par an à Abidjan. La dernière édition a eu lieu en 2019. Cette édition a été couplée avec le Forum d'Investissement pour le Tourisme Africain (FITA) qui est une plateforme de référence de l'industrie culturelle et touristique sur le continent africain.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Le nombre de visiteurs est passé de 30 000 dans les années 2010 à 100.000 visiteurs en 2019. Sur 72.728 visiteurs enregistrés en 2018, 60% étaient des professionnels du tourisme en général et du tourisme culturel en particulier. - Le SITA a permis aux potentialités touristiques africaines de se développer - Nombreux sont les professionnels du secteur qui ont capté des financements extérieurs - Les professionnels sont informés sur les nouvelles tendances touristiques - Les acteurs du secteur vendent et valorisent leurs marques et leurs activités - Le SITA a permis aux entreprises touristiques de fidéliser leurs clients, - Favoriser des rencontres « Be to Be » avec les professionnels du tourisme en général et du tourisme culturel en particulier et de développer leurs réseaux d'affaires - Les professionnels du secteur obtiennent des avantages concurrentiels

en vue de devenir des leaders du marché - Les professionnels du secteur des industries culturelles et touristiques tirent des bénéfices de leurs expositions.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Cette activité est financée en majorité par le Fonds de Développement Touristique (FDT) ; Le Budget de l'Etat ; Les partenaires au Développement.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Des rapports d'évaluations sont disponibles A l'horizon 2025, le SITA entend rassembler plus de 500 000 visiteurs

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Fonds de Développement Touristique (FDT)

Type of entity:

Public Sector

PROJET SENTOO : SOUTIEN A L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE AFRICAINE

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère en charge de la culture / Direction du cinema
FONSIC (Fonds de Soutien à l'Industrie Cinématographique)

Describe the main features of the policy/measure:

Le projet SENTOO est en symbiose avec la volonté du Ministère en charge de la Culture de susciter des accords de coproduction et de mettre en commun les moyens et les expertises pour une meilleure qualité des productions cinématographiques de nos états. Il regroupe 7 pays africains (Tunisie, Maroc, Burkina Faso, Sénégal, Mali, Togo, Côte d'Ivoire). SENTOO est une initiative du Centre National du Cinéma et de l'Image (CNCI) tunisien qui souhaite impliquer le maximum de ses homologues du Maghreb, d'Afrique centrale et de l'ouest - Centres du cinéma et institutions équivalentes en matière de compétences et de missions, avec pour ambition : Créer un environnement favorable aux coproductions Sud-Sud et encourager les pays africains disposant d'un fonds de soutien à la production cinématographique à investir dans le développement des projets. Cette mesure a pour objectif de : - Donner aux auteurs et producteurs du continent africain, les outils et moyens matériels de développer leurs films en préservant leur identité africaine et leurs droits à les exploiter ; - Accompagner des auteurs africains porteurs d'un projet à fort potentiel à l'étape de l'écriture, de l'idée au premier traitement, poursuivre l'accompagnement des auteurs et des producteurs concernés ; - Favoriser les coopérations sud-sud, en particulier les coproductions entre pays d'Afrique subsahariennes et du Maghreb en nombre et en qualité. Elle bénéficie à sept auteurs d'un projet de film en phase de développement et comporte - deux résidences d'écriture, encadrées par des professionnels africains chevronnés ; - un atelier de production et de coproduction destiné à mettre en contact (match-making) les porteurs des projets sélectionnés avec d'autres producteurs africains. Au programme, un coaching de ces producteurs, afin de leur donner les outils nécessaires pour conserver la production déléguée des projets qu'ils souhaitent accompagner. Cette étape pourrait se prolonger par un événement de mise en réseau (networking) des binômes auteur/producteur délégué avec des décideurs internationaux ; - des bourses d'aide au développement en numéraire (5000 euros, soit 6550 \$ US) attribuées à chaque projet sélectionné.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

- Le cinéma africain est financé par des fonds africains - Les africains mettent en commun leurs moyens de production - Des résidences d'écriture sont proposées et réalisées - Des ateliers de production et de coproduction sont réalisés - Les projets cinématographiques sélectionnés ont bénéficié de bourses numériques

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

10 000 euros par pays, soit 13.100 \$ US Chacun des pays partenaires s'engage à : - attribuer au projet issu de son pays sélectionné pour le programme d'une aide au développement d'une valeur équivalente à 5000 euros, soit 6550 DOLLARS US - assurer le transport aérien de l'auteur du projet issu de son pays pour les 3 résidences du programme ; - assurer le transport aérien du producteur sud associé au projet issu de son pays pour l'atelier de production.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Créer un pont entre les administrations du cinéma des pays africains afin d'arriver à une gestion inclusive des politiques de promotion du cinéma africain.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

ONAC-CI (Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire)

Type of entity:

Public Sector

Centre National du Cinéma et de l'Image de Tunisie / Centre Cinématographique Marocain

Type of entity:

Public Sector

La Direction de la Cinématographie du Sénégal / La Direction Générale du Cinéma et de l'Audiovisuel du Burkina Faso

Type of entity:

Public Sector

Le Centre National de la Cinématographie du Mali / Le Centre National du Cinéma du Niger / La Direction Nationale de la Cinématographie du Togo

Type of entity:

Public Sector

TREATIES AND AGREEMENTS

Multilateral or bilateral trade and/or investment agreements providing a special status to cultural goods and/or services have been signed during the last 4 years or are under negotiation:

UNDER NEGOTIATION

Multilateral or bilateral agreements including specific provisions providing a special status to cultural goods and services and digital products in the field of e-commerce have been signed during the last 4 years or are under negotiation:

NO

Multilateral or bilateral agreements, declarations and/or strategies on relevant policy issues for the diversity of cultural expressions (e.g. education, digital, intellectual property, sustainable development, gender equality, etc.) signed or amended to take into account the objectives or principles of the Convention during the last 4 years: YES

Relevant Policies and Measures:

-

GOAL 3 - INTEGRATE CULTURE IN SUSTAINABLE DEVELOPMENT FRAMEWORKS



NATIONAL SUSTAINABLE DEVELOPMENT POLICIES & PLANS

National sustainable development plans and strategies recognize the strategic role of:

Culture (in general)

Creativity and innovation

Cultural and creative industries

Please rate from 1 to 4 the type of outcomes expected by the inclusion of culture in national sustainable development plans and strategies (1 most often expected outcome 4 least expected outcome):

Economic (e.g. employment, trade, intellectual property, cultural and creative industries, rural and territorial development): 1

Social (e.g. social cohesion and inclusion, inequality and poverty reduction, values and identity, vulnerable and minority groups, empowerment and human capital, education): 1

Environmental (e.g. natural resources, reducing environmental impact of cultural industries and practices): 2

Cultural (e.g. cultural infrastructure, participation and access to culture, innovation, artists support): 1

Public cultural bodies and agencies responsible for culture or creative industries are involved in the design and implementation of sustainable development policies and plans (i.e. participate in coordination mechanisms such as joint planning committees): YES

Cultural industry-led regeneration initiatives and projects at the regional, urban and/or rural levels have been implemented in the last 4 years: YES

Policies and measures facilitate participation in cultural life and access to diverse cultural facilities and expressions, notably addressing the needs of disadvantaged or vulnerable groups (e.g. via reduced entrance fees; audience development, arts education and audiences awareness-raising): YES

Relevant Policies and Measures:

VALORISATION DU TEXTILE TRADITIONNEL IVOIRIEN

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Le Ministère en charge de la Culture / Direction des Industries Culturelles et Créatrices

Cultural domains covered by the policy/measure:

Design

Describe the main features of the policy/measure:

Le travail des artisans de Côte d'Ivoire et particulièrement de ceux du textile traditionnel, connaît ces dernières années, une certaine effervescence qu'il convient d'évoquer. Malgré les potentialités inhérentes au textile traditionnel ivoirien et toutes les actions conjointes menées, en vue de faire avancer le secteur, il faut noter que le pagnes traditionnel ivoirien, peine à se positionner aussi bien au plan national qu'international comme un pagnes de qualité et pouvant s'adapter aux divers goûts et circonstances. A cet effet, le Ministère en charge de la Culture, à travers sa Direction des Industries Culturelles et Créatives (DICC) a initié cette mesure. L'année 2018 et 2019 déclarées par le Ministère en Charge de la Culture : « Année de la valorisation de notre patrimoine vestimentaire », confirme bien la mise en avant de cet héritage national. Les domaines du textile et de l'habillement sont aussi importants que le secteur de l'agriculture. L'art du textile traditionnel, devrait être envisagé comme un secteur à fort employabilité et créateur de richesse. Cette mesure vise donc à promouvoir la diversité de nos expressions culturelles à travers la valorisation de notre richesse vestimentaire et montrer le potentiel culturel et stratégique par l'implication des jeunes et des femmes comme une piste de développement à l'échelle locale et globale. Conscient des atouts culturels et économiques que pourrait rapporter la production et la valorisation du pagnes traditionnel, un séminaire a été organisé sur la valorisation du textile traditionnel ivoirien en 2018. Cette rencontre visait la mise en lumière des domaines du textile et de l'habillement comme des secteurs très importants à prendre en compte. Cette mesure vise à valoriser le textile traditionnel ivoirien qui a son appellation propre dans chaque région et contribuer au développement socio culturel et économique de la nation. Elle consiste à : -faire un état des lieux du textile traditionnel ivoirien ; - promouvoir le patrimoine vestimentaire ivoirien ; - valoriser le savoir-faire endogène lié au tissage traditionnel ; - identifier les besoins, les défis et les besoins des acteurs.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

- L'état des lieux du textile traditionnel ivoirien est connu - Le patrimoine vestimentaire ivoirien est promu - Le savoir-faire endogène est valorisé - Les besoins, les défis et les besoins du textile traditionnel sont identifiés.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Budget de l'Etat

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

- Mécanisme de renforcement des acteurs de la filière - Création d'un Fonds d'aide aux ICC - Professionnalisation de la filière - Mise en place de stratégies d'innovation et de commercialisation (vente en ligne).

PROMOTION ET PROTECTION DU SAVOIR-FAIRE LIE AU TISSAGE TRADITIONNEL : LABELLISATION DU « PAGNE BAOULÉ »

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

L'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIFI)

Cultural domains covered by the policy/measure:

Design

Describe the main features of the policy/measure:

Le processus de labellisation ou de la reconnaissance du « Pagne Baoulé » en Indications Géographiques Protégées (IGP) a été lancé le samedi 23 novembre 2019 par le Ministre ivoirien chargé du Commerce et de l'Industrie, lors d'une cérémonie organisée dans le cadre de la 5ème édition du Salon International de l'Agriculture d'Abidjan (SARA). L'indication géographique protégée (IGP) est un titre de propriété intellectuelle délivré par l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) pour des produits de terroirs dont la qualité spécifique est liée au terroir (qualité du sol, climat), ou à des techniques particulières ou même à un savoir-faire traditionnel développé par les producteurs de cette localité. Cette mesure a été confiée à l'Office Ivoirien de la Propriété Intellectuelle (OIFI). Protéger le « Pagne Baoulé » contre la concurrence déloyale. Les objectifs spécifiques sont : - procurer de meilleurs revenus aux producteurs ; - lutter contre la pauvreté en milieu rural ; - faire la promotion des productions nationales artisanales sur la base de la réputation particulière du pagne Baoulé due au savoir-faire des populations et à la qualité du terroir ; - contribuer au développement économique et commercial de notre pays ; - promouvoir les spécialités et le savoir-faire traditionnels ; - lutter contre la contrefaçon et la copie illicite des modèles et motifs de l'artisanat ivoirien. Cette mesure répond aux dispositions de la Convention de 2005 selon lesquelles, les Parties peuvent prendre toutes mesures appropriées pour protéger et préserver les expressions culturelles sur leurs territoires, dans les situations spéciales, comme le droit de propriété intellectuelle. L'IGP est un instrument juridique pour organiser la gestion et la défense du label et du nom d'un produit contre les usages frauduleux sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux. Il permet aussi d'affirmer l'identité culturelle et le savoir-faire des populations, à structurer une organisation professionnelle et économique autour des produits concernés et à augmenter leur valeur ajoutée, pour un meilleur positionnement sur le marché. La labellisation est une confirmation de la qualité et de l'authenticité du produit et donc, un prix plus rehaussé. Les produits labellisés comme « Indications Géographiques » (IG) sont des produits naturels, agricoles, agro-alimentaires ou artisanaux, dont les caractéristiques spécifiques et/ou la réputation sont liées à leur origine géographique. Ces zones géographiques bénéficient de conditions pédoclimatiques spécifiques et/ou de savoir-faire spécifiques des populations locales. Le label IG, auquel le pagne Baoulé prétend, permettra de protéger ce produit d'une concurrence déloyale (contrefaçons, usurpation du nom, ...) et d'améliorer les revenus des différents acteurs impliqués dans la filière concernée (artisanales). L'IG constitue ainsi un outil de développement local. Le processus se présente comme suit : - description des produits ; - caractérisation physique des produits ; - liens à l'origine et preuves de qualité ; - délimitation des périmètres de production ; - rédaction du Cahier des Charges de l'IG Pagne Baoulé ; - réalisation des catalogues de motifs de pagnes Baoulé ; - protection des motifs de pagne Baoulé.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats attendus sont : - le « Pagne Baoulé » est protégé contre la concurrence déloyale ; - de meilleurs revenus sont procurés aux producteurs ; - la lutte contre la pauvreté en milieu rural ; - la promotion des productions nationales artisanales sur la base de la réputation particulière du pagne Baoulé due au savoir-

faire des populations et à la qualité du terroir est faite; - la contribution au développement économique et commercial de notre pays est assurée; - la promotion des spécialités et le savoir-faire traditionnels est faite ; - la lutte contre la contrefaçon et la copie illicite des modèles et motifs de l'artisanat ivoirien est assurée.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Budget de l'Etat, Subvention de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Une première évaluation a eu lieu et a été suivie d'une restitution, le 16 juillet 2015 en présence de Monsieur le Ministre chargé de l'Industrie. Perspectives 1. Continuer et faire aboutir le processus de labellisation du pagne baoulé, 2. Faire la cartographie de toute la Côte d'Ivoire en produits typiques à même d'être protégés par la Propriété Intellectuelle (Indication Géographique)

LE PORT D'UNE TENUE CONFECTIONNEE A BASE DE TISSU LOCAL IVOIRIEN DANS L'ADMINISTRATION

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Le Ministère en charge de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises à travers sa Direction des Ressources Humaines (DRH)

Cultural domains covered by the policy/measure:

Design

Describe the main features of the policy/measure:

En octobre 2019, une Communication en Conseil des Ministres pour l'institution du port d'une tenue confectionnée à base de tissu local ivoirien dans l'Administration, introduite par le Ministère de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (MPPME), a obtenu l'adhésion des Ministres. Elle sera portée tous les vendredis par tous les fonctionnaires et agents de l'État. Les objectifs de la mesure sont : - promouvoir les activités des petites et moyennes entreprises du secteur du textile et de l'habillement ; - institutionnaliser un jour officiel pour le port d'une tenue à base de tissu local - relancer les activités du secteur du textile - promouvoir les tissus ivoiriens - promouvoir la diversité des expressions culturelles liées aux tissus locaux - promouvoir l'habillement ivoirien - inciter les ivoiriens et les autres peuples à utiliser les tissus locaux et en porter quotidiennement - favoriser une migration du secteur informel du textile vers le secteur moderne mieux structuré Cette mesure est destinée à promouvoir les expressions culturelles du secteur du textile et de l'habillement. Elle encourage l'émergence d'un secteur culturel dynamique, qui tient compte de tous les aspects des activités, biens et services culturels à travers divers modes de création, production, diffusion, distribution et accès, quels que soient les moyens et les technologies utilisés, notamment celui du textile traditionnel. Cette mesure permet d'améliorer ainsi la productivité des PME du secteur textile et de l'habillement. Elle renforce les capacités managériales des acteurs nationaux de ce secteur. Elle permet également de promouvoir et valoriser la diversité des tissus locaux auprès des nationaux et non nationaux. A l'avenir, elle permettra de structurer les métiers du secteur du textile et de professionnaliser tous ses acteurs. L'organisation des journées dédiées à la promotion des tissus et tenues locaux ivoiriens est prévue. Cette mesure permet ainsi une sensibilisation de tous les citoyens ivoiriens y compris ceux de la fonction publique à la nécessité du port du textile local. Il sera enfin institutionnalisé le « vendredi » comme jour de port de la tenue à base du textile local dans l'Administration.

Does it specifically target young people?: NO

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats attendus sont : - un jour officiel pour le port de la tenue à base de tissu locale est institutionnalisé ; - le secteur du textile et de l'habillement est promu ; - le secteur du textile est compétitif ; - le tissu et les tenus locaux ivoiriens sont valorisés ; - la diversité culturelle des tissus locaux est promue ; - la création d'emplois dans le secteur et la filière du coton est encouragée ; - Le secteur du tissu est structuré, modernisé et professionnalisé ; - La population ivoirienne et étrangère porte et valorise les tenues locales.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Budget de l'Etat

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

- Etendre le port de la tenue confectionnée à base de tissu local ivoirien à toute l'Administration Publique ; - Sensibiliser les différents Ministères signataires à son exécution; - Organiser des journées dédiées à la

promotion des tissus et tenues locaux ivoiriens.

CONTRIBUTION DU TOURISME MEMORIEL AU DEVELOPPEMENT ET A LA PROMOTION DES EXPRESSIONS CULTURELLES A TRAVERS LE PROJET « LA ROUTE DE L'ESCLAVE »

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère en charge du tourisme et des loisirs

Ministère en charge de la culture

Describe the main features of the policy/measure:

Après avoir édicté un Code du tourisme en 2014, le Ministère en charge du tourisme et des loisirs a abordé en 2018, un virage révolutionnaire en se dotant d'une stratégie de développement touristique, intitulée « Sublime Côte d'Ivoire » qui ambitionne par sa mise en œuvre, à l'échéance 2025, d'installer la destination ivoirienne dans le Top 5 africain. Cette stratégie s'appuie sur une triple finalité qui est de : développer un moteur de croissance du PIB et démultiplier les recettes fiscales, favoriser le développement territorial hors d'Abidjan et créer un réservoir d'emplois. Elle renferme plusieurs projets de développement et de promotion du tourisme culturel au nombre desquels figure « la route de l'esclave » pour le tourisme mémoriel. Les objectifs de cette mesure sont : - développer et promouvoir des circuits mémoriels liés à « la route de l'esclave » en Côte d'Ivoire et susciter concrètement des pratiques culturelles (festivals, danses, chants, théâtres, contes) en vue de sauvegarder des aspects importants du patrimoine culturel local; - créer un cadre propice d'échanges sur les outils fondamentaux d'expressions culturelles avec pour centre d'intérêt, la promotion de la richesse des expressions culturelles et créatives génératrices de revenus ; - développer des œuvres d'arts traditionnelles et contemporaines sur les sites et lieux de mémoire pour plus d'attrait touristique et de création d'activités culturelles, génératrices de revenus ; - diversifier l'offre des expressions culturelles; - initier un pôle touristique de mémoire des localités concernées, base de développement d'une économie culturelle locale ; - aménager, présenter et valoriser le patrimoine culturel le long de ce parcours au moyen d'outils touristiques. Cette mesure vise à encourager l'émergence d'un secteur culturel dynamique, celui du tourisme culturel incluant le tourisme mémoriel en tenant compte de tous les aspects des activités, biens et services culturels à travers l'accès et les visites de sites, quels que soient les moyens et les technologies utilisés. Le projet touristique mémoriel de « La route de l'esclave de Côte d'Ivoire » a une double particularité, car elle est loin de déboucher directement sur la mer comme celle du Ghana et du Sénégal. Le projet de la Côte d'Ivoire part de l'intérieur du pays jusqu'au littoral. C'est donc une opportunité pour le tourisme ivoirien de développer plusieurs formes de tourisme à savoir : le tourisme mémoriel et culturel tout le long du parcours de « La route de l'esclave ». Par ailleurs, c'est aussi l'occasion de la promotion de la richesse des expressions culturelles et créatives, génératrices de revenus à coup sûr. Ainsi à travers cette mesure, il s'agit primo, de lancer un appel fraternel à tous les ivoiro- descendants, à venir visiter la terre de leurs ancêtres et tisser les relations les plus conviviales avec les populations, pour favoriser une chaîne de fraternité, de solidarité, de cohésion sociale et d'animation des villages comme Kangah Nianzé (Tiassalé) et Lahou Kpanda (Grand-Lahou) qui ont servi d'escale. Secundo, la présente mesure vise l'émergence d'une économie culturelle locale, gage d'une visibilité autour des activités culturelles marchandes issues de la « La route de l'esclave de Côte d'Ivoire ».

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats attendus sont : - un cadre d'attrait touristique et de création d'activités culturelles génératrices de revenus est développé ; - l'offre des expressions culturelles est diversifiée ; - un pôle touristique de mémoire des localités concernées, base de développement d'une économie culturelle locale, est initié ; - le patrimoine culturel le long de ce parcours est aménagé, présenté et valorisé.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Budget de l'Etat

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Côte d'Ivoire Tourisme (CIT)

Type of entity:

Public Sector

Commission Nationale Ivoirienne pour l'UNESCO

Type of entity:

Public Sector

Bureau Unesco Abidjan

LE TOURISME CULTUREL DANS LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DES SERVICES ET BIENS CULTURELS MARCHANDS : L'EXEMPLE DU CIRCUIT TOURISTIQUE DE « LA ROUTE DES ROIS »

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Le Ministère en charge du tourisme et des loisirs

Le Ministère en charge de la culture

Describe the main features of the policy/measure:

Dans la vision de positionner le tourisme comme le 3ème pôle de développement économique de la Côte d'Ivoire, le Ministère en charge du tourisme et des loisirs, a initié une stratégie de développement touristique dénommée « Sublime Côte d'Ivoire » qui comprend 09 réformes et 09 projets phares au nombre desquels figurent des projets culturels. C'est dans ce contexte qu'est né les itinéraires culturels comme « La route des rois ». Les objectifs de la mesure sont : - promouvoir le tourisme culturel avec au cœur des intérêts, la promotion de la richesse des expressions culturelles ; - favoriser une chaîne de fraternité, de solidarité, de cohésion sociale et d'animation des villages traditionnels d'Aboisso, d'Assinie, de Grand Bassam, d'Abengourou, de Bondoukou, de Bouna et de Kong; - susciter, à travers ce circuit touristique, des pratiques culturelles (festivals, danses, chants, théâtres, contes) et créatives, génératrices de revenus (création d'emplois et de richesses); - développer un marché des œuvres d'arts traditionnelles et contemporaines ; - diversifier l'offre touristique, culturelle et artisanale ; - initier un festival de la culture des peuples vivant le long de ce parcours et développer des activités d'entrepreneuriat d'arts au profit des jeunes ; - créer un pôle d'attrait touristique et d'innovations culturelles (culture, arts, artisanat d'arts, etc.) ; - promouvoir l'histoire de la royauté en Côte d'Ivoire. Cette mesure vise à encourager l'émergence d'un secteur culturel dynamique, celui du tourisme culturel, en tenant compte de tous les aspects des activités, biens et services culturels à travers l'accès et les visites de sites, quels que soient les moyens et les technologies utilisés. La présente mesure est une opportunité pour le tourisme ivoirien de diversifier l'offre touristique présentée aux visiteurs nationaux et internationaux dans la mesure où elle permet: - de développer d'autres formes de tourisms : le tourisme de découverte, l'écotourisme, le tourisme de mémoire et le tourisme culturel ; - de promouvoir la richesse des expressions culturelles et créatives génératrices de revenus.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats attendus sont : - un marché des œuvres d'art traditionnel et contemporain a été développé ; - l'offre globale touristique, culturelle et artisanale ivoirienne a été diversifiée ; - un festival de la culture des peuples du circuit touristique promu a été initié, puis des activités d'entrepreneuriat d'arts au profit des jeunes ont été développées; - un pôle d'attrait touristique et d'innovation culturelle (culture, arts, artisanat d'arts, etc.) ont été créés; - l'histoire de la royauté en Côte d'Ivoire a été promue.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Budget de l'Etat

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Côte d'Ivoire Tourisme (CIT)

Type of entity:

Public Sector

Your country has contributed to or benefited from the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) during the last 4 years:

YES, my country has contributed to the IFCD

Development cooperation strategies, including South-South cooperation strategies, recognize the strategic role of creativity and diverse cultural expressions: NO

If YES, please provide the name(s) of the strategy and year(s) of adoption:

-

Your country manages multi- and/or bilateral technical assistance and capacity building cooperation programmes supporting:

Cultural policy development and implementation in developing countries

Artists and cultural professionals in developing countries

Value of the total national contribution to the International Fund for Cultural Diversity (in USD):

445.00

Relevant Policies and Measures:

FORMATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES TECHNICIENS DES METIERS DES ARTS DE LA SCENE | MASA

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Le MASA

Describe the main features of the policy/measure:

Créé en 1993 par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, le MASA, est un programme international de développement des arts vivants, notamment les arts de la rue et la marionnette, le conte, la danse, l'humour, la mode, la musique, le théâtre ainsi que des métiers de la chaîne de production. Il a pour finalité la promotion des œuvres et des artistes leur intégration dans les circuits de diffusion internationaux et le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de production. Le MASA est un rendez-vous culturel et artistique du continent qui associe un marché, un festival et des échanges, sans distinction d'appartenance linguistique. Cette mesure a pour objectifs de : - former et renforcer les capacités des jeunes techniciens des métiers des arts de la scène ; - professionnaliser le secteur des métiers des arts de la scène ; - susciter l'intérêt des jeunes (filles et garçons) aux métiers des arts de la scène ; - familiariser les jeunes aux outils et techniques de gestion des arts de la scène ; - avoir des techniciens performants sur les événements culturels. Cette mesure milite en faveur de la promotion des expressions culturelles. Plus précisément, elle favorise le transfert d'information et d'expertise afin d'aider les professionnels de la culture et les industries culturelles, particulièrement les jeunes, à acquérir les connaissances et les compétences requises pour tirer pleinement profit des perspectives offertes par les techniques des arts de la scène. Dans le cadre de son programme de formation et de renforcement des capacités, le MASA privilégie la jeunesse. Ainsi, pour la mise en œuvre de cette mesure, en amont, un recrutement des jeunes techniciens en formation ou exerçant est fait pour sélectionner les apprenants. Ensuite à la fin de la formation, une médiation est faite pour leur trouver une formation plus approfondie ou un stage à l'international avec les partenaires du MASA.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

- Les jeunes techniciens des métiers des arts de la scène qui ont bénéficiés de la formation et du renforcement de leurs capacités sont capables d'exercer de façon professionnel leurs arts et utilisent désormais les outils et techniques de gestion des arts de la scène ; - Des techniciens performants sur les évènements culturels sont disponibles pas seulement pour le MASA mais sont compétitifs au plan international.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Les ressources financières allouées à la mise en œuvre de cette mesure viennent essentiellement du Budget du MASA

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Le MASA a entrepris une médiation entre les festivals pour la mise en place d'un réseau de professionnels qui fonctionne bien. A cet effet, les jeunes techniciens peuvent travailler dans plusieurs festivals. Le MASA envisage : - avoir des techniciens propres au MASA pouvant servir sur d'autres plateaux de festivals en Afrique ; - établir un circuit de techniciens pour une intégration et développement du métier.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

les Halles de Schaerbeek

Type of entity:

Private Sector

SOUTIEN A LA CREATION ARTISTIQUE : ABIDJAN DANSE PARADE/ MASA

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Marché des Arts du Spectacle d'Abidjan (MASA)

Cultural domains covered by the policy/measure:

Design

Music

Performing Arts

Describe the main features of the policy/measure:

Le MASA est un rendez-vous culturel et artistique du continent qui associe un marché, un festival et des échanges, sans distinction d'appartenance linguistique. Abidjan-Danse-Parade est un programme de danse et de Street art dédié à la jeunesse. Les objectifs de cette mesure sont : - rapprocher les créations artistiques des populations dans les quartiers populaires d'Abidjan et les villes de la Côte d'Ivoire ; - susciter l'intérêt et l'implication des jeunes et des enfants désœuvrés ou en quête d'une nouvelle orientation socio-éducative ; - offrir aux enfants et aux jeunes des quartiers populaires, la possibilité de devenir des artistes en intégrant des groupes de chorégraphes ; - revaloriser l'image des quartiers ; - rendre l'art accessible à tous ; - donner une chance aux enfants et aux jeunes en suscitant le goût de l'art - sortir des enfants et des jeunes de la rue ; - professionnaliser les groupes artistiques qui pourraient être sélectionnés par les professionnels invités aux différentes éditions du MASA. Cette mesure est destinée à promouvoir les expressions culturelles. Elle favorise la pleine participation et l'engagement de tous les membres de la société contribuant à la diversité des expressions culturelles, en particulier les personnes appartenant aux minorités (enfants, jeunes filles, jeunes garçons, personnes à mobilités réduites). Cette mesure consiste à : - constituer des groupes de chorégraphes professionnels pour l'encadrement ; - recruter 2000 danseurs ; - produire une œuvre chorégraphique dans l'une des communes d'Abidjan ; - initier la formation des enfants et des jeunes à la danse contemporaine et à la chorégraphie ; - embellir des façades des rues (peintures artistiques, etc.) ; - soutenir la création.

Does it specifically target young people?: YES

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats attendus sont : - les créations artistiques se sont rapprochées des populations dans les quartiers (populaires) d'Abidjan et les villes de la Côte d'Ivoire ; - l'intérêt et l'implication des jeunes et des enfants désœuvrés ou en quête d'une nouvelle orientation socio-éducative ont été suscités ; - les enfants et les jeunes des quartiers populaires sont devenus des artistes en intégrant des groupes de chorégraphes ; - l'image des quartiers a été revalorisée; - l'art a été rendu accessible à tous ; - une chance a été donnée aux enfants et aux jeunes de développer en eux le goût de l'art; - des enfants et des jeunes de la rue ont été intégrés dans le tissu social; - les groupes artistiques sélectionnés par les experts aux différentes éditions du MASA se sont professionnalisés.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

120 000 000 FCFA, soit 221 403 \$ US

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

- Ouvrir un espace d'expression culturelle pour les répétitions et certaines représentations - Offrir une vitrine aux jeunes et personnes à mobilité réduite - Médiation pour une tournée artistique des groupes.

« DJEGUELE FESTIVAL » : FESTIVAL INTERNATIONAL DU BALAFON

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Le Palais de la Culture Bernard BINLIN-DADIE

Le Ministère en charge de la culture

Describe the main features of the policy/measure:

Le Djéguélé Festival est né de la volonté du Ministère en charge de la culture par le biais du Palais de la Culture Bernard DADIE de promouvoir en Côte d'Ivoire des événements, activités, biens et services culturels générateurs de revenus liés à la pratique du Balafon. Cette mesure a pour objectifs de : - créer un espace de promotion et de diffusion des expressions culturelles du balafon ; - favoriser la création des groupes locaux et sous régionaux et leur promotion sur des plateaux artistiques de qualité ; - favoriser le brassage culturel des peuples avec des échanges entre les artistes locaux et internationaux ; - renforcer les capacités professionnelles des acteurs culturels sur le balafon ; - contribuer à la professionnalisation des acteurs du balafon ; - participer, au travers du balafon, au rayonnement culturel de la région ; - fédérer les populations locales autour du festival qui apparaît comme un moyen d'associer les forces vives de la région autour d'un projet culturel crédible ; - offrir un espace de rencontre, de partage et de découverte ; - soutenir et stimuler l'économie locale. Cette mesure encourage la promotion des expressions culturelles, celle de la pratique du balafon par les communautés sénoufo de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Burkina Faso. Ce festival offre aux participants : - un volet scientifique (conférences sur le balafon) ; - un atelier et une exposition d'œuvres artistiques (fabrication de balafons sur le site et exposition) ; - un volet artistique (des spectacles de groupes traditionnels et des concerts d'artistes nationaux et internationaux) ; - un marché de produits artisanaux locaux.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats atteints sont : - les activités, biens et services liés au Balafon Djéguélé sont valorisés et vulgarisés dans toute la région de la Bagoué et spécialement à Boundiali, capitale de ce festival en Côte d'Ivoire ; - des groupes artistiques traditionnels sont créés et se produisent sur des scènes professionnelles chaque année ; - la coopération et les échanges culturels et artistiques sont promus entre les pays de la sous-région (Mali, Burkina, etc.); - la ville de Boundiali est devenue une destination touristique ; - des opportunités d'affaires sont offertes.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Non communiquées

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

- Faire du Djéguélé Festival un événement international incontournable et de renommée mondiale qui attirera, à chacune de ces éditions, des milliers de participants de toutes catégories - Faire de ce festival un marché de produits artisanaux locaux.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

L'ONG Abidjan Festival

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

GOAL 4 - PROMOTE HUMAN RIGHTS AND FUNDAMENTAL FREEDOMS



GENDER EQUALITY

Ministries, governmental agencies and/or parliamentary bodies in charge of gender equality:

Exist and are relevant for artists and cultural professionals

Policies and measures to support the full participation of women in cultural life have been implemented during the last 4 years: YES

Policies and measures have been adopted to support the recognition and advancement of women as artists, cultural professionals and/or creative entrepreneurs, (e.g. ensure equal pay for equal work or equal access to funding, coaching or mentoring schemes, anti-discrimination measures, etc.): YES

Data is regularly collected and disseminated to monitor:

Participation of women in cultural life

Relevant Policies and Measures:

IMPACT CULTUREL DE LA PROMOTION DE L'AUTONOMISATION DE LA FEMME RURALE

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère en charge de l'Artisanat via la Direction de la Promotion de l'Artisanat et de la Commercialisation des Produits Artisanaux (DPACPA)

Ministère en charge de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

Ministère en charge des Petites et Moyenne Entreprise (PME)

Describe the main features of the policy/measure:

Reconnu pour sa particularité à travailler l'argile, le peuple Mangoro vit au centre et centre ouest de la Côte d'Ivoire dans la région du Hambol (Katiola). En effet, la poterie traditionnelle est d'une importance capitale dans la culture de ce peuple. Elle se transmet de génération en génération, de la mère à la jeune fille. La poterie est une activité féminine exercée par les femmes et jeunes filles mangoros de "Katiola" mais également de "Motiamo" (Bondoukou dans la région du Gontougo). Elle demeure la principale source de revenu de ces femmes. Cependant, l'activité de la poterie se fait encore de manière traditionnelle. Ainsi cette mesure a pour but de renforcer les capacités professionnelles de ces potières en vue de moderniser ce secteur. C'est pourquoi le Ministère chargé de l'Artisanat, à travers sa politique de promotion et de commercialisation des produits artisanaux, a pris cette mesure non seulement pour professionnaliser ce secteur mais aussi permettre la production et la commercialisation à grande échelle de ces poteries. Les objectifs sont : - promouvoir l'artisanat dans les villes de Katiola et de Motiamo (2021-2026) ; - faire une étude diagnostique de l'artisanat (poterie) dans les villes de Katiola (région du Hambol) et de Motiamo (Bondoukou), région du Gontougo ; - renforcer les capacités opérationnelles des coopératives des artisanes potières des

Mangoro et de Motiamo ; - produire et diffuser une série de reportages sur les activités des coopératives potières de Katiola et de Motiamo ; - gérer le projet de façon efficace et efficiente ; - améliorer la qualité de l'art de la poterie ; - acquérir de nouveaux marchés ; - accroître les revenus des artisans. Le Projet d'Autonomisation Féminine des Potières de Katiola et de Motiamo favorise la pleine participation et l'engagement de tous les membres de la société contribuant à la diversité des expressions culturelles, en particulier les femmes et les jeunes filles de ces régions. Il s'agit d'organiser un atelier de formation d'une cinquantaine de femmes et de jeunes filles issues de ces régions pour renforcer leurs capacités et les rendre plus productives. A la fin de l'atelier, organiser des journées portes ouvertes à travers lesquelles une exposition de tout le processus de la poterie, depuis l'extraction de l'argile à la réalisation des pièces finies. Sur le plan économique, commercialiser les produits de l'activité de poterie.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats attendus sont : - Une étude diagnostique de l'artisanat (poterie) dans les villes de Katiola, de Motiamo et de Bondoukou est réalisée - Les capacités opérationnelles des coopératives des potières de Katiola et de Motiamo sont renforcées - La production et la diffusion d'une série de reportages sur les activités des coopératives des villes de Katiola, de Motiamo et de Bondoukou sont effectives - La gestion du projet est efficace et efficiente - La qualité de l'art de la poterie est améliorée - De nouveaux marchés sont acquis - Les revenus des artisans sont accrus

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Budget de l'Etat

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Long terme (2022- 2025) -Aider les femmes et les jeunes filles Mangoro de Katiola et de Motiamo à sortir de la pauvreté ; -Valoriser et moderniser l'Art de la poterie par le renforcement des capacités des femmes et des jeunes filles ; -Mettre en place un réseau de potières par la création d'emplois en faveur de ces dernières ; - Renforcer le marché local et travailler à l'extension de celui-ci à l'international. - Trouver des marchés à l'international -Permettre la production industrielle des activités potières des artisanes Mangoro et de Motiamo

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Les coopératives des potières de Katiola et de Motiamo

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

L'Association des Potières Mangoro de Katiola (APOMAK).

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

CREATION D'UN SALON DE L'ARTISANAT FEMININ IVOIRIEN (SAFI)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère en charge de l'Artisanat via la Direction de la Promotion de l'Artisanat et de la Commercialisation des Produits Artisanaux (DPACPA)

Ministère en charge de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

Ministère en charge des Petites et Moyennes Entreprises (PME)

Describe the main features of the policy/measure:

La création du Salon de l'Artisanat Féminin Ivoirien (SAFI), comme vitrine des produits artisanaux féminins, permettra de promouvoir l'artisanat féminin ivoirien. Il contribuera à l'autonomisation économique des femmes artisanes africaines, spécifiquement ivoiriennes. A ce titre le Ministère en charge de l'artisanat, à travers sa Direction de la promotion de l'Artisanat, est chargée de contribuer à l'autonomisation des femmes artisanes ivoiriennes par le renforcement de leurs capacités techniques entrepreneuriales et commerciales, selon l'approche du genre et par l'appui à la création de leurs propres entreprises. Cette mesure a pour objectifs de : - promouvoir l'artisanat féminin ivoirien ; - renforcer les capacités techniques et opérationnelles des artisanes féminines ivoiriennes ; - renforcer les capacités techniques entrepreneuriales et commerciales ; - réaliser une série de reportages sur le salon ; - coordonner le projet de façon efficace et efficiente. Il s'agit de la création d'un salon de l'Artisanat Féminin qui vise l'amélioration de la qualité de l'art de l'artisanat, l'acquisition de nouveaux marchés et l'accroissement de revenus des artisans.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats attendus sont : - Le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des artisanes féminines ivoiriennes est effectif - Le renforcement des capacités entrepreneuriales et commerciales est effectif - La réalisation d'une série de reportages sur le salon est réalisée - La coordination du projet est assurée.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Budget de l'Etat

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

- Développement de partenariat entre artisanes ivoiriennes et africaines, - acquisition de nouveaux marchés, - accroissement de revenus des artisanes ivoiriennes. - la création d'une structure dénommée SAFI

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Secrétariat d'Etat, Chargé de l'Autonomisation des Femmes

Type of entity:

Public Sector

Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNM-CI)

Type of entity:

Public Sector

CONTRIBUTION CULTURELLE DE L'ASSOCIATION VILLAGEOISE D'EPARGNE ET DE CREDIT (AVEC) / GROUPE D'EPARGNE ET DE CREDIT (GEC) DANS L'AUTONOMISATION DE LA FEMME ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère en charge de la Femme, de la Famille et de l'Enfant à travers le Programme National des Orphelins et Enfants Vulnérables (PN-OEV) qui s'appuie, aux niveaux périphériques, sur les Centre Sociaux

Describe the main features of the policy/measure:

Cette mesure favorise la pleine participation et l'engagement de tous les membres de la société contribuant à la diversité des expressions culturelles, en particulier les personnes vulnérables, les personnes appartenant aux minorités et les femmes. Les activités des AVEC fonctionnent en « cycles » d'une durée d'environ une année, au bout de laquelle les épargnes accumulées et les bénéficiaires tirés des prêts sont répartis entre les membres proportionnellement au montant qu'ils ont épargné. Cette activité née il y a de cela quelques années, contribue à l'autonomisation des femmes. C'est une très belle opportunité pour les femmes artisanes et entrepreneurs d'arts dans la promotion de la richesse des expressions culturelles et créatives génératrices de revenus, à l'instar des autres secteurs d'activités concernés par les AVEC. Les AVEC permettent aux bénéficiaires d'avoir la culture de l'épargne. Dans les différentes familles, l'autonomisation de la femme, la contribution de la femme aux charges du ménage, l'épanouissement de la femme dans son secteur d'activité. Il s'agit de : - créer une caisse de solidarité, pour améliorer le niveau de vie, des emprunts faciles et le partage d'expériences ; - susciter l'épargne des familles des OEV ; - réaliser des activités de développement, d'autonomisation des familles ; - réduire la vulnérabilité des ménages ; - créer, agrandir et diversifier les Activités Génératrices de Revenus (AGR) et développer l'esprit d'entrepreneuriat ; - développer les aptitudes professionnelles chez les femmes artisanes (potières, tisseuses, peintres traditionnelles, bijoutières, professionnelles de l'art de la thérapie, gardiennes des traditions, etc.) ; - susciter l'émergence de l'esprit d'entrepreneuriat d'art et de création de marchés culturels à diverses échelles (locale, régionale et nationale) ; - susciter une visibilité autour des activités des femmes entrepreneurs d'arts.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats attendus de façon générale sont : - une caisse de solidarité multidimensionnelle (pour l'amélioration du niveau de vie, d'emprunts faciles et de partage d'expériences) est créée ; - le bien-être collectif est assuré (épargne des familles, création d'AGR, réalisation d'activités de développement, autonomisation des familles et réduction de la vulnérabilité des ménages) ; - les AGR sont généralisés et l'esprit d'entrepreneuriat est développé ; - les femmes artisanes (potières, tisseuses, peintres traditionnelles, bijoutières, professionnelles de l'art de la thérapie, gardiennes des traditions, etc.) impliquées dans les AVEC ont leurs aptitudes professionnelles développées ; - l'esprit d'entrepreneuriat d'art et de création de marchés culturels chez les femmes artisanes est émergent ; - les activités des femmes entrepreneurs d'arts membres des AVEC sont visibles et quantifiables.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Budget de l'Etat et des partenaires de mise en œuvre

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Un atelier à mi-parcours et une enquête sur l'impact des AVEC sur les familles sont réalisés avec l'appui de « CARE International ». Perspectives : - Initier les femmes à la Bancarisation - Faire des AVEC un instrument de développement - Avoir une banque nationale de données AVEC.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

SAVE THE CHILDREN

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

Elizabeth Glaser Pediatric AIDS Foundation (EGPAF)

International Rescue Committee (IRC)

Type of entity:

Public Sector

IMPACT CULTUREL DE LA PROMOTION DE L'AUTONOMISATION DE LA FEMME RURALE

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère en charge de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

Describe the main features of the policy/measure:

La Côte d'Ivoire, connaît d'importants progrès aux plans économique et social et l'autonomisation des femmes est en perpétuelle évolution, apparaissant de plus en plus, comme un accélérateur de croissance et de développement (cf. PND 2016 – 2020). C'est dans cette lancée que le Ministère en charge de la femme a initié ce projet. Il comprend deux phases : - phase pilote (2014-2018) : régions du Hambol (Katiola, Fronan), du Cavally (Toulepleu), du Poro, du Tchologo, de la Bagoué (Missasso et Koulousson), du Gôh (Gagnoa), et des Lagunes (Songon, village d'Ebimpé /Anyama) ; - phase d'extension (2020-2023) : le projet prévoit de renforcer les acquis des zones pilotes et s'étendre aux autres pôles de développement du pays (Lagunes, La Mé, Bélier, Marahoué, Tonpki, Nawa, Bounkani, Tchologo) pour s'étendre aux autres plus tard. Il s'agit notamment de : - alphabétiser 30 000 femmes et jeunes filles ; - renforcer les capacités techniques, professionnelles, économiques, managériales et entrepreneuriales de 30 000 femmes ; - promouvoir les droits des femmes et assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs activités ; - organiser les femmes du secteur culturel, puis assurer la coordination et la gestion de leurs activités ; - accroître les rendements des femmes exerçant des activités culturelles ; - fournir des statistiques culturelles des femmes rurales autonomes. Les bénéficiaires du projet sont : - 30 000 femmes et jeunes filles de tout secteur d'activités vivant en milieu rural et périurbain ; - 150 organisations et associations féminines, surtout celles œuvrant pour le compte d'une économie culturelle locale (entrepreneuriat culturel, groupements associatifs sous formes de marchés des arts et d'artisanat d'arts, etc.) ; - les communautés rurales, particulièrement celles dont les activités sont étroitement en lien avec le secteur culturel.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats attendus sont : - 30.000 femmes et jeunes filles sont alphabétisées et ont leurs capacités professionnelles renforcées ; - les droits des femmes sont promus et le suivi de la mise en œuvre de leurs activités est assuré ; - les femmes du secteur culturel sont organisées, la coordination, la gestion et l'évaluation de leurs activités sont assurées ; - les rendements des femmes et jeunes filles du secteur des activités culturelles sont accrus ; - les statistiques culturelles des femmes rurales autonomes sont fournies.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Le Budget de l'Etat

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Perspectives : - Mettre un accent particulier sur une promotion accrue des droits humains des femmes pour améliorer leur accès à diverses ressources (la terre, la technologie, la culture d'information, les crédits et les intrants) et à la prise de décisions - Intégrer la prise en compte de la dimension genre, du leadership et de la participation communautaire en vue d'impulser une nouvelle dynamique dans la collaboration des femmes avec les hommes en vue de booster l'harmonie familiale - Intégrer la prise en compte de la dimension culturelle en vue d'inciter au développement d'activités culturelles traditionnelles, socle commun des compétences du point de vue endogène et gage d'innovations et de créativité - Sensibiliser les structures de micro-finance présentes dans les régions du projet en vue de prendre en compte toutes les opératrices économiques y compris les éleveuses et les agricultrices dont les cycles de production diffèrent de ceux des commerçantes et des potières (artisanes) - Instaurer un système très compétitif de renforcement des capacités comme un axe stratégique du projet et encourager ainsi les actrices de tous les secteurs à accepter

les opportunités de formation, en vue de les outiller à moderniser davantage et à perfectionner leurs pratiques au quotidien.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

ONU CI

Type of entity:

Civil Society Organization (CSO)

ARTISTIC FREEDOM

The constitution and/or national regulatory frameworks formally acknowledge:

The right of artists to disseminate and/or perform their artistic works

The right for all citizens to freely enjoy artistic works both in public and in private

The right for all citizens to take part in cultural life without restrictions

Independent bodies are established to receive complaints and/or monitor violations and restrictions to artistic freedom: YES

Initiatives to protect artists at risk or in exile have been developed or supported by public authorities during the last 4 years (e.g. providing safe houses, guidance and training, etc.): NO

Measures and initiatives intended to ensure transparent decision-making on government funding/ state grants and awards for artists exist (e.g. through independent committees, etc.): NO

Social protection measures that take the professional status of artists into account have been adopted or revised in the last 4 years (e.g. health insurance, retirement schemes, unemployment benefits, etc.): YES

Economic measures that take the status of artists into account have been adopted or revised in the last 4 years (e.g. collective agreements, income tax and other regulatory frameworks, etc.): YES

Relevant Policies and Measures:

COUVERTURE ASSURANCE SANTE DES SOCIETAIRES DU BURIDA

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

BURIDA

Describe the main features of the policy/measure:

- Promouvoir une action sociale en faveur des artistes, les créateurs et des titulaires de droits voisins ; - Permettre aux artistes et à leur famille d'avoir accès à des prestations de santé à des coûts abordables ; - Permettre au plus grand nombre d'artistes d'avoir accès à une couverture santé. Cette mesure s'inscrit dans le cadre des mesures destinées à promouvoir les expressions culturelles, spécialement celles relatives à la protection sociale des artistes. Deux polices d'assurance santé subventionnées à hauteur de 120 000 FCFA/224 \$US, à parts égales, par le ministère en charge de la culture et le BURIDA au profit de chaque assuré : - 1ère assurance : prime annuelle de 264 000 FCFA/491 \$US, avec une part de 144 000 F/268 \$ US à payer par le sociétaire. Elle couvre l'assuré artiste et 5 autres membres de sa famille. Cette assurance offre : une couverture Santé, (80 % de taux de couverture, pour l'artiste, son conjoint et quatre enfants) gérée par la société d'assurance « MCI Sogem » ; une couverture individuelle accident pour l'assuré principal ; une assistance funéraire pour l'artiste. - 2ème assurance : prime annuelle de 147 476 FCFA/275 \$US, avec une part de 27 476 FCFA/51 \$ US à payer par le sociétaire. Elle couvre l'assuré seul.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

- une action sociale en faveur des artistes, des créateurs et des titulaires de droits voisins est promue ; - les artistes et leur famille ont accès à des prestations de santé à des coûts abordables ; - le plus grand nombre d'artistes a accès à une couverture santé.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

- Chacune des polices d'assurance santé est subventionnée à hauteur de 120 000 FCFA/23,5 \$ US, en raison de 60 000 FCFA/112 \$ US par le Ministère en charge de la Culture et 60 000 FCFA/112 \$ US par le BURIDA au profit de chaque assuré ; - La part de souscription revenant à l'artiste est de 144 000 FCFA/268 \$ US pour la 1ère assurance et 27 476 FCFA/51 \$ US pour la seconde assurance

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Un rapport annuel est produit sur la gestion du social. Toutefois, la faible proportion d'adhérents (120 sur 10541 sociétaires en 2020) à ces assurances et la situation précaire de nombreux sociétaires occasionnent des demandes d'aides pour leurs soins de santé. En termes de recommandations, il s'agit de mettre en œuvre la gestion de la copie privée et de la reprographie pour générer plus de ressources pour approvisionner les différents fonds qui aident les artistes en Côte d'Ivoire.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

OREOLE/MCI SOGEM

Type of entity:

Private Sector

NSIA Assurance

Type of entity:

Private Sector

CREATION DU FONDS DE RETRAITE BURIDA (Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

BURIDA

Describe the main features of the policy/measure:

Les principales caractéristiques de cette mesure sont, notamment : - Promouvoir une action sociale en faveur des créateurs d'œuvres littéraires ou artistiques et des titulaires de droits - Offrir une meilleure retraite aux artistes, membres du BURIDA - Promouvoir et défendre les intérêts moraux et sociaux des artistes. Cette mesure s'inscrit dans les mesures destinées à promouvoir les expressions culturelles notamment la promotion et la protection des droits d'auteurs et des droits voisins. La convention instituant un FONDS RETRAITE BURIDA au bénéfice des membres du BURIDA a été signée le 06 mai 2015 entre le BURIDA et un professionnel en assurance Vie la Compagnie d'Assurance BELIFE INSURANCE. La spécificité de cette convention se trouve dans le fait qu'elle est souscrite par le BURIDA (Souscripteur) au bénéfice de ses sociétaires (Adhérents), lesquels doivent obligatoirement y adhérer. Ce système se caractérise par l'externalisation de la gestion de la retraite, l'avancement de l'âge de départ à la retraite à 65 ans et surtout par la possibilité pour les adhérents d'effectuer par eux-mêmes des versements sur leur compte, en complément de ceux effectués par le BURIDA auprès de l'assureur. Les ressources du Fonds Retraite BURIDA sont alimentées par un prélèvement de 10% sur les répartitions individuelles au titre des droits d'exécution publique.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

- Une action sociale en faveur des créateurs d'œuvres littéraires ou artistiques et des titulaires de droits est promue ; - Une meilleure retraite est offerte aux artistes, membres du BURIDA ; - Les intérêts moraux et sociaux des artistes sont promus et défendus.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Les ressources du Fonds Retraite BURIDA sont alimentées par un prélèvement de 10% sur les répartitions individuelles au titre des droits d'exécution publique.

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Au 31 décembre 2019, 879 sociétaires sur un effectif de 10 541, ont été pris en compte et leur cotisation globale est de 323 138 496 FCFA, soit 646 277 \$ US. La cotisation pour la retraite est opérée au moment de la distribution des droits aux artistes. Cette distribution ne bénéficiant pas systématiquement à tous les artistes, cela explique que tous les artistes ne sont pas encore couverts par ce système. Toutefois, la faculté est offerte à tout sociétaire de cotiser pour sa retraite, indépendamment des revenus de la distribution des droits. Mais la précarité des conditions de vie des artistes explique en partie qu'ils ne puissent s'offrir une retraite.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Société d'assurance BELIFE Insurance.

Type of entity:

Private Sector

MEASURES AND INITIATIVES REPORTED BY CIVIL SOCIETY ORGANIZATIONS

Describe how the CSO form has been used to promote collaboration with CSOs in the preparation of this report, including the distribution of the form and the modalities of collection and analysis of the information received. Please indicate the percentage of measures and initiatives received that have been considered as relevant by the Party and included in the QPR.:

Le Ministère en charge de la Culture, chargé de la coordination du rapport quadriennal, dans un processus participatif, en collaboration avec la Commission Nationale Ivoirienne pour l'UNESCO, ont organisé plusieurs rencontres de concertation et de récolte d'information, impliquant les principales parties prenantes, acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, institutions, secteur privé et société civile. Pour permettre à chaque participant, notamment la société civile, de mieux cerner les attentes et de réunir les sources d'informations existantes, chaque partie prenante suscitée a reçu le document « Cadre des rapports périodiques quadriennaux sur les mesures visant à protéger et à promouvoir la diversité des expressions culturelles », suivant les directives opérationnelles de la Convention relatives à l'Article 9 « Partage de l'information et transparence ». Un Comité de rédaction a été mis en place. Une fiche individuelle à renseigner a été transmise à chaque partie prenante. Pour finaliser le travail, des rencontres individuelles se sont tenues. Grâce à une collaboration étroite avec les parties prenantes, un premier draft de projet de rapport compilant toutes les fiches renseignées a été élaboré. Une fois révisé par le Comité de rédaction, le projet de rapport a été envoyé à toutes les parties prenantes pour validation. Une rencontre de restitution du rapport final a eu lieu au Ministère en charge de la Culture. In fine, le rapport quadriennal de la Côte d'Ivoire a été rempli et transmis en ligne.

GOAL 1 - Support sustainable systems of governance for culture:

AFRIKA TOON

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

AFRICA TOON / Abel KOUAME

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Cinema/ Audiovisual Arts

Media Arts

Website of the measure/initiative, if available:

<http://www.afrikatoon.com>

Describe the main features of the measure/initiative:

Créé en 2005, Afrika Toon un studio d'animation Ivoirien aujourd'hui célèbre pour avoir produit « Pokou, Princesse Ashanti », le premier long métrage d'animation Ouest Africain. Il a connu son baptême de feu avec la réalisation de la « La famille Tchatchallo », une série sur commande de 22 épisodes (3 minutes / épisode). Afrika Toon a aujourd'hui un catalogue fourni avec plusieurs long métrages et séries produites. Il a également travaillé sur divers spots publicitaires en animation 2D et 3D pour des clients installés en Côte d'Ivoire et dans différents pays. Composée d'illustrateurs talentueux et d'infographistes confirmés, Afrika Toon est avant tout une équipe homogène qui met un point d'honneur sur la rigueur et la qualité de ses créations. Vision Devenir un Studio d'Animation et audiovisuel d'envergure mondiale avant la prochaine décennie. Mission Contribuer à l'éducation des nouvelles générations. Objectifs - Éduquer les nouvelles générations à travers le cinéma d'Animation - Produire des films et séries en animation. - Promouvoir ces œuvres à travers les médias et les

actions terrain. - Crée des œuvres transmédia dérivées des films d'animations. Slogan Le Rêve, c'est notre réalité ! Nos Leviers - Afrika Toon a su se positionner avec comme premier studio Africain de film d'animation. - Elle a une avance considérable sur ce terrain et continue d'en gagner grâce à une production régulière. Les axes stratégiques - Respect d'une ligne éditoriale, une charte et des valeurs Divertissant, Positif, Qualité, Élégance, Optimiste, Valorisant, Proche, absence de violence notamment sur les femmes et les enfants, absence de politique - Continuer d'être présent sur les marchés et les médias nationaux et internationaux - Rester autonome et libre dans ses productions tout en renforçant son image de marque - Renforcer le positionnement sur le segment du film d'animation. - Continuer à gagner du terrain - Continuer d'améliorer la qualité du travail - Prendre encore plus de terrain en travaillant sur des projets transmédia - Ne pas négliger les moyens humains (recrutement et formation). La recherche et la formation de nouveaux talents - Rechercher les financements extérieurs tout en restant libre dans notre mode de fonctionnement.

Does it specifically target young people?: YES

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

Pour se donner les moyens de ses ambitions, Afrika Toon a fait de gros investissements dans le matériel informatique. Ainsi, le parc informatique a été renforcé à dessein pour l'adapter à la 2D et la 3D. Quant aux infographistes, ils ont eu une solide formation et maîtrisent parfaitement les logiciels dédiés à l'animation (Autodesk Maya, Toon boom, Anime Studio, Flash, After effect ...). Dans le cadre de la formation continues, des ateliers internes de formation sont organisés à intervalles réguliers pour permettre aux infographistes d'être à jour car, les logiciels et les techniques d'animation évoluent très vite. Plusieurs emplois direct et indirect ont été créés Des longs métrages, véritables Vitrines de l'Afrique ont été produits entre autres : « Ekoua », « Dia Houphet », « Wê », « Pokou, Princesse Ashanti », « Soundiata Keita, le réveil du lion » Plusieurs séries TV ont été produites, notamment : « La Petite Pokou » (Saison 1), « Conte nous » Saison 1 Une WEB a été créée, est fonctionnelle et génère des sources de revenus conséquents Des jeux vidéos sont créés et fonctionnels : « Diata Game », « Pokou run » Les clients d'Africatoon sont : Etat de Côte d'Ivoire et la Banque Mondial, courts métrages pour le Projet Filet Sociaux / Centre Suisse / TV5 Monde / RTI / Canal + / Gulli Africa / Business France / CCI / Micro Save / Spot Microsave / Mc Cann Edifice Burkina Spot Collee / Océan Abidjan Spots Enrichi / Parker Place / ST consulting / Studio l'ENVOL / Voodoo / Bogolan / Kaméléo Studio / SOTRALGA / Universal Industrie / SOTRALGA / Alucongo Congo Brazza Perspectives : Nous voulons en 9 ans atteindre 5075 H de programmes 2135 emplois directs Rechercher un positionnement à l'international va également nous permettre de comprendre les enjeux par territoires. Renforcer notre positionnement sur des territoires dont le marché de l'audiovisuel Nous avons implanté notre première filiale internationale (Annecy France) et nous prévoyons donc notre implantation sur certains territoires stratégiques en aillant la France comme Hub. Perspectives : Renforcer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud par la mise en place de mécanisme de coopération facilitant l'accès des pays du sud aux marchés des pays du Nord dédiés ou pas à l'Afrique et des pays du Sud Les chaînes de télévision pour enfant et dédiées notamment à l'Afrique ont peu de contenus locaux. Ex : du 29 au 30 décembre 2018 sur les 24 H, Tivi5 qui est une chaîne très engagée dans les productions Africaines a diffusé 116 programmes dont 15 dédiés à l'Afrique 12% Gulli Africa 71 Programmes dont 16 (9 produite en Afrique) dédiés à l'Afrique soit 22% Pour l'année 2018, la RTI n'a diffusé qu'un seul long métrage indépendant en animation Ivoirien (DIA Houphouet).

FORMATION ET RENFORCEMENT DE CAPACITES A L'ART DE LA MARIONNETTE (ACADEMIE IVOIRE MARIONNETTES)

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

Ivoire Marionnettes / Soro Badrissa / Directeur Artistique

l'INSSAC (Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle)

l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie)

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Design

Performing Arts

Visual Arts

Website of the measure/initiative, if available:

<http://www.academieivoiremarionnettes.com>

Describe the main features of the measure/initiative:

La Compagnie « Ivoire Marionnettes » est spécialisée dans le domaine des arts de la marionnette.

Consciente de l'importance de la marionnette dans les projets éducatifs, la compagnie Ivoire Marionnettes s'est investie ces dernières années dans des actions de sensibilisation, d'éveil et de formation des publics, notamment le public scolaire en matière de marionnettes. Cette mesure a pour objectif de promouvoir l'art de la Marionnette en Côte d'Ivoire, à travers la conception, la fabrication de marionnettes, la création de spectacle de marionnettes. Elle promeut également la transmission et la formation des jeunes à l'art de la marionnette dans le centre de formation « Académie Ivoire Marionnettes » sise à Abatta Village / Commune de Bingerville. La première promotion, à la fin de son cycle de 3 ans, a représenté la Côte d'Ivoire aux 8ème de la Francophonie Abidjan 2017 et a remporté la médaille d'or catégorie « Marionnettes Géantes ». Cette mesure est innovante. Elle favorise la mise en œuvre d'une discipline peu connue des ivoiriens, l'art de la marionnette

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

La mise en œuvre d'une école d'art de la marionnette a permis de former des professionnels du spectacle vivant, spécialisés dans l'interprétation et la mise en jeu des formes spécifiques des arts de la marionnette, ouverts aux nouvelles écritures scéniques. Elle a permis de former également des acteurs-marionnettistes de haut niveau en leur donnant les techniques de base liées aux arts de la marionnette (gaine, tige, fil, ombre...) et les fondamentaux des arts de la scène : jeu dramatique, voix, corps, dramaturgie, arts plastiques, la danse et couture. Elle a également permis de former et de transmettre des savoirs tout en favorisant l'épanouissement d'émergences créatives et en donnant une chance aux jeunes formés de s'insérer dans le monde culturel et économique. Perspectives Afin de pérenniser la culture de la pratique de la marionnette en Côte d'Ivoire, et face à l'ampleur que prend la demande de formation, la compagnie Ivoire Marionnettes souhaite réaliser une Ecole d'Art de la Marionnette en vue de perpétuer cet art par la formation de nombreux jeunes qui souhaitent embrasser ce métier des arts et leur donner une chance de s'insérer dans le monde culturel et économique.

DEFILE DE MODE EN LIGNE : « JOLIDEH WEB FASHION SHOW »

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

FIJ-Communication / Diaby Fatou / Directrice Générale

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Design

Media Arts

Website of the measure/initiative, if available:

Describe the main features of the measure/initiative:

Le secteur de la Mode étant en plein essor en Côte d'Ivoire, s'est vu freiné dans son élan, du fait de la pandémie de la COVID-19. Cette situation ayant fortement affecté ledit secteur, l'on assiste à la substitution des formes de créativité traditionnelles (production –distribution) à celles dites numériques, de manière graduelle. Ainsi, les TIC, véritables outils d'accès à la culture du plus grand nombre, offrent d'énormes possibilités d'enrichissement de la diversité des expressions. Le numérique, tout en permettant à un grand public d'accéder à des expressions culturelles dématérialisées, semble favoriser a priori un regain de dynamisme et de créativité pour les industries culturelles. C'est dans ce contexte que s'inscrit le défilé de mode en ligne dénommé : "Jolidéh Web Fashion Show". "FIJ-COMMUNICATION" à travers son concept "JOLIDEH", est spécialisée dans la promotion et la professionnalisation des acteurs du secteur de la mode africaine. Les objectifs sont de : - permettre aux stylistes et créateurs de développer leurs activités en dépit du contexte de crise sanitaire ; - renforcer la résilience des acteurs du secteur de la mode, impactés par la crise de la COVID -19 ; - promouvoir les acteurs de la mode africaine ; - élargir l'accès aux marchés à travers un canal digital de commercialisation des créations ; - générer des ventes à partir du web ; - mettre en avant des jeunes talents ; - faciliter l'accès via le web à une gamme diversifiée de tenues africaines conçues par des stylistes talentueux locaux ; - utiliser de manière innovante les potentialités du digital pour offrir une visibilité aux stylistes et créateurs locaux. Jolidéh Web Fashion Show est un concept innovant, qui offre au consommateur un accès direct au produit désiré et qui favorise une professionnalisation plus accentuée du métier de créateur dans le domaine des industries créatives. Cette mesure met un accent particulier sur les mesures et politiques de promotion de la diversité des expressions culturelles qui sont les mieux adaptées au nouvel environnement technologique, celui du numérique. Le concept de défilé de mode en ligne « Jolidéh Web Fashion Show » est un défilé de mode présenté en direct sur internet, plus précisément sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et autres). Les stylistes présentant en direct leurs collections ont la possibilité d'interagir avec les internautes, qui peuvent commander directement les tenues de leur choix.

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

« Jolideh » a permis de créer une dynamique de résilience face à la pandémie COVID-19 et de regrouper sur une même plate-forme les acteurs du secteur, entre autres : - Les stylistes, créateurs et acteurs du secteur de la mode africaine ; - Les internautes (personnes utilisant internet) locaux et internationaux ; - Les personnes férues de la mode africaine (Hommes et Femmes) ; - Les acheteurs et professionnels du secteur de la mode. Les résultats attendus sont : - La résilience des acteurs du secteur de la mode est renforcée - Les acteurs de la mode africaine sont promus - L'accès aux marchés à travers un canal digital de commercialisation est élargi - Les jeunes talents sont mis en avant - L'accès via le web à une gamme diversifiée de tenues africaines conçues par des stylistes talentueux locaux est facilité - Les potentialités du digital pour offrir une visibilité aux stylistes et créateurs locaux sont utilisées de manière innovante Perspectives - Recherche de financement pour l'organisation des prochaines éditions du défilé de mode en ligne ainsi que des activités de promotion des acteurs du secteur de la mode africaine - La mise en ligne d'une application de gestion des activités des entreprises de mode - Faire du concept « Jolidéh », une plateforme intercontinentale de la Mode en Ligne.

FOIRE INTERNATIONALE DES RADIOS, SERVICES ET TELEVISIONS (FIRST)

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Cinema/ Audiovisual Arts

Website of the measure/initiative, if available:

<http://www.first.ci>

Describe the main features of the measure/initiative:

La Foire Internationale des Radios, Services et Télévisions (FIRST) se veut un espace de promotion, de mobilisation et de rencontres des consommateurs des médias, des opérateurs économiques dont la conquête demeure l'un des défis majeurs pour les radios, télévisions, services de la communication, fournisseurs d'accès internet (FAI) et médias sociaux. Les médias sont connus pour être des vecteurs d'informations, d'éducation et de divertissement des populations. Cette mission classique des médias sera déportée au cœur de l'événement FIRST afin de favoriser le rapprochement du public des télévisions et des radios nationales et internationales. Cette mesure a pour objectifs de : - apporter une valeur ajoutée dans le paysage de la communication en Afrique de l'ouest ; - créer un espace de diffusion et de promotion de programmes audiovisuels ; - offrir l'opportunité aux entreprises de fabrication des équipements audiovisuels de promouvoir leurs produits en Côte d'Ivoire ; - contribuer au rapprochement et à la consolidation des relations entre les radios et les télévisions ; - contribuer à la professionnalisation des acteurs et des services de radios et télévisions d'Afrique ; - favoriser la découverte de nouveaux matériels techniques dans le domaine audiovisuel ; - contribuer à la signature de conventions de partenariat au niveau national et international entre les radios et télévisions ; - favoriser la mise en réseau des programmes et contenus audiovisuels entre les acteurs de la communication ; Ainsi, cette mesure vise à déporter ces missions au cœur des populations dans une communion parfaite à travers des émissions publiques de télévisions et de radios. Elle se traduit par l'organisation de conférences, de séances de formation, des animations, des concerts, des expositions-vente, des tombolas, et différents jeux. Des prix sont décernés aux meilleures stations de radios, de chaînes de télévisions, aux spécialistes et professionnels de médias qui se sont faits remarquer par la qualité de leurs services et prestations pendant la foire. La mesure permet également aux populations de se familiariser non seulement avec les outils mais aussi avec les consommables audiovisuels à travers des conférences et des Masters class. Ce projet est une opportunité pour les médias de tous horizons et pour la presse internationale d'avoir une plateforme d'échange inter dynamique à travers des conventions de partenariat d'équipements et de contenus audiovisuels. L'industrie culturelle artistique trouve ici, une belle plateforme d'expression puisque les artistes ont l'occasion de vendre, non seulement leur image, mais aussi leurs génies créatifs en présence des médias du monde. Elle permet aux opérateurs économiques de profiter des offres promotionnelles proposées par la diversité de médias internationaux à l'occasion de la foire.

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

Les résultats attendus sont : - des échanges commerciaux ont eu lieu entre différentes stations de radios et des chaînes de télévisions ; - des stratégies d'action commerciale et de marketing ont été développées entre les différentes stations de radios et de télévisions ; - les populations ont pu découvrir les techniques de productions et de réalisations des émissions de radio et de télévision ; - les auditeurs et téléspectateurs ont pu se frotter à leurs vedettes de télévisions et de radios dans une ambiance conviviale à travers la foire ; - les opérateurs économiques et entreprises privées et publiques ont pu se donner une visibilité à travers les offres promotionnelles des médias internationaux ; - l'espace radiophonique et télévisuel ont été promus dans tous les médias internationaux.

GOAL 2 - Achieve a balanced flow of cultural goods and services and increase the mobility of artists and cultural professionals:

ALLIANCE ICC | Entrepreneurial Solutions Partners (ESP)

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

Entrepreneurial Solutions Partners (ESP) / Stéphanie Minou, Project Manager

Website of the measure/initiative, if available:

<https://espartners.co>

<http://www.allianceicc.institutfrancais.ci/>

Describe the main features of the measure/initiative:

Le rôle des ICC a été reconnu de différentes manières par les gouvernements africains, les organisations d'intégration régionale (UEMOA, CEMAC, etc.) et les organisations de développement (UNESCO, Organisation Internationale de la Francophonie). En Afrique, malgré la grande richesse culturelle et le potentiel créatif, les pays ont tendance à recevoir et à consommer un grand volume de produits culturels d'autres pays, réduisant ainsi l'espace disponible pour leurs propres expressions culturelles et augmentant le risque de transformer leurs sociétés en consommateurs. De plus, les industries créatives et culturelles en Afrique sont confrontées à de nombreux obstacles, notamment : la faible implication du gouvernement dans le développement du secteur (par exemple le potentiel des ICC n'est pas toujours pris en compte dans les modèles traditionnels de croissance économique) ; le manque de compétences et de niveau de formation des employés ; l'insuffisance de l'offre de supports actuelle ; le faible accès au financement ; le faible accès au marché, etc. Ces obstacles ne permettent pas aux différents acteurs de ce secteur (ex. les entrepreneurs) d'exprimer au maximum leur potentiel, mais aussi empêchent aux pays africains de jouir du potentiel de ce secteur. Les objectifs sont : - L'Alliance ICC est une initiative qui vise à accompagner les professionnels à fort potentiel dans le secteur des ICC en Côte d'Ivoire, à travers un programme d'accélération et la mise en œuvre effective d'un réseau. - A travers son programme d'accélération Le Lab, l'Alliance ICC a pour objectif d'accompagner 25 entrepreneurs à fort potentiel pendant deux ans dans les secteurs prioritaires des ICC, notamment l'audiovisuel, la mode & design, l'édition, la musique, les jeux vidéos, les arts visuels, etc. - A travers son réseau, qui est une plateforme des professionnels des ICC en Côte d'Ivoire, l'Alliance ICC a pour objectif de fédérer une communauté solide d'entrepreneurs des ICC en CI et d'accélérer leur accès à des opportunités de développement. Principales caractéristiques de la mesure/initiative sont : L'Alliance ICC est initiée par l'Institut français de Côte d'Ivoire (IFCI) en partenariat avec l'ambassade de France en Côte d'Ivoire, et mise en œuvre par la fondation Entrafrica co-fondée par la firme Entrepreneurial Solutions Partners (ESP). Il se décline en deux composantes clés, notamment Alliance ICC - Le Lab et Alliance ICC – Le Réseau. L'Alliance ICC le Lab permet de : -renforcer les fondamentaux business des entrepreneurs et favoriser leur croissance au travers d'ateliers en Capital Intelligent™ ; -apporter un soutien sectoriel ICC : au travers d'ateliers de renforcement sur des expertises ICC et d'un coaching personnalisé par des experts du secteur ; -accélérer l'accès au marché et au financement par la mise en relation de nos entrepreneurs avec de potentiels partenaires. L'Alliance ICC le Réseau offre notamment : - Un relais d'informations sectorielles et d'opportunités (opportunités de formation, de financement etc.) pour les ICC à travers une page LinkedIn, une newsletter, et un site internet ; - Des événements de networking et d'échanges ; - Des ateliers en expertise dans le domaine des ICC, à travers des webinaires

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

Dans le cadre du programme d'accélération, le Lab, nous avons organisé en prélude à la facilitation du programme une étude sur les besoins et défis des acteurs des ICC en Côte d'Ivoire, une enquête (84 acteurs des ICC) et un focus group (44 acteurs des ICC). Ainsi, nous avons pu à ce jour sélectionner 13 entrepreneurs des ICC pour la cohorte 1 dont 4 de la Mode & Design, 5 de l'Audiovisuel et 4 des Jeux & Animation sur 146 candidatures soumises parmi lesquelles : 65 Candidatures éligibles avec 47 entreprises reçues en entretien lors de la dernière phase du processus de recrutement. Ces 13 entrepreneurs ont déjà bénéficié d'un diagnostic individuel qui leur ont permis de comprendre leurs forces et faiblesses. Aussi, ils ont bénéficié de 3 ateliers Business qui leur ont permis entre autres de : -clarifier leur vision ; -améliorer leur leadership ; -comprendre les enjeux à prendre en compte en bâtissant leur feuille de route pour la croissance ; -comprendre l'importance d'une stratégie et les éléments clés à considérer en définissant une en fonction de leurs différents secteurs. Ces 13 entrepreneurs ont également bénéficié de plusieurs informations relatives à des opportunités (appels à projet, formation), et d'ateliers de renforcement sur des expertises ICC, à travers des webinaires auxquels certains ont participé en tant qu'intervenants, et qui leur ont permis d'échanger avec des experts du secteur. Enfin, ils ont bénéficié de la mise en relation avec des experts de leur domaine. Dans le cadre de l'Alliance ICC le Réseau, nous avons pu à ce jour créer un groupe LinkedIn (regroupant 30 membres), et un site internet à travers lesquels des informations sectorielles et des opportunités sont relayées. Les membres du réseau ont à ce jour déjà bénéficié de 3 webinaires dans les secteurs de la mode & design, de l'audiovisuel et de l'animation réunissant des experts internationaux reconnus de ces secteurs. Les perspectives pour les 4 prochaines années : Initiée pour une durée de deux ans, l'Alliance ICC compte recruter pour sa deuxième année 12 entrepreneurs dans d'autres secteurs des industries créatives et culturelles. Ainsi, un total de 25 entrepreneurs aura bénéficié du programme d'accélération de l'initiative et intégrera la communauté des entrepreneurs de la Fondation Entrafica de la société de conseil et d'investissement ESP. Aussi, au terme de sa durée, l'initiative Alliance ICC compte regrouper une communauté de 100 professionnels des ICC dans son réseau. Cette communauté continuera d'exister et de grandir même après que l'initiative ait pris fin, sous le relais de l'Institut Français. A travers les résultats de l'initiative Alliance ICC, nous prévoyons de faire un plaidoyer auprès du gouvernement afin que plus de considération soit accordée au secteur des ICC, et qu'il soit mieux valorisé. Par ailleurs, le projet contribuerait aussi à une meilleure redistribution de la croissance et à la création d'emplois notamment pour les femmes et les jeunes dans les ICC. Priorités pour les 4 prochaines années - Renforcement des capacités en fondamentaux Business pour accélérer la croissance des acteurs des ICC - Faire un plaidoyer auprès des organisations gouvernementales pour une meilleure compréhension du secteur des ICC et faciliter l'accès des acteurs du secteur au financement et au marché - Offrir des formations techniques pratiques et des infrastructures adéquates pour les acteurs des ICC afin de rendre l'écosystème plus favorable ; - Mettre en place une législation et une fiscalité favorable au développement du secteur des ICC - Accompagner la reconnaissance des ICC localement et à l'international au travers d'activités de promotions, de salons, des festivals, etc.

AFROCINESTREAM

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

Icoast Movie / icoastmovie@gmail.com

AFROCINESTREAM / afrocinestream@gmail.com

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Cinema/ Audiovisual Arts

Website of the measure/initiative, if available:

<http://www.afrocinestream.com>

Describe the main features of the measure/initiative:

La société Icoast Movie, productrice des films "Le mec idéal" étalon de Bronze au Fespaco 2011, " Braquage à l'africaine" et "Ligne 19", crée la première plateforme du cinéma ivoirien www.AfrocineStream.com. La plateforme AfrocineStream est un modèle économique nouveau pour le cinéma ivoirien. Elle associe à la fois la promotion du cinéma Ref. (Allociné) : actualités, bandes annonces, coulisses, informations, formation... et la diffusion des films Ref. (Netflix ou Iroko), à travers un concept de festival en ligne (longs métrages, courts métrages, Séries, documentaires, capsules...). Ce modèle a pour objectif de valoriser le travail des Producteurs-Réalisateurs, de donner un nouveau souffle au patrimoine cinématographique ivoirien et de créer une nouvelle fenêtre d'exploitation pour les nouveaux films dont les limites de rentabilité se font ressentir. AfrocineStream est visible sur les ordinateurs bureaux et portables, les smartphones, les tablettes et les téléphones connectés en attendant l'application AS.

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

- Une plateforme de streaming du cinéma ivoirien est créée. - Les nouveautés cinéma et séries à la carte, sont accessible chez vous - Le site de streaming le plus complet et le seul qui réunit vos films, vos séries (en HD, VF et VOST), toute la TNT et les plus belles compétitions sportives en direct ou en replay. Le programme TV du soir, de la TNT et de toutes les chaînes est gratuit et sans publicité. Perspectives Pour mener à bien cette mission, nous avons besoin de toutes les institutions, les producteurs, les réalisateurs, les acteurs et les techniciens, les privés, les opérateurs économiques qui permettent encore à notre secteur d'exister. Leur engagement à nous accompagner, leurs soutiens et conseils nous permettront de faire de cette plateforme une référence du cinéma en Côte d'Ivoire.

GOAL 3 - Integrate culture in sustainable development frameworks:**FESTIVAL DES RENCONTRES THEATRALES D'ABIDJAN (RETHAB)****Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:**

CENTRE NATIONAL DES ARTS ET DE LA CULTURE (CNAC)

La Fédération nationale de théâtre, les universitaires et des professionnels des médias

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Performing Arts

Website of the measure/initiative, if available:

<http://www.cnac.ci>

Describe the main features of the measure/initiative:

Les RETHAB sont un programme de développement et de promotion du théâtre organisés par le Centre National des Arts et de la Culture (CNAC). Par ses moyens et actions, il vise à encourager la créativité et à sensibiliser les acteurs du théâtre sur la professionnalisation de leur métier. Les RETHAB sont une compétition artistique des troupes et/ou compagnies de théâtre ivoirien. Chaque édition réunit dix troupes finalistes sélectionnées après appel à candidature. Ces troupes finalistes iront à la conquête du 1er prix et des prix individuels. Leurs objectifs principaux sont : - contribuer à la relance du théâtre en Côte d'Ivoire - développer et promouvoir le théâtre ivoirien ; - professionnaliser le secteur du théâtre ; - renforcer les capacités des acteurs du théâtre ivoirien ; - aider à la diffusion des œuvres théâtrales au plan national et international. La mesure a été initiée en 2014 sous la thématique de la relance du théâtre en Côte d'Ivoire. Ainsi les différentes éditions qui se sont déroulées de 2014 à 2018 ont mis l'accent sur la reconquête du

public du théâtre à travers des programmations en salles et des spectacles éclatés (foyer-théâtre dans les cours communes, maquis-théâtre et flash-théâtre dans les espaces publics). L'évaluation de ces éditions a permis d'instaurer la compétition pour donner plus d'engouement à l'évènement. L'édition de 2019 a connu plus de succès que les précédentes grâce à la formule de compétition.

Does it specifically target young people?: NO

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

Les RETHAB ont contribué à la relance du théâtre en Côte d'Ivoire - Un public estimé à 5.000 personnes participe aux différentes activités du festival ; - plus de 10 troupes ou compagnies de théâtre ont été remarquée et professionnalisée Le festival permet de mettre en lumière les créations des troupes et le talent des comédiennes et comédiens En outre, des spectacles sont programmés dans des espaces publics (marché, gare routière, esplanade), des écoles et centre sociaux (orphelinat de Bingerville, village SOS d'Abobo). L'évaluation de ces éditions a permis d'instaurer la compétition pour donner plus d'engouement à l'évènement. Perspectives - La recherche de financements extérieurs pour pérenniser l'action et inscrire durablement le festival comme un évènement culturel majeur. - Aider à la structuration et la professionnalisation du secteur du théâtre ; - La redynamisation de la Fédération Nationale de Théâtre (FENATH).

GOAL 4 - Promote human rights and fundamental freedoms:

PROJET DE FORMATION DES JEUNES FILLES AUX METIERS DU CINEMA : « CINEDAME »

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

L'ONG, « RESIFILLE » / Réseau International de la Jeunesse Féminine

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Cinema/ Audiovisual Arts

Describe the main features of the measure/initiative:

"CINE-DAME" est un projet de l'ONG, « RESIFILLE», intervenant dans la culture, le leadership et l'entrepreneuriat en faveur des jeunes filles. Il résulte d'un constat selon lequel très peu de femmes exercent dans les métiers du cinéma. Et pourtant force est de constater l'aptitude et le talent dont elles disposent pour s'exprimer dans ces métiers. Ce mal est dû au manque de formation. Ce projet constitue donc une plateforme d'échanges d'expériences et d'apprentissage pour les jeunes filles, en vue d'être plus compétitives sur le marché de l'emploi dans tous les domaines du cinéma. Le projet résulte également de la volonté de faire de l'art en général et du cinéma en particulier un moyen de subsistance pour les jeunes filles en Côte d'Ivoire. Il a permis de regrouper 10 jeunes filles qui ont un intérêt pour le cinéma et leur donner une formation intense et pratique en la matière, du 06 mars au 04 avril 2020 (cours théoriques en ligne) et de juin 2020 à mars 2021(cours pratiques de tournages à Yopougon à Abidjan). Les objectifs de la mesure sont : - former les jeunes femmes aux métiers et techniques du cinéma en vue de leur autonomisation ; - créer une nouvelle génération de techniciennes en cinéma en vue de dénoncer par le biais des films et diverses productions les préoccupations liées aux femmes ; - donner une formation qualifiante à des jeunes filles et femmes dans les métiers inhérents au cinéma ; - regrouper des jeunes filles et femmes actives dans le domaine du cinéma autour d'un projet ; - ouvrir des débats quant à une perspective de professionnalisation du métier ; - créer une plate-forme d'échange entre les jeunes filles femmes exerçant dans les métiers du cinéma en Côte d'Ivoire, en Afrique et dans le monde ; - doter le domaine du cinéma d'un festival à caractère social et de sensibilisation sur les problèmes relatifs au genre féminin ; - concevoir un outil de valorisation des

compétences en vue de développer l'employabilité. Cette mesure favorise la pleine participation et l'engagement de tous les membres de la société contribuant à la diversité des expressions culturelles, en particulier les femmes. Le projet « CINE DAME » a plusieurs phases. La première phase consiste à sélectionner des projets de création ou de réalisation des films de jeunes filles. A la seconde phase, les candidates dont les projets de films ont été retenus devront travailler à la réalisation de leurs films ou création audiovisuelle sur une période bien déterminée et sous la supervision de formateurs. C'est donc une formation pratique appliquée à un projet. La troisième phase est le lieu de présenter devant le public toutes les créations et productions issues de ce labeur. Un festival de court métrage permettra de présenter devant un public les fruits des travaux, aussi bien pour la sensibilisation que pour la commercialisation et la recherche de partenaires. La quatrième phase consiste avec le soutien des partenaires, de trouver des stages-emplois dans les structures de productions ou les stations de télévision. L'ensemble des actions est supervisé par un responsable pédagogique, assisté dans son action par plusieurs formateurs. Cette formation permet de comprendre les fondamentaux des métiers de la cinématographie et de maîtriser l'ensemble des outils qu'exige l'écriture de scénario, ainsi que les prises de vue, de sons, et les tournages jusqu'à la fin du film. Elle est conçue comme un outil de valorisation des compétences en vue de développer l'employabilité des candidates. La formation est sanctionnée par une évaluation théorique et pratique. L'évaluation pratique consiste en la réalisation de deux films : un film collectif et un film individuel.

Does it specifically target young people?: YES

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

La Phase théorique s'est faite en ligne en raison de la pandémie du Covid-19 du 06 mars au 04 avril 2020 avec dix jeunes filles. La phase pratique consistant en des séances de tournage a débuté en juin 2020, pour s'achever en mars 2021. C'est une formation qualifiante sanctionnée d'une attestation. Les résultats attendus sont : - une nouvelle génération de techniciennes en cinéma est créé en vue de dénoncer par le biais des films et diverses productions les préoccupations liées aux femmes ; - une formation qualifiante est donnée à des jeunes filles et femmes dans les métiers inhérents au cinéma ; - les jeunes filles et femmes actives dans le domaine sont regroupées autour d'un projet et des débats quant à une perspective de professionnalisation du métier sont ouverts ; - une plate-forme d'échanges entre les jeunes filles et femmes exerçant dans les métiers du cinéma en Côte d'Ivoire, en Afrique et dans le monde entier est créé ; - le domaine du cinéma est doté d'un festival à caractère social et de sensibilisation sur les problèmes relatifs au genre féminin ; - un outil de valorisation des compétences en vue de développer l'employabilité de ces jeunes filles est conçu. Perspectives Créer une génération de techniciennes du cinéma capable d'utiliser le cinéma pour soutenir politiques et débats relatifs aux conditions humaines en vue de lutter contre la pauvreté au niveau des femmes.

PROMOTION DE LA LECTURE EN FAVEUR DES PLUS DEFAVORISES : CREATION ET IMPLANTATION DE BIBLIOTHEQUES JEUNESSES

Name of CSO(s) responsible for the implementation of the measure/initiative:

L'ONG AU SERVICE DU LIVRE / ABOA MARIE BERNARD, PRESIDENTE

Cultural domains covered by the measure/initiative:

Publishing

Describe the main features of the measure/initiative:

L'ONG AU SERVICE DU LIVRE a vu le jour le 11 mars 2015. Elle est une initiative de Madame Marie Bernard ABOA soutenue par les conseils et l'appui de Monsieur Henri N'KOUMO, Directeur du Livre et des Arts

Visuels au Ministère en charge de la culture. La vision de l'ONG est de cultiver le goût du livre et de la lecture chez les enfants et les jeunes pour en faire des leaders et des personnes de valeurs. La mission de l'ONG est de contribuer à l'éducation et au développement personnel des enfants et des jeunes par la création et l'implantation des bibliothèques jeunesse pour promouvoir la culture du livre et de la lecture chez ces derniers. Les objectifs sont notamment de : - faire aimer le livre et la lecture aux enfants et aux jeunes ; - permettre aux enfants de fréquenter une bibliothèque bien équipée ; - amener les enfants à découvrir et aimer leur culture ; - permettre aux parents de comprendre le bien fondé d'offrir des livres à leurs enfants. Les bibliothèques créées par l'ONG sont des lieux privilégiés pour l'étude car nous offrons des livres de culture générale et scolaires. Ce qui aide beaucoup certains jeunes ne disposant pas de livres scolaires. Les animations culturelles dans les bibliothèques avec ou sans les écrivains suscitent un réel engouement tant au cours de l'année scolaire que pendant les grandes vacances. En effet nous faisons des animations littéraires et ludiques (des jeux de lettres, mots croisés, mots fléchés, mot le plus long, scrabble) à tous les enfants et jeunes gens scolarisés ou non ; ce qui concourt à donner du travail sur deux (02) mois et pour d'autres à se mettre au service des enfants par le bénévolat. Nous notons un vif intérêt des parents qui viennent encourager leur progéniture, lors de nos championnats de lecture et de dictée et autres concours littéraires que nous organisons avec le soutien des maires et leurs radios de proximité qui ont compris le bien fondé de nos actions.

Does it specifically target young people?: YES

Does this measure/initiative receive or has it received International Fund for Cultural Diversity (IFCD) funding?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the measure/initiative?:

Nous avons à notre actif 80 bibliothèques créées, équipées, ou réhabilitées avec pour particularité des personnalités qui sont des mentors et des modèles de la société civile qui vont au-delà de l'aide demandée. Ces derniers animent des ateliers et des conférences. Ce qui contribue à créer de l'émulation chez ces jeunes gens. Perspectives : - Renforcer les fonds documentaires existants - Créer dans les communes rurales des bibliothèques jeunesse en vue de les occuper sagement. - Former des jeunes à la citoyenneté, au civisme, à l'animation et au leadership en vue d'assurer la relève et être les relais de notre ONG.

On the basis of the analysis of the responses provided through the CSO form, present up to ten main priorities of CSOs to implement the Convention over the next four years.:

- Renforcer la coopération Nord-Sud et Sud-Sud par la mise en place de mécanisme de coopération facilitant l'accès des pays du sud aux marchés des pays du Nord dédiés ou pas à l'Afrique et des pays du Sud ; - Renforcement des capacités en fondamentaux Business pour accélérer la croissance des acteurs des ICC - Faire un plaidoyer auprès des organisations gouvernementales pour une meilleure compréhension du secteur des ICC et faciliter l'accès des acteurs du secteur au financement et au marché - Offrir des formations techniques pratiques et des infrastructures adéquates pour les acteurs des ICC afin de rendre l'écosystème plus favorable ; - Mettre en place une législation et une fiscalité favorable au développement du secteur des ICC - Accompagner la reconnaissance des ICC localement et à l'international au travers d'activités de promotions, de salons, des festivals, etc.

EMERGING TRANSVERSAL ISSUES

Relevant Policies and Measures:

JEUNESSE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : JEU CONCOURS « A NOUS LES VACANCES »

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Le Ministère en charge de l'Environnement et du Développement Durable

Website of the policy/measure, if available:

<http://www.environnement.gouv.ci>

Describe the main features of the policy/measure:

Depuis 3 ans, la jeunesse est au cœur de ses activités. Ainsi, chaque année, il est organisé en partenariat avec la Radio Côte d'Ivoire, « A Nous les Vacances » qui est une émission publique. Elle représente une plate-forme d'éveil de conscience, de sensibilisation, d'émulation et de divertissement pour les jeunes, élèves et étudiants pendant la période des vacances scolaires. Cette mesure a pour objectifs de : - Assurer l'information, la sensibilisation et l'éducation des différentes couches sociales de la population par rapport aux enjeux, principes et Objectifs du Développement Durable (ODD); - Initier des partenariats avec les médias publics pour la diffusion de l'information sur le développement durable ; - Assurer l'intégration du développement durable dans les curricula de formation ; Promouvoir le Développement durable dans le système éducatif formel et non formel. - Cette activité vise à sensibiliser à travers la culture, la jeunesse à la préservation de l'environnement et la promotion du développement durable. - Informer et sensibiliser les jeunes, les élèves et étudiants sur les enjeux de la préservation de l'environnement et du développement durable ; - Renforcer les capacités des responsables socio-culturels des mairies en matière d'environnement et de développement durable ; - Emmener les jeunes, les élèves et étudiants à adopter des éco-gestes au quotidien.

Does it specifically target young people?: YES

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats attendus sont : - les jeunes, élèves et étudiants sont informés et sensibilisés autour des enjeux de la préservation de l'environnement et du développement durable ; - les capacités des responsables socio culturels des mairies sont renforcées en matière de préservation de l'environnement et de promotion du développement durable ; - une prise de conscience sur la nécessité de préserver l'environnement est suscitée chez les jeunes, élèves et étudiants; - les jeunes, élèves et étudiants adoptent des éco-gestes au quotidien et deviennent des ambassadeurs pour la préservation de l'environnement et la promotion du développement durable.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Le Budget de l'Etat

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

- Faire de la culture un véritable outil de promotion et de développement durable - Faire du jeu concours « A nous les vacances » un concours de renommé nationale qui susciterait à chacune de ses éditions un engouement des participants - Revaloriser les prix de récompenses : - Concevoir une mascotte et un logo ; - Organiser un concours du meilleur message de sensibilisation pour chaque édition

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Ministere en charge de la culture

Type of entity:

Public Sector

ECOLE ET CULTURE

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Ministère en charge de la culture

Direction de la vie scolaire (DVS)/Ministère en charge de l'éducation nationale

Describe the main features of the policy/measure:

Le Ministère en charge de la culture à travers le Centre National des Arts et de la Culture (CNAC), en vue d'apporter le divertissement et la formation artistique et culturelle aux élèves des lycées, collèges et écoles primaires sur toute l'étendue du territoire national a initié le projet « Ecole et Culture ». « Ecole et culture » vise à contribuer à une saine animation des établissements et à renforcer la pratique artistique et culturelle des élèves. Il s'agit, d'une part de proposer un package de spectacles vivants exécutés par des troupes et compagnies professionnelles et, d'animer des ateliers sur le théâtre, la musique, la danse, le conte, la poésie, le Slam et l'Humour d'autre part. L'idée est de créer un véritable encrage entre les activités pédagogiques et les activités pratiques de vie courante aux fins d'amener l'enfant à adopter un comportement respectueux de l'ordre, de la Culture et de son environnement. En plus de sa fonction ludique, cette activité culturelle constitue également un lieu de partage, d'apprentissage et de perfectionnement pour donner aux élèves engagés dans différents festivals de solides arguments et une opportunité d'insertion sociale et professionnelle à long terme. L'action vise à : -organiser des prestations artistiques au profit des élèves dans des salles au sein ou hors de l'établissement ; -animer des ateliers sur les techniques du théâtre, de la danse, du chant, de la poésie, le conte, l'humour et le slam ; -créer de nouveaux cadres de diffusion des arts vivants ; -faire découvrir les nouvelles créations artistiques des compagnies ; -faire des élèves de potentiels consommateurs et promoteurs des arts et de la culture.

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

La réalisation de ce projet parviendra aux résultats suivants : -les établissements scolaires sont animés sainement ; -les élèves ont appris à consommer et à promouvoir les arts et la culture ; -les élèves fréquentent les salles de diffusion dédiées ; -des prestations artistiques sont réalisées dans les écoles primaires, lycées et collèges ; -de nouveaux cadres de diffusion des arts vivants sont créés ; -des ateliers de formation artistique et d'encadrement sont réalisés au profit des élèves et ou des troupes d'élèves ; -de nouveaux talents sont détectés dans le domaine des arts et de la culture.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Budget de l'Etat à hauteur de 10 000 000 F CFA, soit 20 000 \$ US

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

L'action a permis depuis 2018 de visiter une vingtaine d'établissements scolaires à Abidjan et à l'intérieur du pays. Plusieurs ateliers de théâtre ont été organisés au Lycée Jeunes filles Mami Fétai de Bingerville.

Perspectives : - Rechercher des ressources financières additionnelles pour une mise en œuvre efficace et efficiente du projet - Faire le plaidoyer pour que le projet intègre le programme scolaire, afin que la pratique artistique et culturelle soit inscrite dans la formation des jeunes.

Partner(s) engaged in the implementation of the measure:

Centre National des Arts et de la Culture (CNAC)

Type of entity:

Private Sector

MASTER CLASS CULTURE

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

CNAC (Centre National des Arts et de la Culture)

Cultural domains covered by the policy/measure:

Design

Music

Performing Arts

Visual Arts

Describe the main features of the policy/measure:

« Master class culture », a été initié par le CNAC, un établissement public Administratif sous la tutelle du Ministère en charge de la culture, afin d'amener les jeunes de 03 à 17 ans à occuper sagement leurs congés et vacances. C'est une activité de vacances qui consiste à inculquer chez les bénéficiaires, le réflexe, l'attrait et la consommation des arts et de la culture. Il est organisé de façon trimestrielle (pendant les congés et grandes vacances scolaires). Le projet met à la disposition des enfants des ateliers d'Arts plastiques (dessin, peinture, bricolage), Musique (percussion, pratique instrumentale, chant), Chant, Théâtre, Conte -Danse. Les objectifs de la mesure sont : - initier la jeunesse à la croissance de la culture ivoirienne et à la pratique de l'art ; - offrir aux jeunes une opportunité d'immersion dans les arts et la culture ivoirienne; - mettre la culture ivoirienne au cœur du développement psychosocial de l'enfant ; - former et éduquer les enfants à la consommation des produits culturels et artistiques; - contribuer à l'éveil culturel et artistique du citoyen ivoirien. Cette mesure favorise la promotion des expressions culturelles au niveau de la jeunesse. Elle inculque à la jeunesse le goût de l'art et répond au souci de l'oisiveté des jeunes filles et garçons pendant les congés et vacances. Elle contribue à leur éveil artistique. L'activité est organisée tous les trois mois autour d'un thème précis. Plusieurs disciplines sont enseignées pendant le Master class culture. Ce sont les arts plastiques (dessins peinture, coloriage) et les arts de la scène (musique, chants, danse et théâtre). Le projet s'adresse de manière spécifique aux enfants des milieux urbains (filles/garçons) qui sont coupés des traditions et pratiques culturelles. Master classe culture offre aux bénéficiaires des ateliers périodiques d'incubation artistique et culturelle. Pendant ces ateliers, les enfants s'approprient la richesse, la diversité et l'utilité de la culture. C'est également l'occasion d'enseigner les valeurs de cohésion, de fraternité et de partage, de management, en vue de les préparer aux métiers de l'art, pour se professionnaliser dans ces secteurs plus tard. L'activité est réalisée en collaboration avec des artistes et troupes artistiques privés pour bénéficier de leur expertise et promouvoir leur pratique artistique. La 1ère édition a eu lieu en 2019 avec 120 enfants. L'édition 2020 n'a pu se tenir pour cause de COVID-19.

Does it specifically target young people?: YES

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

- Une centaine d'enfants sont initiés à la pratique culturelle - Une opportunité d'immersion dans les arts et la culture ivoirienne est offerte aux jeunes - La culture ivoirienne est mise au cœur du développement psychosocial de l'enfant - Les enfants sont formés et éduqués à la consommation des produits culturels et artistiques - L'éveil culturel et artistique est inculqué au citoyen ivoirien

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

Les ressources financières allouées à la mise en œuvre de la mesure sont de 5 000 000 FCFA, soit 10 000 \$ US

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: NO

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

- Rechercher des ressources financières additionnelles pour une mise en œuvre efficace et efficiente du projet.
- Décentraliser les ateliers qui se déroulent uniquement dans les locaux du CNAC.

LE FESTIVAL NATIONAL VACANCES-CULTURE (FNVC)

Name of agency responsible for the implementation of the policy/measure:

Le Ministère en charge de la culture

Cultural domains covered by the policy/measure:

Design

Music

Performing Arts

Visual Arts

Describe the main features of the policy/measure:

Créé en 1982, le Festival National Vacances-Culture est une activité culturelle inter-régionale organisée par le Ministère en charge de la Culture mettant en compétition des festivaliers amateurs et passionnés d'Arts et de Culture dans plusieurs disciplines, notamment les arts de la scène, la peinture et la sculpture. Elle est annuelle et tournante dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire. Les objectifs de la mesure sont de : - susciter des vocations artistiques au sein de la jeunesse du pays en créant une base de données de futurs acteurs de développement culturel et valoriser le potentiel culturel et artistique des jeunes talents en créant des émules au sein de la jeunesse. - Identifier et mettre en compétition des ensembles artistiques des 32 régions ; - réaliser des animations culturelles au sein de nos cités ; - promouvoir l'esprit de compétitivité et de saine émulation ; - développer le goût des jeunes (les filles en particulier) aux pratiques culturelles et artistiques à travers plusieurs disciplines (théâtre, orchestre traditionnel, danse traditionnelle, chant-choral, slam, poésie, conte, mode et création, peinture) ; - promouvoir la diversité culturelle et la cohésion nationale ; - susciter la vocation d'artistes et acteurs chez les jeunes talents. Cette mesure favorise la promotion des expressions culturelles. Elle encourage et aide les amateurs de la culture et les industries culturelles, particulièrement les jeunes, élèves, ou non, filles et garçons (de 7 ans à 35 ans) à acquérir les connaissances et les compétences requises pour tirer pleinement profit de cette lucarne qui leur permet de s'exprimer et de déceler leurs talents. Elle favorise également la promotion des arts et la culture au plan national. Elle valorise et fait la promotion de la diversité des expressions culturelles auprès des jeunes. Elle consiste à organiser chaque année pendant la période des vacances scolaire, des compétitions artistiques dans les disciplines ci-dessus citées, et ce dans une région de la Côte d'Ivoire choisie par le Ministre chargé de la Culture ou à la demande des élus locaux. A la fin les lauréats sont récompensés par des prix initiés par le Ministère en charge de la culture. La 23e édition du festival national Vacances-culture avait pour thème « Diversité des expressions artistiques, genre et développement ». Elle s'est tenue du 15 au 20 août 2017, dans la ville de Bouaflé. Pendant les compétitions, l'occasion est offerte de : - organiser des ateliers de renforcement des capacités des acteurs et des professionnels des arts et de la culture ; - Renforcer des capacités des promoteurs de spectacles enfants et jeunes ; - Initier des ateliers de formation visant à promouvoir les arts vivants dont la danse, le théâtre, la musique, la chanson et la lecture à l'endroit de la jeunesse du pays selon des critères de sélection (âge et niveau) ; - Professionnaliser les métiers des arts du spectacle par la formation et l'organisation de tous les acteurs du secteur.

Does it specifically target young people?: YES

Does the International Fund for Cultural Diversity (IFCD) support the implementation of the policy/measure?: NO

What are the results achieved so far through the implementation of the policy/measure?:

Les résultats attendus sont : - les ensembles artistiques des 32 régions sont Identifiées et mis en compétition; - les animations culturelles au sein de nos cités sont réalisées ; - l'esprit de compétitivité et de saine émulation est promu; - le goût des jeunes (les filles en particulier) aux pratiques culturelles et artistiques à travers plusieurs disciplines (théâtre, orchestre traditionnel, danse traditionnelle, chant-choral, slam, poésie, conte,

mode et création, peinture) est développé; - la diversité culturelle et la cohésion nationale sont promues ; - la vocation d'artistes et d'acteurs chez les jeunes talents est suscitée.

Financial resources allocated to the policy/measure in USD:

- Le Budget de l'Etat ; - Le Fonds de Soutien à la Culture et à la Création Artistique (FSCCA).

Has the implementation of the policy/measure been evaluated?: YES

If yes, what are the main conclusions/recommendations?:

Le Ministère en charge de la culture envisage - La revalorisation des prix de récompense au fil des années - Une innovation pour une identité et des valeurs au Festival National Vacances-Culture (FNVC) entre autres à savoir : -un logo ; -une mascotte ; -un hymne ; -un concours d'affiche pour chaque édition ; - Le suivi promotionnel et académique des lauréats des éditions précédentes à travers tous les espaces nationaux et internationaux.

CHALLENGES AND ACHIEVEMENTS

Describe the main results achieved to implement the Convention (at least one major achievement in one of the four goals):

Développement et professionnalisation du secteur des Industries culturelles et créatives sur toute la chaîne de valeurs et valorisation, promotion de la diversité des expressions culturelles, entre autres : - le décret n° 2019-103 du 30 janvier 2019 portant acquisition des livres par les acheteurs institutionnels À travers cette mesure, il s'agit de réglementer l'acquisition, à titre onéreux, de livres par les acheteurs institutionnels sur toute l'étendue du territoire ivoirien - la création du fonds de retraite BURIDA (Bureau Ivoirien du Droit d'Auteur) Pour promouvoir une action sociale en faveur des créateurs d'œuvres littéraires ou artistiques et des titulaires de droits ; - le Marché Ivoirien de l'Artisanat (MIVA) Afin de Contribuer à l'émergence de l'artisanat Ivoirien à l'horizon 2030 ; en formant les artisans afin qu'ils puissent exposer leurs œuvres, les vendre et avoir des opportunités de partenariat sur le plan international ; en créant un environnement économique viable pour accompagner les artisans Ivoiriens - le festival des rencontres théâtrales d'Abidjan (Rethab) pour développer et promouvoir le théâtre ivoirien ; professionnaliser le secteur du théâtre ; renforcer les capacités des acteurs du théâtre ivoirien ; pour relancer le théâtre ivoirien - le Projet d'Autonomisation de la Femme et de la Jeune Fille dans le secteur de la poterie de Katiola et de Motiamo En faisant une étude diagnostique de l'artisanat (poterie) dans les villes de Katiola (Région du Hambol) et de Motiamo (Bondoukou), Région du Gontougo ; Et le renforcement des capacités opérationnelles des coopératives des artisanes potières des Mangoro et de Motiamo ;

Describe the main challenges encountered to implement the Convention and the main solutions found or envisaged to overcome them:

La Côte d'Ivoire dispose certes d'un potentiel significatif dans le secteur de l'économie créative, mais la contribution du secteur de la culture au développement socio-économique du pays reste largement méconnue. Il est essentiel de reconnaître la culture comme moteur du développement durable, apte à rendre le secteur économique dynamique et viable en suscitant des revenus, en créant des emplois et en facilitant l'examen des aspects économiques et sociaux de la pauvreté sous l'angle du patrimoine culturel et des industries culturelles et créatives. Plusieurs défis majeurs ont été identifiés : - le faible niveau de connaissance de la Convention par les acteurs de la société civile - le manque régulier de rapports d'activités - la non application des textes réglementaires existants - la non adaptation de certains textes à certaines réalités, notamment dans le domaine du numérique - la finalisation du projet de loi sur le statut des artistes - l'accès et la formation des opérateurs culturels et créatifs aux outils numériques - l'accessibilité aux financements - la libre circulation des artistes et créateurs et de leurs œuvres du fait de la Covid-19 - l'accès et la qualité de l'éducation-formation - manque de mécanisme de coopération interministérielle - la culture est quasi-absente dans les accords de coopérations économiques bilatéraux et multilatéraux Les solutions Les efforts doivent être déployés pour persuader les responsables de la planification nationale, en vue de prioriser dans le Plan d'Investissement National les projets en faveur du développement des ICC La mise en place d'un mécanisme de récoltes de données et statistiques sur les ICC afin de susciter l'intérêt des investisseurs et des partenaires au développement L'élaboration des décrets d'application garantissant la mise en œuvre effective de la politique culturelle nationale L'application effective des lois en vigueur et la mise en œuvre des conventions internationales en faveur de la diversité des expressions culturelles Dans les nouveaux accords de coopération, faire valoir les recommandations et avantages de la coopération préférentielle fortement recommandée en faveur des pays en voie de développement dans la Convention Une attention particulière doit être accordée aux activités et aux commerces des biens et services culturels dans les accords de coopération économique bilatéraux et multilatéraux Une attention particulière accordée aux commerces des biens et services

culturels dans les Accords de Partenariat Economique régionaux et internationaux Le renforcement de la chaîne de valeur des biens et services culturels avec des financements nécessaires au développement du secteur, par des investissements dans les infrastructures de formation, de création/innovation, de production, de diffusion, de commercialisation et d'aide à l'exportation L'aménagement culturel du territoire avec notamment la Construction de centres culturels régionaux La professionnalisation du secteur culturel avec des séminaires de renforcement des compétences des acteurs culturels Le renforcement de la diplomatie culturelle La technologie permettant de faire entendre de nouvelles voix et talents, parmi ces voix, les femmes, les jeunes et les populations minoritaires Les pays donateurs et les partenaires au développement doivent tenir compte des ICC dans les stratégies d'Aide Publique au Développement.

Describe the steps planned in the next four years to further implement the Convention and the priority areas identified for future policy action based on the conclusions of the current reporting process:

La mise en œuvre effective du Plan stratégique Côte d'Ivoire 2030 volet art et ICC, notamment : - mettre en œuvre la gestion de la copie privée et de la reprographie pour générer plus de ressources pour approvisionner les différents Fonds qui aident les artistes en Côte d'Ivoire ; - rechercher des financements extérieurs pour pérenniser l'action et inscrire durablement le festival comme un événement culturel majeur ; - aider à la structuration et la professionnalisation du secteur culturel et créatif ; - professionnaliser le secteur de l'art à travers le projet de loi sur le statut des artistes

ANNEXES

Please upload relevant documents (law, policy, agreement, regulation, strategy, etc.), studies and statistics in PDF format related to the implementation of the 4 goals and the 11 areas of monitoring of the Convention in your country. The documents should have been produced during the reporting period covered by this periodic report. Please provide the title and a description of the main content of the document in English or French.:

-

SUBMISSION

Designated official signing the report:

Title: Mr.

First name: Sarko Florent

Family name: GALATY

Organization: Ministere en charge de la culture

Position: Directeur de Cabinet

Date of submission:

2021

Electronic Signature:



*/